
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante-quatrième séance – Lundi 23 mai 2011, à 17 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *M. Alexis Barbey*, *M^{mes} Sandrine Burger*, *Marie Chappuis*, *MM. Gérard Deshusses*, *Christophe Dunner*, *Endri Gega*, *Julius Kubik*, *M^{mes} Danièle Magnin*, *Anne Moratti Jung*, *Maria Pérez*, *Annina Pfund*, *M. Thierry Piguet*, *M^{me} Martine Sumi* et *M. Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *MM. Manuel Tornare* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 13 mai 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 23 mai 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, certains, lors d'une des dernières séances du Conseil municipal, se sont étonnés de l'absence de M. Maudet et de moi-même. M. Maudet expliquera son absence, qui est une absence justifiée. Quant à la mienne, j'ai été surpris de ces critiques. Je vous avais informés que je vous représentais à l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) pour défendre les 550 000 francs pour Genève Futur Hockey.

La séance a été difficile, et elle a duré une heure, en présence du conseiller d'Etat Beer. Je vous annonce que les 550 000 francs ont été acceptés par l'assemblée générale de l'ACG, à la majorité moins une opposition et quelques abstentions, et le Fonds d'équipement intercommunal a corroboré cette décision. Je m'en réjouis d'autant plus que, comme vous le savez, les 500 000 francs de subvention ordinaire sont pour l'instant bloqués, à cause des douzièmes provisionnels. Cette nouvelle a réjoui le club, qui pourra certainement recevoir son homologation pour la saison prochaine, puisque c'était une des conditions.

En ce qui concerne les prestations municipales, je répondrai dans la presse, mais un certain nombre de discours qui m'ont été transmis à ce sujet étaient totalement faux. Je n'épiloguerai pas là-dessus. Je rappelle juste que le Conseil d'Etat est allé dans notre sens, puisque les bénéficiaires coutumiers, c'est-à-dire ceux qui reçoivent les prestations municipales depuis de nombreuses années, auront le droit pour l'instant de les recevoir. Je me réjouis de voir si ma successeure écologiste supprimera ou maintiendra les prestations municipales. Quoique je connaisse déjà la réponse...

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que ce soir notre séance ne sera pas retransmise par TV Léman bleu. Ensuite, vous avez peut-être remarqué la présence d'un photographe, qui réactualise les photos du Conseil municipal. Enfin, nous devons excuser M. Pierre Maudet pour cette séance; il fera le maximum pour être présent à la séance de 20 h 30. M^{me} Salerno sera également absente durant toute la soirée et nous prie de bien vouloir reporter les points qui la concernent.

Pour finir, nous sommes saisis de deux motions d'ordre. L'une de M^{me} Olivier, qui demande de traiter ce soir le rapport sur la proposition PR-850 pour le renou-

vement des équipements techniques des deux salles de cinéma de la Maison des arts du Grütli. L'autre motion d'ordre, de M^{me} Kraft-Babel et M. Chevalier, demande de traiter en urgence la motion M-956, intitulée «Prévoir des lieux de vie pour nos aîné-e-s».

Je passe la parole à M^{me} Olivier pour défendre sa motion d'ordre.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je serai brève, comme le vote qui s'ensuivra, j'espère. Je rappellerai quelques points à propos de la proposition PR-850 et du renouvellement des équipements techniques des deux salles de cinéma de la Maison des arts du Grütli. Le CAC-Voltaire (Centre d'animation cinématographique) est devenu la Fondation des cinémas du Grütli. Un nouveau directeur vient d'être nommé, M. Waintrop, qui a déjà fait sa programmation pour la saison suivante, une programmation ouverte et très intéressante, avec des liens avec la Cinéma-thèque suisse et l'Institut Lumière de Lyon. Pour cette programmation, les installations actuelles sont très obsolètes.

Je demande l'urgence car il faut lancer un appel d'offres international, ce qui reporte de trois mois. Si nous voulons que la saison puisse commencer dans de bonnes conditions, avec un équipement en état pour la programmation, il faut traiter ce dossier ce soir – même à 22 h 55! Je rappelle aussi que cette proposition a été acceptée à l'unanimité de la commission des arts et de la culture.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 37 oui contre 13 non.

La présidente. Ce rapport PR-850 A sera traité après le rapport PR-753 A. Je donne la parole à M^{me} Kraft-Babel pour défendre la deuxième motion d'ordre portant sur la motion M-956.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Déjà lors de la dernière séance, je m'étais fait l'écho de la surprise de nombre d'entre nous en voyant que la motion M-956 «Prévoir des lieux de vie pour nos aîné-e-s», signée par des représentants de l'ensemble des partis de ce cénacle, se trouve au point 122 de l'ordre du jour.

Vous le savez, la question des aînés et aînées est une question importante dont notre Conseil s'était saisi voici déjà plusieurs mois. Or il nous semble important, afin que nous arrivions à obtenir une réponse à cette question, de traiter cette motion, de l'envoyer en commission ou directement au Conseil administratif, pour que nos aînés aient de notre part un signe clair, que nous suivions non seulement leurs problèmes financiers, mais aussi leurs problèmes d'intégration sociale dans la société.

M^{me} Maria Casares (AGT). Nous entrerons en matière pour autant que cette motion soit renvoyée à la commission de la cohésion sociale. Je pense que les conseillers municipaux ont des choses à dire et il y a également d'autres affaires en suspens. Il serait intéressant, voire nécessaire, que cette motion soit renvoyée à la commission de la cohésion sociale.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (47 oui et 1 abstention).

La présidente. La motion M-956 sera donc traitée après le rapport PR-850 A. Nous sommes saisis d'une nouvelle motion d'ordre de M^{me} Figurek qui demande de traiter ce soir la motion M-965, «Pour une réelle visibilité de l'enrichissement des collections municipales qui sont la base de notre patrimoine», ainsi que la motion M-931, «Œuvres d'art et antiquités: quelle provenance pour quelle garantie éthique?». Madame Figurek, vous avez la parole sur la motion M-965.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Merci, Madame la présidente. Notre groupe A gauche toute! – Ensemble à gauche avait déposé cette motion M-965 en février 2011. Nous avons demandé un certain nombre de renseignements, qui ne nous sont toujours pas parvenus, et les réponses que nous avons reçues à nos questions écrites sont largement insatisfaisantes. Je déplore que M. Patrice Mugny soit absent ce soir, néanmoins il conviendrait de voter l'urgence de cette motion, afin que tous les renseignements liés à sa législation nous soient fournis, puisqu'il siège dans plusieurs conseils d'administration – ou qu'il y envoie des membres de son département – et lui seul pourra nous donner ces renseignements. Avec le changement de magistrat, nous devrions reprendre tous ces dossiers déjà en cours et il serait donc judicieux que nous votions l'urgence ce soir pour cette motion et pour la motion M-931, car elles sont fortement liées.

Comme vous le savez, nous demandons des renseignements sur la provenance des œuvres, l'origine des collections, les expertises faites au Musée d'art et d'histoire, sur la fameuse association Hellas et Roma et la fondation liée à la rénovation du musée, ainsi que l'audit complet sur les Musées d'art et d'histoire. Je pense que personne ne pourra nier que nous avons travaillé tout cela sous la magistrature de Patrice Mugny.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter cette motion d'ordre ce soir, afin que nous puissions avoir les renseignements nécessaires par rapport à ces musées.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Le groupe socialiste partage les préoccupations émises par la préopinante d'A gauche toute!, d'autant plus que nous

sommes les auteurs de la motion M-931. En revanche, nous laisserons la liberté de vote, étant donné que M. Mugny n'est pas là ce soir et qu'un nouveau magistrat pour la culture entrera en fonction, M. Sami Kanaan. Nous aurions évidemment trouvé opportun que le magistrat actuel puisse répondre, mais il n'est pas là; nous constatons donc qu'il y a urgence mais qu'il n'y a pas le bon interlocuteur...

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Les Verts partagent l'avis de la préopinante, d'autant plus que Patrice Mugny a été interpellé sur ces questions à plusieurs reprises lors de différentes séances de la commission des arts et de la culture. Je crois qu'il a déjà donné passablement de réponses aux invites de ces deux motions.

Evidemment, il n'est pas question de se prononcer sans sa présence ici et, comme nous n'avons pas eu le temps de nous concerter à ce sujet, nous proposons également la liberté de vote dans notre groupe.

M. Guy Dossan (R). Après tout ce qui vient d'être dit, le groupe radical refusera l'urgence. Il est vrai que si le magistrat était là, cela vaudrait peut-être la peine, mais il n'est pas là. Nous parlerions dans le vide et, de toute façon, il faudra que le suivant nous donne les réponses. Puis je pense que M. Mugny ne va pas disparaître du jour au lendemain de la surface de la terre, qu'il va quand même s'entretenir avec M. Kanaan et qu'il lui transmettra les réponses. On ne va pas essayer de tout régler ce soir au prétexte que c'est une des dernières séances de notre Conseil...

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Tout comme le préopinant, nous estimons que, si la question est pertinente, il n'y a pas d'urgence. Je saisis l'occasion pour rappeler que M. Jean-Yves Marin, actuellement directeur du Musée d'art et d'histoire, a été nommé particulièrement en raison des préoccupations éthiques intenses face à la valeur des pièces qu'il reçoit, et que tout est vérifié de manière très minutieuse. Nous en avons eu la preuve lors de plusieurs auditions à la commission des arts et de la culture et je pense qu'il est suivi par beaucoup d'autres de ses collègues. Raison pour laquelle nous ne voterons pas cette motion d'ordre, néanmoins nous suivrons ces dossiers avec intérêt.

M. Pascal Rubeli (UDC). Pour nous, il n'y a pas d'urgence, d'autant plus que ces motions ont été déposées il y a plus d'une année. Nous refuserons également l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre portant sur la motion M-965 est refusée par 35 non contre 17 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la motion d'ordre portant sur la motion M-931 est refusée par 35 non contre 16 oui (1 abstention).

La présidente. Une dernière motion d'ordre de M^{me} Wenger est arrivée sur le bureau. Elle demande de mettre à l'ordre du jour et de traiter le rapport sur le projet d'arrêté PA-78, «Modification du règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol». Madame Wenger, vous avez la parole.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il s'agit donc du troisième débat. J'imagine que nous pourrions tout reprendre, mais que ni vous ni moi n'en avons envie. Néanmoins, le sujet traité nous semble suffisamment important pour demander l'urgence. Je ne referai pas l'histoire, tout le monde sait pourquoi je me bats: je me bats pour une ville qui soit enfin vivable pour tous. Ces plans d'utilisation du sol (PUS) vont permettre, je l'espère, dans la mesure du possible, que les petits commerces ne disparaissent pas et qu'à leur place ne viennent s'installer des grandes surfaces qui n'ont rien à voir dans notre centre-ville, qui est déjà très affecté par ce genre de politique d'aménagement. Je vous recommande encore une fois de voter l'urgence pour le troisième débat sur les PUS.

M. Adrien Genecand (R). D'abord, nous avons été convoqués pour traiter la suite des points figurant à l'ordre du jour, et cet objet n'y figure pas. Rien que pour cela, vous devez refuser la motion d'ordre. Ensuite, après le laïus de M^{me} Wenger – vous transmettez, Madame la présidente – qui parle de protéger le petit commerce, je dirai que c'est absolument faux! L'objectif du plan localisé de quartier, en l'occurrence très local, aux Délices est d'empêcher la construction d'un immeuble. Cela n'a donc rien à voir avec le commerce.

Quoi qu'il en soit, cet objet pourra être traité lors d'une prochaine séance, et il sera renvoyé en commission de l'aménagement. De toute façon, ce n'est pas de notre compétence, nous ne pourrions que le proposer au Canton.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Il me semble qu'il y a un petit malentendu. Cette demande d'urgence ne concerne pas le plan localisé de quartier des Délices, mais le règlement relatif aux PUS que nous avons voté en deuxième débat le 23 mars et renvoyé en commission. Ce n'est donc pas le même objet.

En l'occurrence, nous avons demandé que l'Etat lance une enquête publique, ce qui a été fait, et nous avons pu étudier en commission de l'aménagement les différentes observations. Il serait bon maintenant d'avancer rapidement sur ce dossier. Cela dit, je voudrais rappeler que le projet d'arrêté PA-78 est lié à la résolution R-108, que le rapport a été rendu il y a plusieurs semaines et que, si on traite un des objets, il faudra aussi traiter le deuxième. Les Verts accepteront cette motion d'ordre.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'apprends de M^{me} Klopmann que le rapport aurait été adressé il y a plusieurs semaines. Ici, personne ne l'a, alors je ne comprends pas bien comment les choses sont faites...

Par ailleurs, on m'a donné un délai ordinaire, à la fin de cette semaine, pour rendre mon rapport de minorité sur ce projet d'arrêté. Dans la mesure où nous n'avons pas reçu le rapport de M^{me} Klopmann, je ne vois pas que nous puissions débattre d'un objet aussi essentiel, aussi technique, comme cela, à l'impromptu, sans savoir exactement de quoi il en retourne. On est en train de nous faire croire qu'il s'agit de quelque chose qui peut se décider à l'emporte-pièce, mais il faut savoir que la mise en œuvre de ce règlement des PUS prendra certainement quelques années devant les diverses juridictions.

Ce n'est pas quelque chose de simple et je ne crois pas que nous puissions tout faire par oral; nous avons déjà eu un rapport oral dans le cadre du deuxième débat. Il devient insensé de considérer cet objet d'une manière aussi légère.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 31 non contre 26 oui.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je réponds à deux questions qui m'ont été posées lors d'une précédente séance. La première question, de M. Rumo, concerne des bancs qui ont disparu en bas de la zone piétonne du Mont-Blanc. Ces bancs seront réinstallés ultérieurement, après les travaux, comme cela était prévu. Malheureusement, il y a une petite guéguerre entre plusieurs opérateurs qui posent de la fibre optique et un certain nombre de fouilles doivent encore être exécutées pour permettre l'installation de cette fibre

optique en bas de la zone piétonne du Mont-Blanc. Ces bancs seront donc réinstallés. On ne m'a pas indiqué de délais, mais nous veillerons à ce que ce soit fait avant la fin de l'été.

La deuxième question a été posée par M. Baud et elle concerne un problème de protection des ouvriers qui travaillent à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Nous avons immédiatement réagi et, dès le lendemain matin, des masques de protection ont été proposés à ces ouvriers qui n'étaient pas encore protégés – l'un sablait le trottoir et d'autres travaillaient à côté. Ces personnes portent maintenant ces masques de protection, tout est rentré dans l'ordre et je remercie M. Baud d'avoir eu la présence d'esprit de nous signaler cette anomalie.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. M^{me} Aubry Conne m'a posé une question, je lui ai déjà répondu en aparté, mais je répète ici ce que je lui ai dit. Sa question concernait la Gay Pride. Cette année, au mois de juillet, Genève reçoit la Gay Pride et M^{me} Aubry Conne voulait savoir pourquoi l'arrivée du cortège aura lieu au parc des Bastions. C'est une décision du Conseil administratif. Je rappelle que pour la course de l'Escalade, pour un anniversaire de la Banque Pictet et même pour des manifestations militaires, nous donnons l'autorisation de s'implanter sur les pelouses du parc des Bastions. Je ne vois pas pourquoi nous le refuserions à la Gay Pride... (*Brouhaha.*) Si mon groupe pouvait avoir la gentillesse de me supporter encore quelques heures, avant que je quitte ce Conseil administratif!

4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 105 790 francs, soit:

- un montant de 16 101 000 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant les allées périphériques de part et d'autre;
- un montant de 9 272 800 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué uniquement de l'allée périphérique de la moitié sud, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons;
- un montant net de 731 990 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 370 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 855 360 francs (PR-753 A)¹.

Rapport de M. Guy Dossan.

La commission des travaux et des constructions, sous la présidence de M^{me} Maria Pérez, puis de M. Alexandre Wisard, s'est réunie les 10 février, 3 mars, 17 mars, 31 mars, 14 avril, 5 mai, 1^{er} septembre, 22 septembre, 17 novembre 2010, 2 février, 9 février et 9 mars 2011 pour traiter de cet objet.

Les notes de séances étaient prises par M. Jorge Gajardo-Muñoz et M^{me} Consuelo Frauenfelder, que le rapporteur remercie pour la précision de leur travail.

Rappel succinct de la proposition

Ouvert en juin 2009, le chantier de rénovation de la plaine de Plainpalais (70 000 m²), sur le secteur sud de la partie centrale de la plaine, s'est terminé en été 2010.

Ces travaux ont fait suite à une première étape «test» réalisée en 1998, qui a permis la mise au point des détails de réalisation du projet d'assainissement de la surface.

¹ «Mémorial 167^e année»: Proposition, 3041. Motion d'ordre, 6964.

Ces travaux se sont réalisés à l'aide du crédit de 12 221 700 francs de la proposition PR-419, votée en mai 2007 par le Conseil municipal, pour la deuxième phase de réfection de la plaine de Plainpalais. Comme cela avait été mentionné, le montant de ce crédit ne permettait la réalisation que de la moitié environ de la surface centrale de la plaine, exception faite du mail périphérique.

L'achèvement de l'assainissement de la plaine comprend, comme indiqué lors du vote de la proposition PR-419, la terminaison de la réfection de la surface centrale, des réseaux de drainage de cette surface et les infrastructures de distribution et d'évacuation des fluides pour les manifestations, mais il comprend aussi la requalification complète du mail périphérique, élément nouveau par rapport à la situation décrite en juin 2005 lors du dépôt de la proposition PR-419.

L'adjonction des travaux de réfection du mail périphérique est due à plusieurs constats. D'une part, la campagne d'analyse de l'état sanitaire menée par le Service des espaces verts (SEVE) sur tous les arbres situés sur la Ville de Genève a montré qu'une grande partie des arbres de la plaine de Plainpalais étaient dans un état nécessitant leur remplacement à court ou moyen terme. D'autre part, les discussions et la concertation menées avec les usagers du mail ont démontré que les dimensions du mail ainsi que les espacements entre les rangées de plantations d'arbres sont trop étroites pour en permettre une occupation aisée. L'exiguïté de l'espace entre les stands des vendeurs et les arbres ne laisse que peu de place à la déambulation. Les grilles au pied des arbres constituent des obstacles pour les promeneurs et entravent leur déplacement. Les troncs des arbres sont endommagés par les manœuvres des véhicules, ce qui raccourcit de manière significative leur durée de vie et nécessite de très fréquents travaux d'entretien. Diverses hypothèses ont donc été examinées, en collaboration étroite entre tous les services et mandataires concernés, pour finalement conclure que l'option consistant à reconfigurer complètement le mail, y compris dans sa géométrie et sa disposition spatiale, serait la meilleure.

Ce nouveau mail, plus large et doté de trois rangées d'arbres sur tout le pourtour de la plaine, permettra à la fois aux marchands de placer leurs stands entre les arbres des rangées extérieures, et aux promeneurs de déambuler librement dans un espace libéré de tout obstacle.

Les trois arrêtés de la proposition PR-753 ont donc pour objet la réalisation du solde de tous les travaux nécessaires à une réfection complète de la plaine.

Arrêté I – achèvement de l'aménagement de surface de la zone centrale (secteur nord)

Revêtement en gorrh, réseaux secs et humides, aire de jeux pour enfants et *street plaza* (travaux initialement prévus lors des discussions au sujet de la proposition PR-419); réaménagement de l'allée périphérique, portion du secteur nord de la plaine (travaux non prévus initialement).

Arrêté II – réaménagement de l'allée périphérique

Replantation de nouveaux arbres sur la portion du mail bordant le secteur sud de la plaine dont la partie centrale est actuellement réalisée (travaux non prévus initialement).

Arrêté III – réfection des collecteurs sur l'avenue du Mail

Raccordements des nouveaux réseaux (travaux prévus initialement).

Constats sur la situation actuelle

Aujourd'hui, l'arborisation de la plaine est réalisée sous la forme d'un mail comprenant un double alignement côté avenue du Mail et un triple alignement côté avenue Henri-Dunant et boulevard Georges-Favon. Elle est composée de six genres d'arbres différents, dont 70% de marronniers, 20% de tilleuls et 10% d'ormes.

Le diagnostic sanitaire des arbres, réalisé en automne 2008, a mis en évidence que:

- 50 arbres (soit 20% du mail) ont été abattus et n'ont pas été remplacés, ou sont dans un état sanitaire préoccupant, et donc condamnés à très court terme;
- il existe une accélération du phénomène de dépérissement ces dix dernières années (environ cinq arbres à remplacer par année);
- il existe une forte dépréciation sanitaire des marronniers.

Les principales causes en sont:

- la modification des conditions environnementales de la plaine: agrandissement des surfaces en enrobé bitumineux, réchauffement climatique, imperméabilisation et tassement du sol, augmentation des pollutions, déjections canines, etc.;
- les conflits grandissants entre arborisation et usages des lieux;
- les problèmes sanitaires récurrents du marronnier (coloration et chute précoce des feuilles).

Les conséquences de la dégradation sanitaire des arbres et de la configuration actuelle du mail sont:

- la multiplication et la dispersion des interventions d'entretien des arbres;
- l'impossibilité de remplacer systématiquement et dans des conditions favorables les arbres dépérissant. De grandes difficultés de reprise des plants et une durée de vie limitée des jeunes arbres sont constatées sur les arbres remplacés;
- la dépréciation qualitative de l'ensemble du mail (arbres altérés et perte de qualité paysagère).

Au vu de l'état actuel du mail et de l'importance d'assurer la pérennité du réaménagement de la plaine, il convient de renouveler le mail dans son ensemble. Pour que cette opération se révèle pertinente à long terme et qu'elle permette de constituer un véritable mail arboré aux qualités dignes de cet espace public majeur, le développement des nouveaux arbres dans les meilleures conditions doit être garanti. Le concept de plantation doit être fondamentalement repensé, en adéquation avec l'organisation des marchés et les nombreux usages du lieu, et donc de reconsidérer complètement le positionnement des arbres le long du mail.

D'autre part, les conditions de tenue des marchés divergent entre les quatre côtés de la plaine en raison des différentes largeurs à disposition. De manière générale, il s'agira donc de rétablir, sur tout le pourtour du mail, une situation confortable et équitable pour tous les usagers, ce qui impose un élargissement du mail.

Le projet de réaménagement: un concept d'ensemble

La phase en cours d'exécution s'est réalisée selon les principes décrits dans la proposition PR-419. Le solde de la partie centrale, objet du premier arrêté de la proposition PR-753, s'inscrit donc dans la continuité de ces principes, qui sont rappelés ci-après.

Revêtement de surface en gorrh

Ce matériau répond parfaitement aux contraintes d'utilisation du site et assure la praticabilité de l'espace par tous les temps. Sous réserve d'une remise en état régulière après chaque manifestation, la surface retrouvera facilement son aspect initial sans nécessiter de travaux importants. La très bonne perméabilité du gorrh nécessite néanmoins de récupérer les eaux de surface au moyen d'un réseau de drainage performant. Les risques de fuites de produits polluants, pouvant contaminer la nappe phréatique, et ceux de débordement de cette nappe ont conduit le Service cantonal de géologie à imposer ce dispositif.

Réseaux et fourniture d'énergie

Trente-deux points de raccordement regrouperont les alimentations en électricité, en eau potable et l'évacuation des eaux usées.

Eclairage public

La partie centrale sera éclairée par des mâts de 16 m placés aux abords du mail périphérique. L'éclairage du mail sera composé de luminaires sur mâts, d'une hauteur de 4,50 m.

Aire de jeux

La zone de jeux a été conçue comme partie intégrante de l'aménagement de la plaine et sera totalement ouverte, sans clôture. Elle accueillera des dispositifs de jeux dans une gradation suivant l'âge des enfants auxquels ils seront destinés. L'ouverture permettra ainsi le mélange des activités ludiques. Un jeu d'eau conciliable avec la fonction du lieu, élément décoratif et ludique, sera implanté

Street plaza

Le même principe d'ouverture et d'intégration à l'aménagement global a été retenu. Deux petits espaces complémentaires seront aménagés spécialement pour les débutants, afin que les enfants fréquentant régulièrement cet équipement puissent progressivement passer d'un jeu à l'autre à mesure qu'ils grandissent. Le *street plaza* sera conçu comme partie intégrante de l'aménagement et constituera un véritable espace public où des usages autres que la glisse auront la possibilité de se développer. Il s'agira d'une infrastructure encaissée, dont le relief intérieur sera adapté à son utilisation, permettant de dégager les vues de tout obstacle.

Buvettes et pavillons

Deux buvettes saisonnières seront implantées de mars à octobre. Un pavillon de services, comprenant des locaux multiusage pour les employés de la Ville et pouvant être un lieu d'information officielle ou informelle sur les activités de la plaine, sera également implanté.

Des W.-C. publics saisonniers, accolés aux deux buvettes et au pavillon précité, seront mis à disposition.

Le mail périphérique

Le mail sera fondamentalement repensé, sa largeur passant à 25 m sur tout son pourtour, avec une équidistance de 12 m entre chaque arbre dans le sens de la longueur et de 9 m entre chacune des trois rangées.

Plantations

- mail périphérique: reconstitution complète d'un mail arboré, durable et fonctionnel, composé d'un triple alignement, soit 231 arbres;
- pointe sud: plantation d'arbres (mêmes essences que le mail) en partie centrale de la pointe, soit 21 arbres, dont le montant est compris dans la proposition PR-419;
- places de jeux: 24 arbres;
- six marronniers seront conservés.

Le nouvel aménagement représentera donc un total de 282 arbres.

Entre trois et cinq espèces seront implantées en mélange «aléatoire». La qualité et la pérennité de l'aménagement sont tributaires de la bonne reprise et de la longévité des plantations. Compte tenu des importantes dépréciations sanitaires et dégradations observées sur les arbres actuels, il conviendra de garantir des conditions de replantation optimales pour les nouveaux arbres.

Ce nouvel aménagement permettra également de créer un site d'observation pour les plantations en milieu urbain.

Organisation générale du mail: les marchés

La partie en enrobé sera élargie à 25 m sur tout le pourtour:

- deux rangées de stands se feront face de part et d'autre des rangées d'arbres extérieures;
- la place pour le véhicule du marchand, y compris l'espace nécessaire aux manœuvres de stationnement, sera garantie à l'arrière du stand;
- au centre, une troisième rangée d'arbres alternera avec du mobilier urbain, hors de l'emprise du passage des véhicules;
- un espace généreux de déambulation sera réservé de part et d'autre de l'alignement central des arbres.

Cette réorganisation générale permettra d'optimiser le travail des marchands, de rendre plus agréable la promenade, de protéger et pérenniser l'arborisation du mail, d'augmenter le nombre d'emplacements pour les marchés.

Mobilier urbain

Cent quarante bancs, 36 éléments d'éclairage, six fontaines, six doubles cabines téléphoniques, sept bornes incendie, environ 50 poubelles et une signalétique seront implantés.

Sur la pointe sud, des bancs circulaires seront mis en place au pied des arbres. Les espaces de jeux, bordés de bancs linéaires en béton, seront équipés de tables et de bancs en bois.

Tris sélectifs et bennes enterrées

Deux centres de tris sélectifs seront implantés et deux bennes seront installées sur le mail.

Aménagements cyclables

La circulation des piétons et des cyclistes sera libre et permanente sur toute la plaine.

Des stationnements pour les vélos seront aménagés au droit des accès principaux de la plaine. Environ 150 épingles à vélos pour 300 places supplémentaires seront implantées.

Historique et phasage des travaux

PR-250 – Phase 1, étape «test»

En 1998, vote d'un crédit de 745 000 francs destiné à la réalisation d'une surface d'essai.

PR-419 – Phase 2, travaux aujourd'hui terminés

En 2007, vote d'un crédit de 12 221 700 francs pour les travaux sur la partie sud du secteur central de la plaine (environ 20 000 m²).

PR-753 – Phases 3 et 4

Réalisation des travaux sur la moitié nord de la plaine (jusqu'à la rue Harry-Marc), soit 34 300 m², sur l'allée périphérique de la moitié sud de la plaine, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons, soit 15 125 m².

Séance du 10 février 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction au Service municipal du génie civil, M. Alessandro Morante, ingénieur au Service du génie civil, M. Gennaro Miele, ingénieur au Service municipal de l'énergie, M^{me} Debby Assaraf, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, M. Daniel Oertli, chef du SEVE, M. Jean-Pierre Chervat, architecte paysagiste au SEVE, M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, MM. Carlos Lopez et Julien Descombes, architectes, et Yves Rappaz, de CKNR Ingénieurs civils, mandataires du groupe Circus

M. Pagani explique que les 3^e et 4^e étapes des travaux de réfection de la plaine de Plainpalais visent à aménager le mieux possible cet espace public. Il souligne la nécessité d'assurer de manière optimale la cohabitation des diverses activités en tenant compte également des intérêts des usagers, aussi bien les parents et enfants que les propriétaires de chiens, et affirme sa volonté d'éviter toute ségrégation. Il n'y aura donc en particulier pas d'enclos, ni pour les chiens ni pour les enfants, au contraire de ce qui existait. Chaque utilisateur doit être responsabilisé par rapport à l'activité qu'il pratique.

Le magistrat attire aussi l'attention sur l'important volet végétal du projet en rappelant le grave état de dégradation des arbres du mail. Pour lui, le projet de la PR-753 est un beau projet.

M. Lopez rappelle que la réfection de la plaine de Plainpalais implique 12 services municipaux dans quatre départements et plusieurs groupes de mandataires, il s'agit donc du projet d'une équipe.

Après un résumé de l'histoire de ce site, il expose les problèmes et les contraintes dont il faut tenir compte dans le travail de réfection et s'attarde en particulier sur les nuisances dues à la présence de chiens, dont il faut néanmoins assurer la liberté de mouvement. Il y a quelques années, les déjections canines avaient augmenté la toxicité du sol de la plaine, au point d'inciter le vétérinaire cantonal à déconseiller la présence d'enfants sur le gazon. S'agissant des arbres, dont l'écorce subit aussi les assauts canins, M. Lopez souligne que leur espacement se révèle insuffisant. L'écart entre deux arbres est parfois de 6 m, ce qui ne permet pas non plus aux véhicules de manœuvrer sans mettre en danger les troncs.

Le mandataire présente le projet en rappelant tout d'abord qu'un premier projet lauréat, en 1986, avait préconisé l'aménagement d'une surface herbeuse assorti d'édicules, aménagement qui s'était heurté aux réserves du Conseil municipal (1996), qui avait relevé une importante contradiction entre l'usage public de cet espace et l'aménagement herbeux envisagé. Le projet avait alors été abandonné par le Conseil administratif.

Tirant les enseignements de cette décision, l'équipe du projet s'est donc orientée vers un aménagement en gorrh concassé, suivant le modèle de la place Bellecour, à Lyon. Il précise que l'équipe de projet s'est aussi intéressée à d'autres expériences, telles que le jardin des Tuileries, à Paris, où se tient chaque été une importante manifestation foraine, et dont le sol est recouvert de calcaire concassé, ou la place Bellevue, à Zurich, dont la surface herbeuse devant en principe résister au passage des véhicules lourds n'a toutefois pas convaincu.

Il évoque l'essai de revêtement en gorrh sur une surface de 3800 m², au nord-est de la plaine, où ont été éprouvées des techniques et procédures basiques de résistance, de nettoyage et d'entretien. On y a, entre autres, testé une grille de caniveau en béton et un système d'éclairage du site. Il souligne d'autre part que le gorrh est plus perméable que d'autres matières et résiste bien au passage des camions.

Pour M. Lopez, il n'y a pas de solution idéale, mais il juge que cet aménagement est le meilleur dénominateur commun pour les différents utilisateurs de la plaine, dont les intérêts sont souvent divergents.

Certaines options de la première phase, telle l'évacuation des eaux pluviales dans la nappe phréatique après filtrage par le gorrh, ne seront toutefois pas retenues dans les phases suivantes, la nappe pouvant en effet atteindre des niveaux dange-

reux dans certaines situations. L'eau sera donc envoyée dans les canalisations en régime séparatif. Pour le reste, suivant le vœu du Conseil municipal, la surface en gorrh sera étendue à toute la partie centrale, et des arbres viendront empiéter sur cette surface, ce qui constitue une première sur la plaine de Plainpalais.

Le gazon fera donc place à un plafond végétal sur la pointe sud, où on installera aussi des tables et des bancs (*Note du rapporteur: déjà réalisé, mais sur quel crédit? Et quid de la recommandation du Conseil municipal qui demandait une zone herbeuse?*), et à l'emplacement des jeux pour enfants, situé au nord-est.

M. Lopez précise que la phase 3 concerne la réfection de la partie centrale et nord de la plaine y compris le collecteur, alors que la phase 4 complète les travaux de la phase 2 par le traitement du contour du triangle sud. L'organisation par phases des travaux sur le pourtour du site a pour objectif de laisser ouverts en permanence trois tronçons du mail pour les marchés.

M. Lopez s'attarde sur la problématique des arbres et du mobilier urbain. Les arbres servent parfois de support et sont heurtés par les véhicules, ou encore sont affaiblis par les champignons et les maladies, dont une qui colore prématurément les feuilles des marronniers. Leur faible écartement, de 6 m à 8 m, a également un effet négatif sur leur croissance.

C'est donc surtout en raison de l'état sanitaire préoccupant des arbres, que certifie une étude du SEVE, que l'équipe du projet a décidé de proposer de refaire entièrement l'arborisation du mail et de repenser son aménagement. Le mail, dont la largeur actuelle varie entre 10 m et 16 m, sera élargi à 25 m, sur tout son pourtour. Les arbres seront plantés à de plus grandes distances les uns des autres et du mobilier urbain sera installé au milieu de l'allée. Il précise que dans la première moitié du XX^e siècle, le mail était assorti de trois ou quatre rangées d'arbres. Les marchands ont été consultés; ils pourront manœuvrer plus facilement avec leurs véhicules et abandonner leurs réticences à l'égard du mobilier urbain, dont ils craignaient l'installation trop près de leurs étals.

M. Lopez explique que les arbres seront plantés le long d'une tranchée creusée sur le mail et ils bénéficieront d'un système d'arrosage semi-automatique. Il s'agira d'essences choisies en fonction de leur résistance aux conditions du milieu urbain, et en fonction de leurs qualités odorantes, comme le tilleul, ou florissantes, comme le merisier.

Les arbres seront protégés en les entourant de dispositifs inspirés de grilles dites «Mille Plateaux». Leurs pieds seront végétalisés.

L'aménagement comprendra 282 arbres en tout

Le périmètre concerné par la phase 3 sera dévolu au *skate plaza*, aux édicules saisonniers de la buvette, ainsi qu'à la place de jeux, avec ses jeux d'eau et ses

arbres. Il dit souhaiter recréer une atmosphère semblable à celle de la place Bellecour, à Lyon, où des arbres sont plantés dans la surface en gorrh.

Au sujet des coûts des surfaces concernées, il précise que le montant de 456 francs le mètre carré de gorrh ne s'applique pas à la seule surface rouge mais comprend aussi le coût du sous-sol.

La phase 3, collecteurs compris, se déroulerait entre octobre 2010 et juillet 2011, la phase 4, débutant dans la continuité, s'achèverait, avec les nouvelles plantations, entre juillet et novembre 2012.

Questions de la commission

Le commissaire radical souhaite savoir si des soumissions seront demandées pour les phases 3 et 4 ou si les travaux seront accordés à la même entreprise déjà bénéficiaire du chantier de la phase en cours. M^{me} Charollais répond que, pour le gros œuvre et le revêtement de surface, il a été jugé indispensable, pour la cohérence et pour des raisons de responsabilité, de confier les chantiers à la même entreprise. Le chantier a été accordé en deux tranches, la première pour la phase en cours, la deuxième pour les phases suivantes, selon un planning qui ne pourra être établi que si les crédits sont acceptés. Des travaux de moindre envergure pourraient faire l'objet de nouvelles soumissions.

Le même commissaire souhaite avoir des détails sur les mesures de protection des arbres contre les chiens et leurs déjections. M. Lopez répond que des essais de grilles seront bientôt effectués afin de vérifier leur efficacité. L'équipe du projet cherche actuellement la meilleure protection possible. Il précise que le système dit «Mille Plateaux» sert de modèle, mais l'équipe du projet et le SEVE veulent développer un système spécifique, qui pourrait être utilisé sur l'ensemble du territoire municipal.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaiterait connaître la différence entre le gorrh et le matériau extrait des carrières du Salève. M. Lopez répond que le Salève produit une matière limono-argileuse qui n'est pas indiquée pour la plaine en raison de ses faibles capacités de drainage. Le gorrh, en revanche, ne contient presque pas d'argile. Le commissaire se dit convaincu que le gorrh produit un limon et que les eaux en sortiront teintées, ce qui est démenti par M. Lopez, le gorrh du Beaujolais étant d'origine volcanique et ne déteignant pas. M. Lopez précise que les études sur le drainage de la plaine, effectuées il y a quatre ou cinq ans, sont toujours d'actualité.

Une commissaire socialiste demande la raison pour laquelle les chemine-ments transversaux ont été maintenus en béton et non pas recouverts de gorrh. Il lui est répondu qu'il avait été initialement prévu de tout recouvrir de gorrh, mais que l'Association Handicap Architecture Urbanisme (HAU) a demandé que les

cheminements en béton soient conservés afin de faciliter la circulation des fauteuils roulants et des personnes malvoyantes.

La même commissaire demande si les arbres seront plantés dans des pots. M. Oertli répond qu'ils seront plantés dans une tranchée creusée dans le mail. Il souligne que le projet de réfection prévoit de faire bénéficier les arbres de la plaine des meilleures conditions possibles. La commissaire s'interroge également sur les effets de l'éclairage nocturne sur la photosynthèse. M. Descombes explique que les mâts d'éclairage auront une hauteur de 4 m à 4,5 m et seront dirigés vers le bas. Les éclairages de la partie centrale, en revanche, seront posés plus haut, comme les projecteurs qui éclairent l'actuel terrain de pétanque.

En ce qui concerne le destin de la pierre commémorative placée à la pointe sud, M. Descombes estime qu'on dispose encore de temps pour décider de son maintien ou de son déplacement.

Un commissaire écologiste demande si des pistes cyclables sont prévues. M. Lopez répond que, du point de vue légal, les vélos peuvent circuler librement sur l'ensemble de la plaine de Plainpalais. Toutefois, la circulation s'avérant difficile lors des marchés ou des fêtes foraines, la voie d'urgence, située sur le pourtour du mail, sera toujours accessible aux cycles.

Un commissaire démocrate-chrétien souhaiterait savoir comment a été abordée la problématique des chiens. M. Lopez répond que les utilisateurs du marché alimentaire auraient vu d'un mauvais œil l'installation d'un enclos pour les chiens, les fortes odeurs qui s'y concentrent montrant que les essais précédents n'ont pas été concluants. Des sacs de ramassage seront mis à la disposition des propriétaires de chiens. S'agissant des excréments déposés sur le gorrh, M. Lopez rappelle que, depuis deux ans, la surface en gorrh actuelle est nettoyée deux fois par semaine en hiver et trois fois en été. Le nettoyage de la surface sera facilité, les excréments se voyant de loin, alors qu'on ne les voit pas sur le gazon. Rien d'autre n'est prévu, il est compté sur la responsabilisation des propriétaires de chiens.

A une question sur les points d'eau disséminés sur le mail, il est répondu que dix fontaines seront installées sur le pourtour, en plus des points d'eau à des endroits spécifiques, tels que la pointe sud, la place de jeu et le *skate plaza*.

Une commissaire d'A gauche toute! demande quels arbres bénéficieront d'un entourage de protection et comment seront décidés les emplacements des grilles de protection contre les chocs. M. Descombes répond que cette question est actuellement à l'étude.

La même commissaire observe que l'élargissement du mail et de l'espace-ment des arbres facilitera les manœuvres des véhicules, mais que cela générera

probablement une circulation plus importante. Prévoit-on de gérer cette dernière à coups d'amendes? Bien qu'il s'agisse d'une question politique, M^{me} Giraud tient à répondre que les aménagements prévus sur le mail sont faits pour permettre aux marchands d'arriver, de s'installer et de partir, mais pas d'y circuler. M. Lopez précise que le conseiller administratif Maudet a rencontré les marchands de la plaine pour leur signifier qu'il souhaitait supprimer le parking de surface. En échange, des facilités et des réductions de prix devraient être proposées aux marchands.

Interrogé sur le temps nécessaire au nettoyage du gorh, M. Lopez répond que la surface de la phase 1, environ 3000 m², est nettoyée par deux personnes pendant deux heures. M^{me} Giraud précise que la question de l'entretien fait l'objet d'une réflexion. Le gorh requiert surtout de nouvelles habitudes en matière d'entretien, mais la Ville est prête à les reprendre à son compte dès lors que ce matériau est accepté par l'ensemble des usagers du site.

Un commissaire démocrate-chrétien souhaite savoir ce qu'il est prévu de faire des actuelles installations du *skate park* et si les édicules seront suffisants pour le travail d'encadrement des jeunes. M. Deuel répond que les rampes actuelles, en fonction depuis douze ans, ne correspondent plus aux demandes des *skateurs*, qui sont maintenant plutôt attirés par les *skate plazas*, comme celui qui est présenté en exemple. Celui-ci sera accessible aux débutants, alors que les rampes actuelles sont intimidantes pour les moins expérimentés. Certaines rampes existantes seront aussi renouvelées. S'agissant des édicules, M. Deuel indique que les baraquements actuels sont délabrés. Le *skate plaza* ne pourra en tous les cas pas se passer d'une présence continue des animateurs de la Ville.

Le même commissaire demande si l'esprit actuel de la place de jeux, qui réunit jeux pour bambins et terrain de volleyball, sera conservé dans la future installation. M. Descombes souligne que la particularité de la nouvelle place de jeux, c'est la présence des arbres, ce qui apportera un peu d'ombre aux parents et aux enfants. Des bancs, des tables et d'autres meubles urbains seront aussi installés. S'agissant du programme précis de la place de jeux, ce dernier n'est pas encore finalisé. Seules des intentions d'affectation peuvent donc être données pour ces surfaces: buvettes/terrasses/emplacement réservé aux tout-petits/emplacement réservé aux jeux d'eau/espaces pouvant servir à des animations hivernales. Le même commissaire souhaiterait encore savoir si la poussière du gorh présente un quelconque danger pour la santé publique. Il lui est répondu par la négative.

Une commissaire socialiste demande si, d'après l'étude sur l'état sanitaire de la végétation de la plaine, d'autres arbres, outre les six marronniers mentionnés, pourraient être préservés. Elle fait aussi part de ses doutes concernant l'efficacité du modèle de protection «Mille Plateaux». En effet, d'après l'image présentée, la

grille en béton et la petite barrière entourant les arbres recouvrent une fosse qui semble pouvoir devenir une poubelle, voire être accessible aux chiens, lesquels pourraient y déposer leurs excréments. M. Oertli répond que l'étude sanitaire montre que 10% des arbres de la plaine devraient être abattus dans les trois à cinq prochaines années, et que 70% des marronniers sont condamnés à une mort lente. De plus, les travaux, dont en particulier la pose de 11 km de conduites, entraîneront d'inévitables dégâts. Sachant que les nouveaux arbres se développeront mieux à proximité d'arbres sains, il a été jugé préférable de tout remplacer, même s'il reconnaît qu'il y a eu de longues discussions sur l'opportunité de conserver quelques arbres sains. M. Descombes précise que les six marronniers préservés sont situés de part et d'autre des bouches de ventilation du bâtiment de Swisscom. Il a été jugé préférable de les garder, surtout parce qu'il ne serait pas possible de planter ailleurs de nouveaux arbres. M^{me} Giraud fait remarquer que son service travaille en collaboration étroite avec la Direction générale de la nature et du paysage, sans l'autorisation de laquelle il ne serait pas possible d'envisager l'abattage des arbres existants, organe cantonal qui adhère pleinement au projet de renouvellement complet du mail.

Au sujet des protections «Mille Plateaux», M. Descombes explique qu'en réalité il n'y aura pas d'espace vide entre la grille et la terre.

S'agissant de l'estimation des coûts, la commissaire observe des différences troublantes du prix estimé pour protéger les arbres et pour la réfection/pose des bornes-fontaines. En ce qui concerne la protection des arbres, M. Mégevand répond que des concepts différents ont été établis en fonction des risques et de la localisation des arbres. Les mises au point et les réflexions sur ce sujet sont encore en cours mais, en définitif, deux types de protection seront adoptés suivant le lieu où se situent les arbres à protéger.

S'agissant des bornes à eau, M. Descombes précise qu'elles seront toutes de type genevois. Si certaines peuvent être restaurées, il faut toutefois en racheter d'autres, dont le coût est de 20 000 francs la pièce.

Un commissaire écologiste observe qu'un premier crédit de 12 millions de francs a été approuvé en 2007, ce qui, ajouté aux crédits compris dans la proposition PR-753, atteint un total de 40 millions de francs pour une surface de 8 ha. Il demande pourquoi le Conseil administratif a saucissonné les crédits au lieu de présenter une seule proposition. M. Pagani répond qu'il n'était pas membre du Conseil administratif en 2007, mais que le projet a volontairement été découpé en phases, car il rappelle que le projet de 2007 laissait transparaître des hésitations, et qu'il était menacé de référendum.

Le même commissaire, au vu de l'interdépendance des phases, se demande quel choix est véritablement laissé au Conseil municipal d'accepter ou de refuser la proposition PR-753.

M. Pagani répond que le Conseil municipal est maître de ces décisions. Cependant, la plaine de Plainpalais est un outil de travail pour de nombreuses personnes, qui ont toutes adhéré au concept de la réfection. C'est aussi un lieu de loisirs pour les Genevois, qui apprécient d'autant plus ce type d'endroit que la crise force de nombreuses personnes à passer les vacances à Genève. Il espère donc vivement que le Conseil municipal autorisera l'enchaînement rapide des travaux entre une phase et l'autre.

A une question du commissaire écologiste, M. Oertli confirme que le nombre de nouveaux arbres excède le nombre d'arbres abattus, à 276 contre 229. Le commissaire constate que cet argument devrait être mieux exploité du point de vue de la communication, de même qu'il faudrait souligner la qualité des mélanges d'essences pressenties. Il constate d'autre part que les travaux en cours ont supprimé les places de parking en surface, et il souhaite donc savoir s'il s'agit d'une situation définitive. Pour le magistrat, il est clair que le Conseil administratif ne tolérera plus les stationnements en surface en raison de l'existence du parking souterrain. Il rappelle que les utilisateurs bénéficient maintenant de deux montecharges pour accéder à ce parking.

Un autre commissaire écologiste souhaite savoir si le gorrrh risque de se soulever avec le vent. M. Lopez répond que, d'après les observations sur le terrain de pétanque, le gorrrh tient et ne se soulève pas, même sous les conditions de bise noire. M. Mégevand reconnaît qu'on ne peut pas exclure des déplacements lors d'épisodes très venteux. Il confirme toutefois que les tempêtes de poussière sont dues surtout au limon. Or, le gorrrh ne comporte que peu d'éléments fins.

Une commissaire d'A gauche toute! signale qu'à Paris, dont les exemples des Tuileries et du Luxembourg ont été mentionnés, les chiens ne circulent pas librement. Elle s'attend à ce que la plaine continue d'être le «cacodrome municipal» et se demande si le parfum des tilleuls fera vraiment illusion. Elle demande donc s'il a été envisagé de circonscrire un périmètre de la plaine destiné aux chiens ou de limiter leur circulation en imposant la laisse.

M. Pagani réaffirme que le Conseil administratif souhaite garantir le libre accès à la plaine. S'agissant des excréments canins, il se dit convaincu que la grande visibilité du gorrrh et la vigilance des agents de police municipaux dissuaderont les propriétaires de laisser derrière eux les déjections canines. L'expérience montre d'autre part que les propriétaires de chiens ne s'aventurent pas sur la surface en gorrrh du nord-ouest et qu'il semble que les chiens n'apprécient pas vraiment cette surface. Le magistrat précise encore qu'il n'imagine pas laisser les chiens courir en liberté sur la plaine.

Le commissaire radical déplore le manque d'informations sur le *skate plaza*, alors même que cet équipement coûtera 1,2 million de francs. M. Deuel explique que l'estimation de coût est fondée sur des équipements construits ailleurs. Le

projet concret est encore en réflexion. Il précise que les *skateurs* ne sont pas seuls à devoir être pris en considération. Les utilisateurs d'autres sports urbains, tels que le BMX, les rollers et les trottinettes doivent aussi y trouver leur compte.

Le même commissaire, se faisant l'écho de rumeurs de dépassements sur la phase en travaux, souhaite savoir s'il faut s'attendre à des demandes de crédits supplémentaires, au-delà de la quarantaine de millions de francs que coûte actuellement l'ensemble du projet de réfection de la plaine. Le magistrat conteste tout dépassement connu sur la phase 2, et ne s'attend pas à des surcoûts pour les phases 3 et 4.

Le commissaire radical n'est pas convaincu par les arguments donnés par les concepteurs et le magistrat quant au «problème» des chiens. Se reposer sur le réflexe civique des propriétaires ou parier sur l'effet intimidant du gorrrh lui paraît léger et aléatoire. S'il est prêt à accepter que le jour puisse être dissuasif, il craint qu'à la nuit tombée les propriétaires perdent leurs complexes et scrupules. M. Pagani répond que, le cas échéant, il faudra envisager de faire surveiller le site dès l'aube.

Une commissaire socialiste se demande si des végétaux peuvent pousser sur le gorrrh, comme c'est le cas sur d'autres surfaces. Il lui est répondu que la surface devra être traitée régulièrement, car des traces de végétation peuvent aussi apparaître à la surface du gorrrh.

Une commissaire libérale rappelle que lors de la législature précédente, il était souvent reproché au Conseil administratif de présenter des estimations approximatives. Or elle constate que tel est le cas pour le *skate plaza*, dont le prix manque encore de précision puisque le projet est encore en étude, pour le coût des arbres dont elle juge le prix peu précis, ainsi que pour les essences présentes, dont le nombre varie de trois à cinq. M. Oertli répond que l'essence n'a pas d'influence significative sur le prix des arbres. M. Descombes ajoute que le nombre d'essences sera déterminé en fonction de discussions en cours avec les services cantonaux et suivant leur force et leur taille, mais le montant demandé correspond à ce qui est nécessaire pour procéder à l'aménagement du mail et des parties arborisées de la plaine. M. Chervat précise que le canton a validé le choix des arbres qui est proposé.

Le magistrat complète la réponse en assurant que l'ensemble des participants au projet est conscient de la nécessité de rester dans les limites du budget et qu'il y veille personnellement.

Une commissaire d'A gauche toute! souhaite savoir si le Conseil administratif a une position ferme au sujet de la question des chiens en laisse ou en liberté. Le magistrat répond que le gorrrh devrait permettre d'éviter au maximum les inconvénients dus à la présence des chiens. Dans le cas où cette solution ne s'avérerait

pas efficace, il rappelle que l'exécutif a déjà interdit la présence des chiens dans de nombreux parcs de la Ville.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre fait observer que plusieurs municipalités ont abandonné le gorrh au profit du goudron, à cause du limon. En effet, le gorrh empêche le drainage et colore l'eau.

Au vu des questions restées sans réponse, la commission décide d'auditionner M. Maudet, conseiller administratif responsable du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et le bureau d'ingénieurs CKNR.

Séance du 3 mars 2010

Audition de MM. Pierre Maudet, conseiller administratif responsable du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), et Raoul Schrupf, chef de cabinet du DEUS

Une commissaire socialiste souhaiterait savoir si les édicules resteront en place toute l'année. M. Maudet répond qu'une réflexion se fait sur l'exploitation future de la plaine, mais que sa réfection devrait améliorer qualitativement son usage. Il confirme que les deux pavillons des buvettes sont prévus pour fonctionner sur un rythme saisonnier de huit mois. Le troisième pavillon du même type, installé à l'année, sera destiné aux employés de la voirie (minidépôt, vestiaire, W.-C., coin cuisine), et servira aussi de guichet à la police municipale.

Le commissaire radical revient sur les craintes exprimées lors de la séance précédente au sujet des intentions du Conseil administratif concernant le problème des chiens. Il trouve inquiétant de ne compter que sur le civisme des propriétaires de chiens. Le magistrat tient d'abord à signaler que la réfection de la plaine permettra de changer certaines habitudes. En premier lieu, il se réjouit de la perspective de voir disparaître totalement le parking en surface et rappelle que la Ville de Genève, étant coactionnaire du parking souterrain, a tout intérêt à promouvoir son utilisation. La municipalité a d'ailleurs obtenu des tarifs préférentiels pour les jours de marché. S'agissant des chiens, il explique que des caninettes et des poubelles seront disposées, non seulement sur le mail, mais aussi dans la partie centrale de la plaine. De plus, la police municipale surveillera davantage le site. Il profite pour tirer un bilan positif de la politique des amendes progressives (première amende à 200 francs, puis montant doublé à chaque récidive dans un laps de temps de cinq ans), celle-ci s'avérant efficace. Le magistrat est d'avis que le gorrh, qui uniformisera l'aspect de la plaine, fera notamment disparaître les cloaques, améliorera ainsi la visibilité et rendra effectivement moins attrayant ce site pour les propriétaires de chiens.

Une commissaire socialiste constate qu'en raison des travaux l'espace des manèges s'en est trouvé réduit, ce qui, à son avis, a réjoui les riverains, qui ont été

moins incommodés par le bruit. Elle demande s'il serait envisageable de reconduire cette pratique à l'avenir. Les fêtes foraines pourraient-elles aussi être délocalisées? M. Maudet confirme que les nuisances sur la plaine et les plaintes des riverains sont un sujet d'arbitrage permanent pour son département. Il est toutefois d'avis que l'ensemble des activités s'inscrit dans la vocation de la plaine et que les habitants du pourtour en sont conscients. Le Conseil administratif est attaché à la poursuite des activités de trois types qui s'y déroulent: les marchés, les cirques et les fêtes foraines. Au sujet des marchés, le magistrat tient à signaler que celui du dimanche a gagné en affluence, alors que les maraîchers du mardi et du vendredi connaissent des difficultés et que le marché aux puces, où ont commencé à apparaître des stands d'articles manufacturés, connaît des variations de fréquentation.

S'agissant du parcage, M. Maudet répond à une commissaire d'A gauche toute! qu'il n'est pas envisagé de déloger les véhicules des marchands du mail. Ils conserveront le droit de stationner à côté de leur stand. Ce sont les visiteurs qui sont invités à laisser leur voiture sous terre (220 francs d'amende pour stationnement en surface). Il précise que les clients bénéficient déjà d'une autorisation ponctuelle de dépose-minute, en empruntant le couloir d'urgence derrière les stands côté avenue Henry-Dunant. Des étudiants payés par les puciers sont chargés de gérer ce flux de circulation et distribuent des macarons spéciaux à cet effet. Un couloir similaire sera aussi créé sur l'avenue du Mail.

La même commissaire rappelle le goudron qui avait été posé pour accueillir le cirque du Soleil et demande si cette situation perdurera. Le magistrat répond par la négative, car les chapiteaux de cirque devraient pouvoir bénéficier de points d'ancrage qui seront posés pour cela sur la plaine, on ne changera donc plus le revêtement.

Un commissaire démocrate-chrétien se souvient d'une pétition demandant qu'un calendrier informant des manifestations prévues sur la plaine soit affiché sur le site. De quelle autre manière les riverains de la plaine seront-ils informés des manifestations et des nuisances auxquelles ils peuvent s'attendre? M. Maudet profite d'exposer une idée en travail, dont le principe est déjà partagé par ses collègues de l'exécutif: dans la perspective d'améliorer l'aménagement des espaces publics et de réfléchir à la manière dont ils sont utilisés, il est envisagé d'engager un régisseur de la plaine. Ce régisseur, sorte de «concierger», présent la journée, serait chargé d'en gérer l'utilisation et de renseigner les utilisateurs et le public. Le magistrat n'exclut toutefois pas l'utilisation de panneaux, qui pourraient être posés à des endroits stratégiques, près des accès du site ou à proximité des buvettes.

Un commissaire libéral ne croit pas qu'il sera simple d'amender les propriétaires de chiens, tout simplement parce que la surface est grande et qu'il ne sera pas possible de prouver que la crotte qui vient d'être posée appartient bien au

chien soupçonné. Il s'attend aussi à ce que de nombreuses amendes soient annulées. Le magistrat conteste ce point et affirme catégoriquement que, depuis le début de son mandat, aucune amende n'a sauté.

Le même commissaire rappelle que les points d'ancrage pour les chapiteaux, évoqués par le magistrat, sont une proposition qu'il a émise lors de l'examen du projet précédent sur la plaine, mais il constate toutefois que ces ancrages ne sont pas mentionnés dans la proposition PR-753, ce qui signifie qu'ils ne seront pas réalisés. Il déplore qu'à la demande d'un plan global d'aménagement, le Conseil administratif ne réponde qu'avec des plans d'étape qui ne permettent pas de voir l'ensemble. Le magistrat reconnaît ne pas être en mesure de répondre sur les questions d'aménagement. Il se dit toutefois satisfait des cahiers des charges des services exploitants. A une question sur les sites de récupération, il répond que, à terme, il y en aura deux. Concernant l'évacuation des déchets organiques, M. Maudet signale que, au vu de l'expérience tentée précédemment (seulement 50 kg récupérés à chaque fois), il est moins onéreux de demander aux maraîchers d'évacuer eux-mêmes leurs déchets. Le véritable enjeu concerne les déchets abandonnés par les puciers.

Un commissaire démocrate-chrétien demande s'il est envisagé de modifier les tarifs d'occupation de l'espace public après la réfection de la plaine. M. Maudet répond par la négative, en signalant que la Ville n'a pas d'influence sur ce domaine s'agissant d'un règlement cantonal. Si les émoluments ont changé pour les marchés, c'est en raison de l'augmentation de la surface des emplacements. S'agissant des cirques, il existe une directive sur l'utilisation du domaine public et les conditions d'obtention de rabais, en vigueur depuis 2007. Par le passé, on accordait la gratuité tout en les taxant sur le chiffre d'affaires, ce qui était illégal.

Il précise qu'on ne peut pas faire payer des locataires pour les améliorations que le propriétaire apporte aux équipements, et il rappelle que les activités sur la plaine génèrent un revenu annuel proche du million de francs.

Une commissaire libérale s'inquiète de voir les vélos circuler librement sur la plaine et du danger que cela peut représenter pour les autres usagers. Elle pense que canaliser la circulation des vélos serait plus rassurant. M. Maudet répond qu'une disposition cantonale empêche de mettre en place cette mesure sur la plaine. L'exécutif ne souhaite d'autre part pas segmenter la présence et la circulation des publics et souhaite faire le pari de la tolérance et d'une cohabitation harmonieuse en faisant appel au sens civique de la population. De même qu'il paraît absurde d'enfermer les enfants dans un enclos et de laisser les chiens circuler librement, il apparaît peu pertinent au magistrat de réserver des couloirs où les cyclistes pourraient se sentir autorisés à foncer. Il pense que la présence renforcée de la police municipale et d'un régisseur de la plaine décourageront les incivilités.

Une commissaire d'A gauche toute! estime osé le pari de faire cohabiter les enfants et les chiens en liberté. Sans exclure d'imposer la laisse, M. Maudet répond qu'à l'heure actuelle il attend surtout que le Grand Conseil se prononce sur la loi d'application sur les chiens à la suite de l'acceptation de l'initiative cantonale sur les chiens dangereux. Il affirme qu'à titre personnel il est favorable à la laisse.

Audition de MM. Jean-Pierre Cêtre et Jean-Marc Nussbaumer, du bureau CKNR Ingénieurs civils

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'interroge sur la propension du gorrrh à rejeter du limon. Sa perméabilité pourrait-elle également avoir des effets sur le sous-sol en raison des déjections d'animaux sur sa surface? M. Cêtre explique que le sol naturel de la plaine est tantôt graveleux et drainant, tantôt limoneux et imperméable. Sur ce «socle» nature seront posées: une couche de grave recyclée, une couche de cailloux concassés sur 15 cm, une couche d'obturation en grain continu et enfin le gorrrh, matériau à la fois perméable et solide, sur une épaisseur de 5 cm. Il souligne aussi le rôle de la petite pente de 1,5% à 1,7% qui sera réalisée sur la plaine et qui permettra à l'eau de surface de s'écouler vers les caniveaux latéraux. L'étude a montré que la granulométrie actuelle supporte bien les intempéries et pourrait convenir si le revêtement bénéficiait d'une maintenance annuelle (ce qui n'est pas le cas de la première zone test). Concernant la solidité du gorrrh, M. Cêtre explique que les essais montrent que sa solidité diminue de 15% à 17% s'il est recouvert entièrement d'eau pendant quatre jours. La solidité et la perméabilité du revêtement dépendent d'un équilibre entre le limon (pour la solidité) et le type de grain (qui assure la perméabilité). En résumé, il faut du limon, mais le gorrrh fourni doit en être doté à juste mesure. Son équipe a procédé à des essais de plaque et de perméabilité avec trois types de gorrrh. Les essais mécaniques de plaque donnent d'excellents résultats de résistance pour les trois types de grains. Les essais de perméabilité montrent des performances supérieures dans les gros grains, mais M. Cêtre estime que le gorrrh 0-4 a montré des capacités suffisantes pour les risques de pluies locales.

M. Cêtre s'est aussi rendu à Lyon pour examiner l'état des places Bellecour et Sathonay et à la Croix-Rousse, où les gorrrh ont une granulométrie plus grosse que celle choisie pour la plaine. Pour lui, le mauvais état de ces places provient de leur non-entretien, le gorrrh se solidifiant et produisant du limon, ce qui démontre la nécessité d'un entretien régulier du revêtement pour en assurer la planéité.

Un commissaire démocrate-chrétien souhaite savoir si la poussière de gorrrh présente des risques pour la santé publique. M. Cêtre n'est pas en mesure de répondre sur ce dernier point. En revanche, il confirme que le gorrrh sec produit de la poussière. Par temps sec, on peut donc arroser et disperser du chlorure de cal-

cium pour éviter une trop rapide évaporation. Le commissaire demande à quelle fréquence il faudrait recharger le terrain en gorrh? Pour M. Cêtre, il faut surtout aérer et replanifier le terrain avec une herse, une fois par année. M. Nussbaumer pense que le terrain devrait être entretenu plus régulièrement, dans les endroits très sollicités. Le revêtement entier de la partie interne de la plaine représente 2000 m³ de gorrh. Pour recharger le terrain, M. Cêtre assure qu'il en faudra très peu, voire pas du tout.

Une commissaire d'A gauche toute! s'interroge sur les inconvénients du gorrh. M. Cêtre ne connaît pas grands défauts à ce matériau. En fait, le gorrh s'entretient facilement. S'agissant de l'urine des chiens, il explique que le gorrh réagit comme n'importe quel autre sol en terre, mais la pluie contribue à son lavage.

Une commissaire socialiste demande si le gorrh contient des pigments et des oxydes qui pourraient pénétrer dans les drains. M. Cêtre explique que le gorrh est un minerai rouge, il y a donc certainement des oxydes de fer et du manganèse, mais le minerai lui-même ne déteint pas. M. Nussbaumer fait remarquer que, dans le Beaujolais, il y a des chemins constitués de gorrh, qui sont naturellement rouges.

Un commissaire écologiste demande si un autre matériau a été testé sur la plaine. M. Cêtre répond que les architectes avaient, dès le départ, choisi le gorrh parce qu'il a des bonnes qualités drainantes et qu'il convient particulièrement pour aménager des sols. Son équipe a ensuite procédé à des comparaisons: les problèmes de perméabilité sont semblables sur les sols en calcaire (place Châteaubriand) ou sur du gorrh. Cela dépend, en fait, surtout de la qualité du compactage. Mais le gorrh contient aussi beaucoup moins d'argile que d'autres matériaux, ce qui le rend encore plus perméable. Enfin, poser du gorrh est beaucoup moins cher et beaucoup moins toxique que le bitume, ce qui lui a été confirmé par une étude qu'il a tenu à commander.

Il est répondu par M. Cêtre à un commissaire démocrate-chrétien que, si on le souhaite ou si on laisse faire la nature, l'herbe peut pousser dans le gorrh.

Discussion de la commission

Un commissaire libéral est d'avis qu'il serait judicieux de se replonger dans la lecture de la proposition PR-419 et des débats sur la deuxième étape de la réfection de la plaine. On s'apercevrait que l'ensemble du gorrh nécessaire au revêtement de la plaine a déjà été voté et que le vote de la proposition PR-419 a été assorti d'un catalogue de recommandations. Pour lui, la phase en cours d'achèvement a subi un dépassement de plusieurs millions de francs et le magistrat se trouve dans l'embarras. Il comprend mieux désormais la manœuvre consistant à

séparer le projet en phases, ce qui permet de ne pas tout réaliser avec le crédit de la deuxième partie. D'autre part, il se dit interpellé par le fait que le gorrh soulève de la poussière alors que le contraire a été affirmé dans une autre audition.

Une commissaire socialiste estime que la commission a reçu toutes les informations nécessaires. Elle rappelle que la proposition PR-419 a été votée au cours de la législature précédente et que le projet a changé entre les propositions PR-419 et PR-753. Pour elle, on ne peut pas rendre les magistrats actuels responsables de tout.

Un commissaire écologiste rappelle qu'il avait demandé au Conseil administratif pourquoi le projet de réfection avait été coupé en deux, mais nous n'avons pas la réponse.

Pour lui, de même que pour les commissaires radical, A gauche toute! et Union démocratique du centre, les points soulevés par le commissaire libéral méritent d'être clarifiés.

Une commissaire d'A gauche toute! souhaiterait que la commission puisse bénéficier d'une présentation sur l'état des lieux et sur la dégradation des arbres.

Un commissaire démocrate-chrétien fait remarquer que l'on attend depuis longtemps le réaménagement de la plaine de Plainpalais et souhaite donc avancer, la population et les utilisateurs de la plaine attendant qu'une décision soit enfin prise.

Une commissaire libérale est sensible à la proposition d'avoir une présentation sur l'état de dégradation des arbres, ce d'autant plus que l'abattage qui se prépare est impressionnant et qu'il ne manquera pas d'émouvoir la population. Cette remarque fait dire à un commissaire démocrate-chrétien qu'une recommandation sur l'information à la population devra impérativement être faite.

Une commissaire socialiste souhaite pouvoir disposer de l'étude sanitaire des arbres de la plaine réalisée par le SEVE.

La commission décide finalement de demander l'étude sanitaire des arbres et d'adresser un courrier au Conseil administratif sur les raisons qui ont amené au saucissonnage du projet.

Séance du 17 mars 2010

Les commissaires ont reçu le rapport «Plaine de Plainpalais. Etat sanitaire des arbres. Résultats et conclusions», ainsi qu'un courrier du magistrat Pagani relatif aux raisons qui ont amené le Conseil administratif à présenter un projet de réfection découpé en plusieurs phases.

Un commissaire écologiste déplore le manque de continuité dans les idées des magistrats successifs d'A gauche toute! à la tête des travaux, puisqu'il semble que les concepteurs du projet aient «changé leur fusil d'épaule». Il ne retrouve pas dans la lettre de M. Pagani l'argument de son prédécesseur, qui expliquait la répartition des travaux sur la plaine par phases en invoquant des problèmes d'investissement, et il se dit d'ailleurs étonné qu'on ait alors argué de difficultés financières de la Ville. Il observe qu'en 2007 la réfection de la plaine était devisée à 26 millions de francs; or ce chantier est aujourd'hui estimé à 38,3 millions de francs. Pour lui, le saucissonnage s'explique tout simplement parce que le Conseil administratif n'a tout simplement pas voulu effrayer les conseillers municipaux.

Un commissaire libéral soupçonne une confusion malicieuse dans la lettre du magistrat qui, à son avis, confond la réalisation des travaux, en rapport avec les activités que la plaine accueille, et la répartition des investissements. La deuxième étape devait permettre le revêtement en gorrh de l'ensemble de la plaine, et la troisième phase devait être consacrée au pourtour de la plaine, aux arbres et aux éclairages. Il tient d'autre part à exprimer ses doutes sur les qualités hygiéniques du gorrh et évoque l'image de l'enfant qui tient une barbe à papa à 50 cm d'un sol poussiéreux, jonché de crottes de chiens, d'excréments d'oiseaux et de crachats humains. Il rappelle que la Ville de Lyon a tiré les enseignements du gorrh en goudronnant en partie la place Bellecour; il s'agit donc d'une fausse référence. Il rappelle aussi que les riverains, lors de la consultation, ont réclamé des traversées en goudron pour ne pas avoir à marcher sur le gorrh. Enfin, après une relecture des documents relatifs à la réfection de la plaine, il conclut que les responsables du projet n'ont pas voulu assumer les dépassements de budget, ce qu'il déplore.

Un commissaire écologiste ne veut pas jeter la pierre au magistrat actuel, qui a hérité de ce dossier. Cependant, il estime qu'il y a tout de même de nombreuses questions encore en suspens.

Un commissaire démocrate-chrétien relève que des éléments méritent effectivement encore des explications supplémentaires, en particulier sur le coût des travaux, mais il espère qu'une fois ces points éclaircis il sera possible d'aller de l'avant, la population attendant la fin des travaux afin de pouvoir à nouveau bénéficier de la plaine.

Le commissaire radical s'inquiète de la marge de manœuvre laissée au Conseil municipal dans cette affaire. En effet, au vu du stade où en est le chantier, il voit mal comment le Conseil municipal pourra refuser les crédits nécessaires à son achèvement et il regrette par conséquent qu'il s'agisse d'une sorte de prise en otage du législatif. Il n'en reste pas moins que des réponses plus précises sont nécessaires sur certains éléments et il regrette surtout que, malgré la quantité

impressionnante de fonctionnaires et de mandataires présents lors de l'audition initiale, les réponses aient été aussi floues – les propos évasifs sur le *skate plaza* en étant d'ailleurs un parfait exemple.

Une commissaire socialiste revient sur l'intention d'abattage des arbres sur le pourtour de la plaine. La lecture du rapport sur l'état sanitaire des arbres lui inspire de sérieux doutes sur l'utilité de cette opération ainsi que des questions de principe sur la pertinence d'abattre des arbres qui, selon le rapport, sont pour la plupart en bon état. La synthèse du document mentionne que seuls 29 arbres sont dans un état médiocre et deux sont vraiment en mauvais état, alors que l'état des autres est jugé bon (117) ou correct (94). Elle s'étonne aussi de la méthode consistant à mélanger, dans la conclusion de l'étude, les quelques arbres jugés préoccupants et les arbres portés manquants. Elle a certes entendu les explications des architectes concernant les tuyaux qui doivent être posés en sous-sol, ou l'alignement des nouveaux arbres dans une fosse, mais elle n'en est pas moins troublée par l'impression que c'est la présence des arbres qui gêne, et non leur état sanitaire. De plus, elle rapporte qu'elle a récemment entendu M. Tornare affirmer qu'il allait se battre pour préserver autant d'arbres sains que possible sur la plaine. Il est donc essentiel d'éclaircir les questions qui se posent et de vérifier la crédibilité des justifications de l'abattage projeté.

Un commissaire libéral partage les doutes de la commissaire socialiste sur l'abattage des arbres, non seulement sur le principe, mais aussi sur le coût.

Un commissaire socialiste s'étonne qu'on envisage de faire disparaître les marronniers, qui représentent aujourd'hui 80% de la masse arborée, alors que leur état est pourtant jugé majoritairement bon. Il ajoute que l'étude du SEVE semble se concentrer uniquement sur des critères phytosanitaires, en laissant de côté les aspects historiques et culturels de la plaine. L'arborisation de la plaine de Plainpalais a été conçue selon un schéma d'architecture végétale qui est aujourd'hui clairement remis en question par le projet de réfection du mail, qui non seulement supprime les marronniers, mais repense la distance entre les arbres et leur situation dans l'espace.

Un commissaire démocrate-chrétien souhaiterait vérifier que l'abattage s'inscrit vraiment dans un concept d'aménagement cohérent. Il faut mettre dans la balance, d'une part, l'état sanitaire des arbres en bon état et, d'autre part, la pertinence de leur abattage. Il fait remarquer que la population est souvent attachée aux arbres de son environnement, et qu'il faudrait penser aux réactions des gens lorsqu'on leur annoncera que tout sera abattu.

Pour un commissaire de l'Union démocratique du centre, la question qui se pose désormais est: comment justifier l'abattage de 80% des arbres de la plaine qui sont en bonne santé? Il doute que la seule justification de l'aménagement constitue un argument suffisant aux yeux de la population.

Un commissaire Vert note que dans le passé l'homme cherchait sa place dans la végétation, alors que, maintenant, on cherche de la place pour les arbres dans un environnement dominé par l'homme. Pour lui, l'obsession de l'alignement parfait des arbres dans l'espace révèle un côté tordu de l'humanité. Il estime que l'intérêt des futures générations commande d'agir avec responsabilité et de ne pas abattre n'importe comment.

La commission décide l'audition conjointe du magistrat Tornare et du SEVE, celle du magistrat Pagani, mais rejette l'audition de M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation de la Ville de Genève.

Séance du 31 mars 2010

Audition de MM. Manuel Tornare, conseiller administratif, Daniel Oertli, chef du SEVE, et de M^{me} Caroline Paquet-Vannier, dendrologue au SEVE

M^{me} Paquet-Vannier explique que la plaine de Plainpalais compte 261 emplacements d'arbres sur son pourtour. Dans les faits, il y en a 242, dont la majorité est dans un état bon ou acceptable. Il s'agit de marronniers (70%), de tilleuls (20%) et d'ormes (10%). Le SEVE s'est interrogé sur la pertinence de conserver les arbres sains après la fin des travaux de réfection de la plaine, mais le dépérissement observé ces dernières années fait douter des conditions de leur évolution. Dans les conditions actuelles, les arbres de la plaine sont soumis aux chocs des véhicules en manœuvre, ces mêmes véhicules sont un facteur de tassement du sol qui accroît son imperméabilisation. De plus, les marronniers subissent une agression biologique qui les affaiblit progressivement. En outre, on ne peut pas écarter l'éventualité de l'arrivée du chancre bactérien des marronniers, qui sévit déjà dans quelques pays européens. Enfin, le chantier actuel aura forcément un impact sur les arbres, et ceci quelles que soient les protections dont on les entoure. Une accélération du dépérissement est donc prévisible dans les prochaines années, ce qui entraînera un abattage régulier de cinq à dix arbres chaque année. Dans le contexte actuel, même les jeunes arbres ont une durée de vie très courte. M. Tornare se souvient que le chantier du parking souterrain a aussi été un facteur de dépérissement. En conséquence, le SEVE estime qu'il est devenu impossible de replanter un mail de qualité dans les conditions actuelles. Il a donc été estimé opportun de profiter de la réfection de la plaine pour repenser entièrement le concept. De nouveaux arbres, résistants à la sécheresse et aux conditions urbaines, ont été sélectionnés. Ils seront plantés aléatoirement, de manière très espacée, et remplaceront notamment les marronniers. Leurs racines reposeront dans des fosses de plantation de 3 m de large et 1 m de profondeur. Une protection des couronnes est prévue, de même qu'un système d'arrosage piloté par tensiométrie. M^{me} Paquet-Vannier explique que dix transplantations d'arbres sains ont été autorisées par le canton sur les 16 qui ont été demandées. Elle précise que

ces transplantations doivent être faites pendant la période de repos végétatif, soit entre octobre et mars. M. Oertli précise que les frais des transplantations sont financés sur le budget de l'étape de réfection en cours, dont les dépenses sont donc autorisées.

Une commissaire socialiste exprime ses doutes sur la méthode d'évaluation qui a dirigé l'étude sur l'état sanitaire des arbres. Elle pense que les 19 arbres portés manquants ne devraient pas être inclus dans le pourcentage des arbres en mauvais état. Elle demande à M^{me} Paquet-Vannier si une scientifique peut admettre, philosophiquement, qu'on abatte plus de 200 arbres jugés bons ou corrects. Elle y voit même une contradiction avec les principes du développement durable. Elle souhaiterait aussi savoir ce qu'il est prévu de faire de la pointe nord, située entre la rue Harry-Marc et la place du Cirque. M. Oertli reconnaît que l'état sanitaire général, qu'il juge de «médiocre», ne justifie pas en soi l'abattage général des arbres de la plaine. A ses yeux, ce qui justifie cette opération, c'est la mauvaise perspective de leur développement. Les arbres actuels ont peu d'avenir. Il paraît absurde de devoir abattre cinq à dix arbres par an et de les remplacer par des spécimens sains, alors que leurs conditions de développement ne seront pas assurées.

S'agissant du choix des essences, M^{me} Paquet-Vannier explique qu'elles sont sélectionnées pour résister aux conditions urbaines actuelles, en fonction des connaissances actuelles. Le magistrat reconnaît que le choix relève d'un pari. Il comprend le sentiment exprimé sur les marronniers, mais il estime devoir aussi faire un choix esthétique. Or il ne trouve pas beaux ces arbres dont les feuilles jaunissent prématurément, dès le mois de juillet. S'agissant du principe de l'abattage général, M. Oertli partage les interrogations de la commissaire, c'est pourquoi le SEVE s'est longtemps interrogé sur le bien-fondé de cette opération. M^{me} Paquet-Vannier estime toutefois que le chantier de la plaine représente une belle opportunité de redonner une place aux arbres.

En ce qui concerne le secteur Harry-Marc-place du Cirque, M^{me} Paquet-Vannier indique qu'il n'est pas compris dans le projet.

La même commissaire estime que le projet fait peu de cas de l'histoire. Elle est persuadée que, depuis le XVII^e siècle, le mail n'a jamais été complètement rasé. Elle estime que beaucoup d'arguments techniques ont été avancés pour justifier l'abattage général, entre autres les canalisations et la nécessité de permettre la circulation des véhicules des puciers. Il s'agit d'autant d'arguments qui font douter de l'intention première de réaliser un projet paysager. La valeur paysagère semble passer au deuxième plan, face aux contraintes des activités qui se déroulent sur la plaine. Elle s'étonne qu'on ne découvre qu'aujourd'hui que le chantier de réfection est mauvais pour les arbres. L'impact du chantier aurait-il été mal évalué?

M. Tornare fait remarquer que, jusqu'au XIX^e siècle, il n'y avait ni camionnettes ni tuyaux d'eaux usées sur la plaine. Il est clair que les conditions ont évolué, malheureusement en défaveur des arbres. Il estime qu'il devient nécessaire de mener des réflexions et d'opérer des choix politiques sur la vie urbaine. Le choix est aussi esthétique. Il évoque le débat qu'avait suscité le projet d'abattage des arbres de la place du Marché, à Carouge. Or le résultat est convaincant: les arbres sont mieux alignés, ils ont la même hauteur, sont de la même génération. M. Oertli admet que l'arborisation de la plaine est le résultat d'un compromis entre l'aménagement et l'usage. Il s'agit de mieux protéger les arbres sans empêcher les activités hebdomadaires de s'y tenir.

Le commissaire radical fait part de son inquiétude, car certains sauvetages d'arbres, basés sur le réflexe émotionnel, s'avèrent souvent inutiles. C'est ce qui s'est passé, précisément sur la plaine, près du rond-point de Plainpalais, il y a quelques années, où un arbre avait fini par périr après avoir été rattrapé. Mais, surtout, les gens s'insurgent déjà contre l'abattage d'un seul arbre, à quoi faut-il donc s'attendre si on annonce qu'on en abat plus de 200? Les explications avancées pour raser la plaine paraissent très compliquées pour des néophytes. Comment va donc s'opérer la communication? Le magistrat s'attend évidemment à des réactions négatives, mais il est néanmoins favorable à prendre le risque.

Un commissaire Vert affirme être convaincu par le bien-fondé du projet, il s'agit d'une décision courageuse. Il s'interroge toutefois sur la politique de communication pour ces abattages, car il y a des couacs pour d'autres lieux. Le magistrat convient que la communication a connu des ratés. En ce qui concerne la plaine, il s'engage à faire une campagne d'explication exhaustive, aussi bien dans le quartier que dans la presse.

Un commissaire démocrate-chrétien se dit sensible aux interventions des commissaires Vert et radical sur la stratégie de communication. L'un des effets positifs des questions posées dernièrement dans la presse par un conseiller municipal, sur les récents abattages, est d'avoir pu apprendre que certains arbres n'étaient pas abattus mais replantés ailleurs. Ce type d'explication devrait être intégré dans une campagne de communication. Le magistrat estime utile de rencontrer les acteurs du quartier. Il évoque une récente expérience réussie, qui s'est terminée par une fête à l'occasion de la plantation d'un saule.

Un commissaire libéral demande des précisions sur le crédit utilisé pour financer les récentes replantations. Il fait remarquer que le premier crédit, mentionné auparavant par M. Oertli, désigne l'aménagement du terrain de pétanque et ne concernait pas les arbres. Le second crédit concernait la mise en place de gorrh sur l'ensemble de la partie centrale de la plaine. Sur le crédit demandé, le commissaire déplore qu'il ne permette pas aux élus de bénéficier d'une vue

d'ensemble de la plaine. Le concept d'éclairage lui apparaît particulièrement obscur. M. Oertli précise que les replantations ont été financées sur le crédit qui est actuellement en cours.

Un commissaire Vert demande pourquoi les arbres sont fournis par un pépiniériste allemand? La réponse est qu'en Suisse aucune pépinière ne vend de grandes séries d'arbres.

Une commissaire socialiste souhaiterait que le magistrat Tornare commente les propos qu'il a tenus à la promenade de l'Observatoire, où il s'est engagé publiquement à faire le maximum pour préserver les arbres de la plaine de Plainpalais. M. Tornare ne croit pas s'être contredit sur ses propos tenus à l'Observatoire, puisqu'il confirme que, dans la mesure du possible, les arbres sains seront transplantés ailleurs.

Séance du 14 avril 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement, et de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

La commission a souhaité auditionner une nouvelle fois le magistrat, notamment sur le choix du gorrh et sur la répartition par phases du chantier de la plaine de Plainpalais.

M. Pagani tient à rappeler qu'il a reçu en «héritage» le dossier de la réfection de la plaine. Nous sommes aujourd'hui au milieu du gué et il importe de prendre des décisions responsables. A sa connaissance, ce qu'il faut bien appeler un saucissonnage du projet résulte d'une volonté des élus municipaux, mais même si cela paraît déplorable, il estime toutefois qu'on ne peut pas laisser le chantier de la plaine à moitié réalisé. La plaine doit pouvoir satisfaire les souhaits des promeneurs, des cirques, des forains et des marchands. Ces derniers ont demandé l'élargissement du mail afin de permettre de manœuvrer plus aisément avec leurs véhicules; c'est la raison pour laquelle cette partie sera agrandie. Le but de la réfection est donc d'améliorer son confort en tant que lieu de travail et de promenade. S'agissant du matériau de surface, M. Pagani est convaincu que le gorrh est la moins mauvaise des solutions pour assurer un minimum de propreté. La population avait d'ailleurs aussi été consultée à ce sujet, lors d'une assemblée publique. S'agissant des arbres, le magistrat a certes été étonné du projet d'abattage général, mais il s'y est rallié en raison des travaux de canalisations qui doivent être réalisés en sous-sol et des mauvaises perspectives d'avenir, à court terme, pour les arbres actuels. Il est donc convaincu que le renouvellement de l'arborisation s'inscrit pleinement dans la nécessité de requalification générale du site. Il est certes conscient que la décision est embarrassante mais se dit prêt

à l'assumer, tout en assurant être décidé à agir pour qu'un maximum d'arbres ne soient pas abattus mais transplantés.

Un commissaire libéral ne se dit pas gêné par le phasage des travaux, qui peut s'expliquer par des raisons budgétaires, mais il tient toutefois à préciser que c'est le Conseil administratif qui l'a décidé, et non pas le Conseil municipal, comme déclaré par M. Pagani. Mais ce qui a surtout fait défaut, c'est la possibilité pour les commissaires de bénéficier d'une vue d'ensemble des travaux à entreprendre sur la plaine, parmi lesquels il mentionne l'éclairage et l'espace de jeux. Sur la base des plans des travaux votés pour la phase du chantier actuellement en cours, il tient à rappeler que l'ensemble du coût du gorrh avait été voté dans la proposition PR-419, dont le crédit total dépassait les 11 millions de francs. Il est donc surprenant de voir apparaître une nouvelle demande pour le gorrh, à hauteur de 2,8 millions de francs. La proposition PR-753, destinée à la troisième phase de la réfection, n'aurait dû comprendre que les travaux sur le pourtour arborisé. Il est d'autre part d'avis que le gorrh est un matériau qui a clairement montré ses limites. Il en veut pour preuve la place Bellecour, à Lyon, où le gorrh a été remplacé par du goudron rouge, alors même que ce lieu est présenté comme un exemple par les partisans du gorrh.

Le magistrat répond que le Conseil municipal avait souhaité poursuivre le traitement de la surface de la plaine jusqu'à la pointe sud, au-delà de la zone prévue initialement, mais la somme de 400 000 francs votée alors s'est révélée insuffisante. Le commissaire libéral rappelle que, selon une recommandation votée par le Conseil municipal, cette surface supplémentaire devait être recouverte de gazon et non de gorrh. M^{me} Charollais confirme que le Conseil municipal avait demandé plusieurs modifications, dont la conservation des cheminements goudronnés et le traitement d'une surface plus étendue que prévu. Elle montre sur les plans une surface en jaune, concernée par la proposition PR-419, et une surface en bleu, qui désigne la partie ajoutée au projet. L'administration demande maintenant un complément de budget pour recouvrir cette zone avec du gorrh. Certes, la demande du Conseil municipal, qui souhaitait du gazon, a été transformée en un sol rouge avec un plafond végétal composé d'arbres qui débordent sur la partie centrale, mais cela résulte d'une évolution technique du projet et en raison du fait qu'on a tenu compte de la probable incivilité des propriétaires de chiens. Le commissaire pense qu'au lieu de reporter le coût de ces rallonges sur la phase 3, il aurait fallu présenter une proposition de crédit complémentaire. M. Pagani dément catégoriquement avoir utilisé de l'argent dont le délibératif n'aurait pas autorisé la dépense. Il affirme avoir travaillé seulement avec l'argent qu'il a à disposition. Il est cependant vrai que le travail doit être complété. S'agissant du gazon, il se dit convaincu que l'herbe est une tentation pour les propriétaires de chiens. Or la Ville n'a pas les moyens de faire surveiller en permanence ce coin de la plaine.

Un commissaire Vert a l'impression que la Ville de Genève est fâchée avec les chiffres. Il a en effet examiné les rapports sur la proposition PR-419 présentés en avril 2007. Il note que le rapporteur évoquait un investissement, pour la réfection de l'ensemble de la plaine de Plainpalais, de 26 millions de francs. Or, si on ajoute aux 12,22 millions de francs approuvés pour la deuxième phase le montant de 26 millions de francs demandés pour la proposition PR-753, le montant total de la réfection de la plaine se monte aujourd'hui à 38 millions de francs. Il souhaite par conséquent savoir comment s'explique cet important écart de 12 millions de francs, qui s'est créé en seulement trois ans. M. Pagani explique que, dans l'intervalle, le projet s'est enrichi d'une allée d'arbres, de la réfection complète du mail comprenant les canalisations, les équipements électriques et hydrauliques et le mobilier urbain. M^{me} Charollais confirme que le projet initial ne prévoyait pas la réfection complète du pourtour, qui comprend un concept totalement nouveau pour le mail, et prévoit entre autres la fourniture d'accès aux réseaux pour l'ensemble des marchands de la plaine, dont le coût est devisé à 10 millions de francs, les 2 autres millions de francs étant consacrés à diverses autres adaptations du projet. Le commissaire Vert constate que ce changement de programme surenchérit le projet de 46% et il fait remarquer que modifier le programme d'un projet en cours de réalisation s'avère souvent dévastateur, même si les changements sont justifiés. Il souhaite donc obtenir une ventilation financière détaillée de ce surcoût.

Une commissaire d'A gauche toute! évoque l'état sanitaire des arbres. Sur la base du rapport fourni, puis de la récente audition du SEVE, les propos contredisent ceux tenus lors de l'audition initiale sur la proposition PR-753. Il s'avère en effet que seule une minorité d'arbres est en mauvais état. Cela justifie-t-il donc l'abattage complet du mail? En outre, le projet d'abattage complet apparaît aussi comme remis en question par une déclaration publique du conseiller administratif Tornare, qui s'est engagé à sauver autant d'arbres que possible. La commissaire, au vu des discussions au sein de la commission, a le sentiment que le Conseil municipal ne souhaite pas se voir endosser la responsabilité d'une opération d'abattage général, et elle pense qu'il appartient aux magistrats de la présenter au public. Elle souhaite donc savoir si, au moment où les travaux de réfection ont commencé, le département connaissait le contenu de l'étude sur l'état sanitaire produit par le SEVE. M. Pagani lui répond par l'affirmative. Il explique qu'il a été convaincu du bien-fondé de l'opération, la plaine de Plainpalais étant un lieu public très sollicité qui, dès lors, doit être adapté aux usages qu'on en fait. Sur la plaine, la requalification de l'allée arborée s'impose donc indiscutablement.

Le commissaire radical a le sentiment que dans le dossier de la plaine, le Conseil municipal n'est qu'une caisse enregistreuse dont l'avis compte peu. En effet, là où les conseillers municipaux voulaient du gazon, on y a mis du gorrh et, pour la réfection de l'allée périphérique, on a consulté les utilisateurs, mais on

s'est soigneusement abstenu d'en parler aux élus. En revanche, il se dit convaincu que, lors de l'abattage des arbres, le Conseil administratif s'empressera de pointer la responsabilité sur le Conseil municipal qui aura voté le crédit, tout en ne l'ayant jamais associé aux modifications du projet. Il demande à quels autres changements il faut donc encore s'attendre? S'agissant de l'abattage des arbres, M. Pagani réaffirme être prêt à assumer la responsabilité d'une opération qui a pour but de mettre à niveau le mail. Il réaffirme aussi qu'il se battra pour en transplanter autant que possible. Le magistrat tient à avertir que le Conseil municipal a aussi une responsabilité à laquelle il ne peut pas échapper, car s'il ne vote pas le projet, le chantier restera inachevé. Il rappelle ses propos précédents, «on est au milieu du gué». Si le commissaire radical accepte que le Conseil municipal assume sa part de responsabilité sur des choses qu'il aurait choisies, il conteste par contre que sa responsabilité puisse être engagée sur des éléments qui lui ont été «cachés» le plus longtemps possible et présentés plus que très tardivement, de manière à ce qu'il soit quasiment contraint de voter la proposition.

M. Pagani suggère à la commission de proposer deux recommandations dans le rapport sur la proposition PR-753. La première concernerait le gazon et la seconde demanderait la mise en œuvre d'un plan de communication sur l'abattage des arbres, à mener conjointement par les deux départements concernés.

Une commissaire socialiste pose la question de savoir si on ne pourrait pas profiter de l'occasion de la réfection de la plaine pour déplacer dans un autre site les cirques et attractions foraines. M. Pagani est aussi d'avis qu'il serait préférable de déplacer certaines activités. Toutefois, l'expérience de la caserne des Vernets a été mal vécue par le cirque Knie, qui affirme avoir enregistré une perte de 15%, et d'autres sites seraient sans doute jugés trop décentrés par les forains, qui n'accepteraient jamais de s'y déplacer.

Revenant sur le coût général de la réfection, un commissaire libéral rappelle que le concours et les études, il y a une vingtaine d'années, avaient coûté 1,5 million de francs, ce qui faisait estimer le coût de la réalisation à 15 millions. En 2007, l'augmentation du devis général à 24-26 millions de francs a paru choquante, tout comme est choquant aujourd'hui le montant actualisé à 38 millions de francs. Pour sa part, il ne serait pas surpris que la facture finale se monte à 45 millions de francs.

Un commissaire Vert se dit surpris des propos du magistrat qui, à son avis, trahissent un syndrome de Ponce Pilate. Il tient à signaler que la responsabilité du passage du devis général de 26 à 38 millions de francs lui incombe en tant que magistrat. Si les Verts sont convaincus du bien-fondé de la dépense, ils voteront peut-être la proposition PR-753. En revanche, il avertit qu'en cas de refus de la proposition, M. Pagani doit comprendre que ce sera aussi son échec, même s'il n'était pas à l'exécutif au moment où le projet initial a été lancé.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre serait curieux de savoir comment les deux départements concernés, respectivement le Conseil administratif, envisagent d'expliquer l'abattage de plus de 200 arbres sains, sachant qu'il s'agira d'éviter le lancement d'un référendum. M. Pagani répond qu'il envisage de rappeler le précédent du référendum sur les platanes de la place du Marché, à Carouge, et argumentera sur le phasage de l'opération. L'abattage doit être progressif et de nouveaux arbres doivent être aussi plantés progressivement. Le magistrat reconnaît que la campagne de communication doit être affinée, une démarche participative devrait être mise en place, et des assemblées publiques devraient aussi être organisées.

Une commissaire d'A gauche toute! prévient que son groupe attendra que l'exécutif se prononce publiquement sur l'abattage des arbres du mail avant de voter en plénière la proposition PR-753.

Un commissaire socialiste rappelle que le projet lauréat du concours sur la réfection de la plaine, dont le concept était tout différent de celui en cours de réalisation, a été écarté après le concours. S'agissant de l'aménagement du mail et de l'abattage des arbres, il déplore que le projet actuel transforme radicalement la plaine, en faisant fi de son histoire, dans laquelle s'inscrit la forme du pourtour, où se déroulaient les jeux du mail. S'agissant précisément du projet d'abattage qui, à son avis, se fonde sur des arguments de technocrate, il tient à signaler que sur l'avenue du Mail, il y a une rangée de 100 m de marronniers en parfait état. Enfin, s'agissant du gorrh, il tient à signaler que sur la place Bellecour, qu'il a récemment visitée, le gorrh recouvre encore entièrement la place et qu'elle n'a donc pas été goudronnée.

Séance du 5 mai 2010

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, rejointe ultérieurement par M. Pagani, conseiller administratif

M^{me} Charollais commente les différents documents qu'elle a transmis à la commission en commençant par le tableau récapitulatif des coûts, sur lequel la commission souhaite une explication vu l'augmentation des frais qui s'élèvent à 38 millions de francs actuellement, contre 26 millions de francs prévus dans la proposition PR-419. M^{me} Charollais place en regard les tableaux synthétiques des coûts votés avec la proposition PR-419, du projet initialement prévu en 2004, et des coûts actuels. Le crédit voté étant de 12 321 700 francs, le service gestionnaire du projet a eu pour mission de maintenir les coûts en deçà de ce montant. Néanmoins la surface de raccord dont la réalisation est en cours n'avait pas été budgétisée. En outre, la mise en place de la cabine SIG a été sous-évaluée, car elle doit répondre à des exigences plus complexes, et le réseau de drainage sous

la surface en gorrh est plus cher que prévu. D'autre part, la surface qui correspond à la pointe sud est plus importante, et il en résulte un manque d'argent. Une autre différence majeure entre le projet initial et les travaux actuels est l'aménagement du mail. À l'origine, il comprenait une réfection partielle sur une surface de 9000 m² alors que, aujourd'hui, les travaux s'étendent sur 26 000 m² et comprennent un réaménagement complet. Les coûts passent donc logiquement de 5 à environ 16 millions de francs. Enfin, une partie du projet de 2004 restait à étudier. Elle correspondait à la réfection des jeux et du *skate park* ainsi que de son éclairage pour un montant de 8,4 millions de francs. Aujourd'hui, il reste à effectuer les cheminements, le *street plaza* (ex-*skate park*) et il manque par conséquent 9,7 millions de francs qui s'ajoutent encore aux 732 000 francs pour la rénovation du collecteur prévu dans la proposition PR-753 (et non incluse dans la proposition PR-419).

M^{me} Charollais conclut en expliquant que ce dépassement des crédits s'explique principalement par un changement dans les plans prévus initialement au niveau de l'aménagement du mail (10 millions supplémentaires).

Un commissaire libéral constate qu'après avoir fait voter un projet au Conseil municipal, celui-ci n'est pas suivi, que le projet initial est très modifié et que c'est donc un autre projet plus cher qui est réalisé. Il estime que la pointe sud est terminée, de plus, la zone 4 qui devait être une zone verte est actuellement en gorrh. Il souhaiterait plus de précisions sur l'aménagement des cheminements, notamment dans la zone nord. M^{me} Charollais répond que le projet en cours de la pointe sud correspond à la proposition PR-419. Elle ne demande pas de crédit supplémentaire, car cette étape est intégrée dans le crédit précédent. En ce qui concerne les cheminements, deux cheminements transversaux en forme de croix, un *skate park* et un espace de jeux avec arbres sont prévus. Enfin, comme elle l'a déjà affirmé par écrit, aucun ancrage pour les cirques n'a jamais été prévu dans le projet. Le commissaire souhaiterait savoir comment l'on pense réaliser la surface excédante en gorrh et remarque qu'il devrait y avoir assez de gorrh dans le projet de la proposition PR-419. M^{me} Charollais répond que la perspective du nouveau projet a été anticipée et qu'il ne s'agit pas de répartir sur une plus grande surface le gorrh qui a été déjà déposé. Si la quantité de gorrh de la proposition PR-419 était suffisante, elle répète qu'en fonction des différents facteurs évoqués précédemment la surface est plus onéreuse au mètre carré que prévu.

Une commissaire socialiste souhaite savoir si les décisions déterminantes dans la modification du projet émanent du Conseil administratif ou des architectes. M^{me} Charollais explique qu'il s'agit d'une convergence de facteurs liés à la prise en compte de tous les usagers de la plaine, notamment des puciers, dont les intérêts ne figuraient pas dans le premier projet. Les décisions émanent du Conseil administratif, qui a souhaité modifier le projet en fonction de ces nouvelles préoccupations. La même commissaire demande si le nombre de places

pour les marchands sera augmenté. Il lui est répondu que la double rangée de marchands est identique, mais que la longueur des rangées est prolongée, ce qui pourrait amener à une augmentation possible des places.

Le commissaire radical considère que le Conseil municipal aurait dû être tenu au courant au fur et à mesure de l'évolution plus qu'importante du projet, pour ne pas se retrouver aujourd'hui devant le fait accompli. Il estime en outre que les recommandations votées par le Conseil municipal ne sont pas là pour la beauté du geste, mais qu'elles devraient être suivies et non sciemment ignorées. M^{me} Charollais considère normal qu'en huit ans un projet évolue, mais est d'accord avec le commissaire quant au manque de communication.

Un commissaire écologiste considère l'augmentation du budget des travaux cohérente et les explications fournies convaincantes. Il estime en revanche que les personnes responsables du projet de 2004 ont pour le moins fait preuve de légèreté dans leur étude. M^{me} Charollais affirme que les services pilotes n'ont pas changé, qu'il s'agit du Service de l'aménagement urbain et du génie civil; quant aux autres responsables, elle n'est pas en mesure de fournir de réponse.

Une commissaire d'A gauche toute! demande si la résistance du gorrh est suffisante pour résister à la traction des piquets des chapiteaux de cirque. Le fait qu'il n'y ait pas d'ancrage fixe ne va-t-il pas affaiblir petit à petit la surface au fil des ans? Il lui est répondu qu'il n'y a pas plus de risque pour ce matériau que pour celui sur place actuellement. D'autre part, après chaque passage des cirques ou forains, le génie civil sera chargé de contrôler le sol, et de remédier si nécessaire aux dommages. La résistance à terme ne pose donc pas de problème.

Un commissaire libéral craint que les piquets de chapiteaux n'abîment les drainages mis en place. Pourquoi n'a-t-on pas décidé des emplacements fixes pour les ancrages, comme cela s'est réalisé à Zurich? M^{me} Charollais répond que toutes les précautions ont été prises pour placer les tuyaux de drainage hors de portée des équipements des utilisateurs. De plus, ces derniers recevront un relevé précis de leurs emplacements dans le cahier des charges.

Le commissaire radical ne comprend pas la réponse de M^{me} Charollais. Si les tuyaux ont effectivement été implantés en fonction des relevés du positionnement des ancrages des cirques, il se demande pourquoi des ancrages fixes n'ont alors pas été prévus. Il lui est répondu qu'il y a 1012 cirques différents avec des ancrages différents.

Un commissaire écologiste s'interroge sur la nature du budget pour la communication, dont il juge le montant important. Pour répondre, M^{me} Charollais expose le projet de plan de communication et énumère les éléments qui y figurent. Des actions sont prévues pendant toutes les étapes du chantier jusqu'à la fin des travaux, un projet d'inauguration et de restitution de la plaine aux usagers avec un grand pique-nique et des manifestations festives début juillet, un projet

d'exposition explicative pendant tout l'été. Y figurent également une collaboration avec la Haute Ecole d'art et de design (HEAD) – des étudiants ont pu investir les lieux et profiter du chantier pour des interventions artistiques, des cartons d'invitation, des dépliants d'information pendant les travaux, des actions sous forme de panneaux explicatifs. Il y aura, d'autre part, un pavillon d'information en permanence et des visites de chantier sont prévues. M^{me} Charollais précise que la majeure partie du budget consiste en documents graphiques.

Un commissaire libéral demande quelles seront encore les modifications apportées au projet qui sera voté et aimerait également des précisions concernant l'éclairage. M^{me} Charollais s'abstient de répondre à la première question. Quant à l'éclairage, la seule information dont dispose M^{me} Charollais est que celui-ci vise principalement à baliser les cheminements au moyen de lampadaires.

M^{me} Charollais souhaite encore décrire aux commissaires le document complémentaire envoyé concernant la situation des arbres supplémentaires conservés. Certains seront conservés moyennant de légères modifications du réseau, et ils sont situés sur la parcelle du nouveau mail. Sur ce document figurent aussi les arbres déjà transplantés et ceux qui doivent faire l'objet d'une replantation à condition d'un temps de sevrage.

Le magistrat Pagani déclare croire au nouveau projet qui satisfera l'ensemble des usagers de la plaine et estime que le dépassement de 12 millions est donc acceptable au vu de la surface et de l'importance du chantier. Il est convaincu que la population va adhérer au projet et rappelle qu'elle a déjà manifesté son soutien lors de la présentation du projet au public il y a une année.

Un commissaire libéral estime que les informations sur l'éclairage sont insuffisantes. Il juge que le fait d'éclairer seulement les cheminements entraîne un sentiment d'insécurité en traversant la plaine de Plainpalais. Il veut pouvoir consulter des plans précis du projet d'éclairage.

Un commissaire démocrate-chrétien pense, bien qu'il ne soit pas convaincu par le projet, qu'il faut aller de l'avant afin de terminer le chantier au plus vite.

Un commissaire socialiste considère que les documents reçus manquent de cohérence au niveau des arbres, car ils contredisent les rapports phytosanitaires qui avaient été établis au préalable. D'autre part, il estime que la géométrie de la plantation comporte des défauts, que les arbres sont beaucoup trop espacés et qu'ils ne pourront offrir une couverture continue de feuillages. La qualité de l'espace central qui fait la beauté de la plaine est polluée par des plantations et réduite de 18%. L'espace sous les arbres est encombré de mobilier urbain et le *skate park* prend des dimensions monumentales et démesurées. Il estime que l'espacement entre les marchands n'est pas forcément un avantage en tant qu'usager.

Une commissaire socialiste désire être tenue au courant du nombre exact d'arbres abattus et remplacés, car cela implique une modification des coûts. Elle

estime qu'un amendement chiffré est nécessaire, puisque l'abattage est soumis à autorisation. De plus, elle souhaite connaître le nombre exact de places pour les marchands. Elle trouve paradoxal qu'on augmente ce nombre alors même que le magistrat en charge souhaite effectuer une sélection afin d'éliminer les «faux» puciers.

Une commissaire d'A gauche toute! considère que tous les documents nécessaires ont été obtenus, ceci grâce à la pugnacité de la commission, qui a su interroger précisément les responsables. Elle pense qu'il faut aller de l'avant, car les travaux sont tellement avancés que la commission risque de se retrouver devant le fait accompli.

Un commissaire libéral estime la situation inacceptable à plusieurs titres. Les conditions de production/comportement du gorhh ne sont pas claires et il est fort probable qu'elles puissent mettre en danger la santé des ouvriers et des utilisateurs. Il regrette d'autre part que les sommes investies dans le drainage soient mises en péril par les ancrages des cirques. Il trouve inadmissible que le vote de la proposition PR-419 n'ait pas été suivi et que des coûts supplémentaires aient été prévus sans en avertir le Conseil municipal. Il déclare que le concept des propositions une fois le crédit voté doit être suivi. Il est certes possible de modifier des détails, mais le concept global n'est plus transformable. Dans le cas présent, il y a un vice dans la procédure, car le concept initial du projet a été complètement dénaturé.

Le commissaire radical estime que le tour de la question a désormais été fait. Il regrette que les conseillers municipaux soient tenus au courant du projet en dernier, et qu'il y a donc là un vrai problème.

Une commissaire d'A gauche toute! pense que la piste proposée par la commissaire socialiste sur le vote d'amendements chiffrés est intéressante, car elle donnerait des garanties nécessaires à la commission. Elle se demande aussi ce qui se passera si la commission refuse ce projet, qui est loin de faire l'unanimité.

La commission décide finalement de demander des précisions sur le plan d'éclairage et le *street plaza*.

Séance du 1^{er} septembre 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Daniel Oertli, chef du SEVE, et de M^{me} Caroline Paquet-Vannier, dendrologue au SEVE

Le magistrat explique que, depuis quelques mois, de nombreuses discussions ont eu lieu au sujet de la plaine: des associations, des élus, des historiens et des

historiennes se sont notamment exprimés à ce sujet. Il estime que le temps est venu pour que le Conseil administratif et le Conseil municipal aient le courage de prendre des décisions au sujet de la suite des travaux. Au sujet de la partie achevée en juillet, M. Tornare constate que tout le monde semble satisfait du résultat, même les Knie, qui ont pu planter dans le gorh les pieux de leurs chapiteaux. S'agissant des arbres, le magistrat réaffirme que certains sont malades, que d'autres souffriront des travaux et qu'il s'impose donc de renouveler l'arbo-risation du pourtour. Toutefois, certains arbres actuels dits «témoins» devraient pouvoir être préservés.

M. Oertli et M^{me} Paquet-Vannier présentent, sur la base de la maquette figurant l'état actuel et futur de l'arbo-risation de la plaine, les 185 arbres abattus, soit sensiblement moins que prévu, les 33 arbres transplantés, plus nombreux que prévus, 22 arbres venant s'ajouter aux 11 qui avaient été autorisés initialement. M. Oertli attire l'attention des commissaires sur les trois alignements d'arbres qui vont entourer la plaine, au lieu des deux alignements actuels. Les nouveaux arbres auront davantage de place pour s'épanouir. Au total, il y aura 284 arbres au lieu des 233 dénombrés avant les premières transplantations, bénéficiant de conditions de développement bien meilleures qu'aujourd'hui, les racines reposant dans des fosses de plantation continues et non dans des bacs individuels. Pendant les cinq premières années, les nouveaux plants bénéficieront d'un arrosage spécifique, réglé par des sondes tensiométriques, jusqu'à ce qu'ils atteignent un degré suffisant d'autonomie. Le magistrat rappelle que la construction du parking souterrain et son extension ont endommagé la nappe phréatique et accéléré le dépérissement du mail actuel. Il attire l'attention sur les arbres situés à proximité des équipements sportifs du *skate plaza* et sur l'emplacement des jeux pour enfants qui permettront aux enfants de bénéficier d'un peu d'ombre, contrairement à la situation actuelle.

En réponse à une commissaire socialiste, M^{me} Paquet-Vannier explique qu'il ne sera pas possible de bonifier régulièrement le sol avec du compost, ce qui serait pourtant idéal. En revanche, le volume de terre sera tout à fait suffisant et on s'assurera qu'elle soit de bonne qualité dès le départ. Les arbres disposeront donc de conditions initiales qui leur permettront ensuite de s'adapter aux conditions du sol de la plaine. Pour M. Oertli, les arbres de la plaine bénéficieront de conditions luxueuses par rapport aux situations courantes, leurs racines disposant de 30 m³ de terre contre une moyenne de 20 m³ ailleurs en ville. Par la suite, on les taillera le moins possible pour favoriser une conduite libre vers le haut, sauf les branches basses, qui seront élaguées tous les deux ans, ce qui apportera quelques variations esthétiques au mail. A terme, les couronnes devraient généralement se toucher, mais cela dépendra des caractéristiques de base des différentes essences retenues.

Un commissaire écologiste croit savoir que les boulistes souhaitent disposer d'une buvette à l'emplacement du terrain de pétanque. M. Tornare lui répond:

«On verra...» Il tient toutefois à souligner que M. Maudet et lui-même ne souhaitent pas tolérer les buvettes sauvages.

A une question d'une commissaire d'A gauche toute! qui souhaite savoir dans combien de temps les arbres donneront de l'ombre, il est répondu qu'il faut compter entre trois et cinq ans pour que les arbres aient le temps de pousser et environ dix ans pour un rendu optimal.

A une question sur les maladies botaniques et les mesures prévues pour les soigner, M^{me} Paquet-Vannier rappelle que les essences choisies comptent parmi les plus résistantes aux conditions minérales de la plaine. Pour rappel, les essences retenues sont le micocoulier, le chêne chevelu, le merisier à fleurs doubles, le tilleul et divers types d'ormes dont on observera attentivement les capacités de résistance aux maladies.

Une commissaire d'A gauche toute! souhaiterait savoir ce qui se passera avec les arbres existants si le Conseil municipal se limite à approuver les travaux sur la partie centrale et s'oppose au renouvellement du mail périphérique. M^{me} Paquet-Vannier explique que dans la situation actuelle il est problématique de remplacer les arbres morts. Un jeune arbre ne peut pas espérer vivre plus de dix ans. Elle explique que les arbres faisant l'objet d'une préservation ne pourront bien sûr pas bénéficier des mêmes conditions que les nouveaux plants. Leur préservation impliquera des modifications dans le parcours des réseaux et des canalisations souterraines, mais des solutions sont actuellement à l'étude.

Un commissaire libéral rappelle qu'il réclame depuis 2005 une vision d'ensemble du projet, telle qu'elle est présentée sur la maquette. En observant cette dernière, il déplore l'absence d'un concept d'éclairage. M. Oertli fait remarquer que des luminaires seront installés sur les intervalles entre les arbres le long de l'axe central du mail. Ces luminaires seront complémentaires des projecteurs qui éclairent le centre de la plaine.

A la question d'une commissaire socialiste sur la provenance des arbres, il est répondu qu'ils seront acheminés depuis des pépinières situées sous des climats comparables à celui de Genève, en France ou en Allemagne, car il n'y en a pas à proximité.

Une commissaire d'A gauche toute! demande à M. Tornare pourquoi le magistrat Pagani et lui-même ne s'impliquent pas davantage dans une communication active sur la question des arbres de la plaine. Le magistrat répond qu'il s'est déjà beaucoup impliqué sur ce terrain depuis cinq ou six ans. Il reconnaît que les abat-tages sont une pratique polémique, mais il faut comprendre qu'un arbre, ça vit, c'est malade, ça meurt, et il s'avère parfois nécessaire d'abattre un arbre pour assurer la sécurité des personnes. Il tient à souligner que si le SEVE abat, ce qui lui donne parfois une mauvaise image, il plante et replante aussi beaucoup.

Une commissaire socialiste insiste pour que l'information sur le plan d'abatage des arbres ainsi que les nouveaux développements du projet soient diffusés auprès des habitants du quartier avant que les rumeurs ne prennent le dessus. Le magistrat ne souhaite toutefois pas informer la population avant que la commission n'ait donné son approbation au projet présenté. Il désire donc que les commissaires donnent leur feu vert et que le Conseil administratif ait le courage d'agir avant les élections.

Un commissaire démocrate-chrétien observe que l'exécutif a l'art de prêcher l'aridité. Pour lui, la plaine inaugurée en juillet est une morne plaine. Sous le soleil, elle est infréquentable par les familles et les enfants. Il demande s'il existe un plan B pour implanter de la verdure. Le magistrat répond qu'il n'y en a évidemment pas, puisqu'il a été décidé que la plaine serait recouverte de gorrh. La question qui est posée aux commissaires est de savoir s'ils acceptent un projet où le nombre d'arbres passe de 233 à 284, où l'on promet plus de place pour les marchés, les badauds et les arbres.

Un commissaire libéral observe que les adaptations du projet impliquent de transplanter plus d'arbres et d'en conserver un certain nombre, ce qui implique de modifier les tracés des réseaux souterrains. Quel sera le coût global de ces adaptations? Le magistrat souhaiterait d'abord un accord de principe des commissaires; le coût et le différentiel seront alors calculés et la commission recevra un amendement à la proposition PR-753.

Séance du 22 septembre 2010

Audition de MM. Georges Darbellay, secrétaire général de l'Association cantonale genevoise de pétanque (ACGP), Jean-Pascal Perler, membre de l'ACGP responsable des licences, Marcellin G. Dayer, président du cartel bouliste de Plainpalais, et Eric Boschung, actuel organisateur du Grand Prix de l'amitié

M. Perler assure en préambule que l'ACGP ne veut pas freiner les travaux. Cependant, la troisième phase du chantier de la plaine prévoit de déplacer le terrain de pétanque, c'est pourquoi l'association souhaite profiter de cette occasion pour faire part aux commissaires de ses recommandations.

M. Dayer résume l'histoire de la pétanque et du rapport que les boulistes genevois entretiennent avec la plaine de Plainpalais. Né au début du XX^e siècle, le jeu est introduit officiellement en Suisse en 1950, avec la naissance à Genève d'un premier club, puis de la Fédération suisse en 1953. En 1963, la plaine accueille la première édition du Grand Prix de l'amitié. Depuis lors, les meilleurs joueurs du monde se retrouvent régulièrement sur ce site. Le Championnat du monde s'y est aussi tenu en 1972, ainsi que de nombreux tournois et la Coupe de Suisse.

Les vœux des boulistes pour la nouvelle plaine sont:

- que la surface du terrain ne soit pas recouverte de gorrh, ce matériau se prêtant mal à la pratique de la pétanque sportive, car monotone pour des joueurs expérimentés;
- que les terrains soient protégés d'une barrière pour assurer la sécurité, tant du jeu que des personnes, en particulier les enfants, qui, sans barrière, peuvent traverser les terrains imprudemment. La pétanque sportive n'est en effet pas un jeu anodin. D'autre part, les chiens ont l'habitude de gratter le sol. Sans être pourvues de barrières, les pistes de jeu pourraient donc être difficilement utilisables;
- que les éclairages soient soigneusement disposés pour permettre la pratique nocturne de la pétanque;
- que la surface actuelle soit agrandie, de manière à permettre l'aménagement de 32 pistes de jeux au lieu des 26 actuellement. Les dimensions normalisées des pistes sont 4×15 m, ou éventuellement 3×13 m;
- que quelques arbres soient implantés à proximité du terrain, les joueurs pourraient ainsi bénéficier d'un peu d'ombre durant l'été;
- qu'une buvette soit installée à proximité du terrain, ce qui permettrait de souligner la vocation conviviale de ce jeu.

A une question du président de la commission, il est répondu que c'est la première fois que l'ACGP a l'occasion de s'exprimer officiellement sur le projet de rénovation de la plaine, car elle n'a jamais été consultée auparavant.

Si l'association a attendu si longtemps pour se manifester, c'est principalement en raison du fait que les boulistes sont surtout des bénévoles; ils ne sont donc pas forcément au courant de la politique municipale. Le projet de rénovation les mobilise depuis trois mois, car ils doivent organiser des concours importants et, pour cela, ils ont besoin de place. Or la plaine est assurément un endroit idéal, car le terrain peut aisément être prolongé vers la partie en gorrh qui l'entoure, ce qui permettrait d'éviter de devoir organiser des tournois sur plusieurs sites, ce qui n'est pas optimal.

Une commissaire socialiste, rappelant que le gorrh a justement été expérimenté à l'endroit où se trouve le terrain de pétanque, demande si l'ACGP s'est exprimée à ce moment-là. M. Darbellay répond que le gorrh entoure le terrain de pétanque, mais qu'il n'en est pas recouvert. Les boulistes ont expérimenté les nouvelles surfaces adjacentes mais assurent que le jeu devient alors trop facile. Les parties manquent dès lors d'enjeu et sont dépourvues de surprise.

A une question d'un commissaire libéral sur l'éclairage, M. Darbellay répond que l'éclairage actuel est bien orienté et convient à la pratique de la pétanque au-delà de 21 h, l'éclairage futur doit donc être similaire.

Un commissaire démocrate-chrétien demande l'avis des personnes auditionnées sur le rendu de la phase de rénovation qui vient de s'achever. Faudrait-il revoir la copie de la troisième phase du projet? M. Perler répond qu'il n'a pas recueilli d'avis négatif sur la partie récemment rénovée. Les boulistes souhaitent seulement éviter de jouer en plein soleil et bénéficier d'une buvette.

A un autre commissaire démocrate-chrétien demandant combien de temps les joueurs de pétanque passent sur la plaine au cours de l'année, M. Boschung répond que le taux d'occupation est actuellement faible. Il regrette les mêlées du jeudi qui réunissaient jadis un public nombreux. Il est toutefois convaincu que la convivialité du terrain se verrait augmentée par la présence d'une buvette. M. Perler tient également à souligner le volet convivial de ce jeu, la fréquentation hivernale du boulodrome de la Queue d'Arve témoignant de la popularité des jeux de boules. Mais c'est bien l'absence d'une buvette à proximité qui décourage pour une grande part les boulistes d'être plus présents sur la plaine, car, lorsqu'on ne joue pas, on ne sait pas où aller. Rien n'existe donc réellement pour favoriser le jeu par beau temps. Il n'ignore pas qu'une buvette est prévue dans le projet, mais implantée à 200 ou 300 m du terrain, c'est pourquoi l'ACGP recommande de rapprocher cette dernière des terrains de boules.

Quelques commissaires, s'étonnant de l'absence de concertation qui a été menée avec ces utilisateurs de la plaine en particulier, se posent la question de ce qui a été fait avec les autres utilisateurs, autres que les forains et les marchands qui ont été consultés.

La commission souhaite donc auditionner l'Association des habitants de la Jonction.

Le projet d'éclairage étant encore entouré de zones d'ombre, la commission souhaite aussi auditionner les responsables en charge de ce volet du projet

Séance du 17 novembre 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement, M^{mes} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Le magistrat rappelle que le projet de rénovation de la plaine de Plainpalais tel qu'il en a hérité est une émanation du Conseil administratif précédent. A ce jour, il observe que personne n'est encore monté au créneau pour manifester son mécontentement sur la phase réalisée. Au contraire, les citoyens semblent s'approprier des lieux. Le gorra a fait ses preuves, il n'y a pas de flaque d'eau après la pluie; le mobilier est adopté par les visiteurs.

Mais le magistrat estime que, pour la suite des travaux, il faut désormais prendre en compte les 33% de l'électorat qui sont attachés aux arbres et à la qualité de vie et qui se sont opposés à l'abattage des arbres du Musée d'ethnographie de Genève. Afin de garantir la réussite du projet, il propose par conséquent de diviser les travaux de la troisième phase en deux «sous-phases». La phase 3A comprendrait le gorrh de la partie nord, le *skate plaza*, les jeux pour enfants et deux portions «tests» de mail arboré de part et d'autre de la plaine, afin de montrer à la population un échantillon du futur pourtour arboré. La phase 3B serait la réalisation entière de la couronne de trois alignements d'arbres. M. Pagani reviendra devant la commission en janvier 2011 afin de présenter des amendements à la proposition PR-753 tenant compte d'une nouvelle répartition des coûts selon ce phasage.

Le président demande si le vote de la phase 3B est conditionné à la réalisation des deux portions de mail «témoins» assortie d'un temps de réflexion. Le magistrat répond par la négative. M^{me} Charollais précise qu'en raison de la présence du cirque qui investira de nouveau une grande partie de la plaine, les travaux de la phase 3A ne sauraient commencer avant septembre 2011.

En réponse au commissaire radical, M. Pagani précise que le projet reste identique aux intentions initiales, mais qu'il a simplement décidé de le scinder.

Une commissaire d'A gauche toute! évoque les demandes de l'ACGP (en particulier une buvette et quelques arbres) et s'étonne qu'aucune concertation n'ait eu lieu avec cette association. M^{me} Giraud confirme qu'il n'y a effectivement pas eu de concertation directe, mais que le Service des sports, responsable de l'utilisation du terrain de pétanque, a relayé les souhaits des boulistes. Le sol des terrains restera identique, même si les pistes seront déplacées. Les clôtures seront enlevées. Quant à la buvette, deux emplacements sont envisagés du côté de la rue de l'Ecole-de-Médecine, pas très loin du terrain de pétanque. Le président suggère que les demandes des joueurs de pétanque n'ont peut-être pas été correctement relayées, puisque l'ACGP demande en effet que les barrières soient conservées et souhaiterait disposer d'une buvette «à elle». M^{me} Giraud fait remarquer que les *skaters* aussi aimeraient disposer d'une buvette «personnelle» et que la plaine sera équipée pour accueillir des buvettes temporaires. Les boulistes pourront donc en installer à l'occasion de leurs tournois. Le magistrat fait remarquer qu'il a fréquenté des terrains de boules ailleurs, et qu'il n'y a pas systématiquement de buvette, ce qui n'empêche pas la pétanque d'être une pratique conviviale.

Un commissaire libéral demande ce qui se passera si la population, ayant fait l'expérience des portions de mail «témoins», refuse d'en poursuivre l'extension à l'ensemble du pourtour. M. Pagani répond qu'il faudra alors en prendre acte, mais se dit toutefois prêt à affronter un référendum sur ce point. En effet, pour réaliser les portions «témoins» de la phase 3A, on abattra 17 arbres mais on en retrouvera 67 à l'arrivée. Il reconnaît que le référendum n'est pas écarté pour la phase 3B

d'abattage et arborisation générale mais, au moins, une fois achevée la phase 3A, on aura terminé la surface en gorrh, le bowl et le parc de jeux.

Le magistrat rappelle que la phase 3B consiste à réaliser les alignements d'arbres sur tout le pourtour de la plaine. En votant ce crédit en mai 2011, peu avant la fin de la présente législature, le projet global pourra être mené à terme. Concrètement, on abattra 164 arbres, mais on en retrouvera 187 à la fin. Le lancement d'un référendum sera alors possible, mais le débat se concentrera seulement sur le mail et la réfection du centre aura été achevée.

Un commissaire démocrate-chrétien souhaiterait avoir des assurances quant à la prise en compte des demandes de l'ACGP. Il lui est répondu que l'élargissement des pistes et les arbres sont à l'étude. L'éclairage des pistes est d'ores et déjà prévu. Par contre, il n'y aura pas de buvette permanente et les toilettes feront l'objet d'une gestion temporaire.

Le commissaire radical souhaiterait connaître le projet du *skate plaza*, qui n'a jamais été présenté. M^{me} Charollais s'engage à présenter le projet au début de l'année 2011.

M^{me} Giraud détaille le concept d'éclairage de la plaine de Plainpalais, qui date de juin 2009 et a été spécialement pensé pour l'aménagement du lieu. Des mâts de 4,5 m disposés entre les alignements d'arbres éclaireront le mail et de puissants projecteurs de 16 m illumineront le centre de la plaine. Des mâts de 14 m seront placés autour des terrains de pétanque et du bowl.

Un commissaire démocrate-chrétien demande si l'intensité de l'éclairage changera en fonction des activités ayant lieu sur la plaine. Il lui est répondu qu'il n'est pas souhaité d'augmenter la puissance des projecteurs actuels, qui sont déjà très puissants. En revanche, l'intensité générale de l'éclairage baisse après minuit, mais cela est davantage perceptible du point de vue de l'économie de consommation que de la luminosité.

Un commissaire libéral demande s'il est envisagé d'éclairer l'allée centrale traversante de la plaine. Selon M^{me} Giraud, les mesures de luminosité indiquent que l'éclairage est suffisant.

Audition de M. Michel Schweri, membre du comité de l'Association des habitants de la Jonction (AHJ)

M. Schweri précise que l'Association des habitants de la Jonction réunit environ 70 membres, dont certains habitent près de l'avenue du Mail. Il explique que le gorrh a suscité beaucoup de commentaires de ses membres, mais que la plupart des sondés sont surpris en bien. Une seule personne a émis un avis négatif, en déplorant l'excès de chaleur en été. S'agissant du mobilier, il rapporte que les

tables et bancs de la pointe sud sont bien appréciés, mais certains regrettent que les extrémités de l'allée traversante centrale aient été oubliées.

Certaines personnes se sentent peu rassurées, le soir, sur l'allée centrale et M. Schweri a aussi constaté que le soir la lumière n'est pas suffisante à cet endroit; il a ainsi eu la surprise d'être abordé plusieurs fois sur cette traversée par des personnes dont il n'avait pas perçu la présence dans la pénombre et qui vendaient diverses substances. Il suggère donc de mieux éclairer ou de baliser cette allée centrale. Les personnes consultées par M. Schweri approuvent les projets relatifs au *skate* et aux jeux d'enfants. Ces équipements sont perçus comme des plus-values qui permettent d'améliorer la qualité de vie sur la plaine. Ce sentiment est d'autant plus fort que les habitants des alentours ont à subir les nuisances de nombreux chantiers. Les personnes consultées souhaiteraient d'ailleurs que les travaux de la plaine avancent rapidement, car elles sont impatientes de profiter des espaces publics de détente et d'activité promis.

A la question d'un commissaire d'A gauche toute! sur la qualité de la concertation, M. Schweri se souvient d'une ou deux séances publiques pour présenter le projet de la plaine, mais n'a pas connaissance de concertation entre la phase d'essai et la deuxième phase.

Au sujet du sentiment d'insécurité sur la plaine dû à la présence de dealers, M. Schweri assure qu'il n'a pas lui-même ressenti ce sentiment, mais qu'il a simplement été surpris de croiser des gens dont il n'avait pas perçu la présence dans la pénombre.

Il confirme que les 60 participants à une séance «Paroles de quartier» au Palladium ont bien été informés que l'abattage des arbres s'accompagnerait de transplantations et de nouvelles plantations. Il suppose que, depuis cette séance, l'information a commencé à circuler dans le quartier, mais il précise toutefois que le projet en question est encore confidentiel.

Séance du 2 février 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Isabelle Charollais, directrice du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction du Service du génie civil

Le président rappelle que le magistrat a déjà présenté dans les grandes lignes son intention de séparer en deux la réalisation de la troisième phase de l'aménagement de la plaine. La commission attend donc maintenant des précisions chiffrées et le texte des amendements annoncés en novembre 2010.

Le magistrat est convaincu, après le vote sur le MEG, qu'il faut compter sur un pourcentage significatif de l'électorat opposé aux abattages et qu'il convient

donc d'agir stratégiquement. Il tient aussi à défendre le coût des travaux d'aménagements de la plaine, qu'il estime être comparable à ceux d'autres espaces publics de taille équivalente. Les premières phases de l'aménagement l'ont convaincu de la pertinence de ce dernier, ainsi que les forains et le cirque Knie, et, d'autre part, le mobilier urbain installé sur la pointe sud a été investi avec succès par la population. Il souhaite maintenant passer à l'aménagement de la pointe nord jusqu'à la rue Harry-Marc, qu'il propose de réaliser en deux phases. Comme il l'avait déjà annoncé en novembre, la première phase permettra de terminer la pose du gorrh sur la partie centrale, de réaliser les installations de sports urbains et l'aire de jeu pour les enfants. Cette étape comportera aussi la réalisation de deux sections «témoins» du mail périmétral, de part et d'autre de la plaine, ce qui permettra aux promeneurs d'apprécier des échantillons de la nouvelle arborisation. Les arbres sont d'ailleurs déjà en cours de sevrage pour permettre leur déplacement.

Le magistrat est d'avis que la commission ne doit se prononcer que sur le nouvel arrêté I, remonter sa décision au Conseil municipal, garder la proposition, et se prononcer ultérieurement sur les arrêtés II et III.

M^{me} Charollais précise que les crédits demandés dans la proposition PR-753 restent inchangés, à part le taux de TVA, qui a passé à 8%, mais que le montant global est seulement redistribué autrement, suivant les étapes stratégiques déjà présentées.

A la question d'un commissaire écologiste, M. Pagani répond qu'il a rencontré les usagers du terrain de pétanque. Il s'avère qu'ils souhaitent disposer d'une zone vide de toute installation et organiser les lieux à leur guise. Ils ne veulent pas de buvette à cet endroit; en revanche, ils sont d'accord que la buvette, qui devait être implantée du côté de la rue de l'Ecole-de-Médecine, se rapproche du terrain de boules. Les limites du terrain de pétanque seront marquées par des bosquets ou d'autres éléments dont la forme et la hauteur sont encore à l'étude.

Une commissaire socialiste demande des nouvelles du bowl. Le magistrat répond que la Délégation à la jeunesse poursuit sa concertation avec les jeunes utilisateurs du *skate park*.

Le magistrat fait noter qu'avec la présentation des amendements à la proposition PR-753, tout est ainsi prêt pour démarrer les travaux en septembre, pour autant que les crédits soient votés.

Séance du 9 février 2011

Audition de M. Jean-Pierre Fioux, président de l'Association des habitants de la Jonction (AHJ), sur sa demande

M. Fioux déclare que l'AHJ est convaincue que l'aménagement de la plaine de Plainpalais est un enjeu majeur pour la Ville et les riverains de la plaine. Ce

lieu a été trop longtemps abandonné en terrain vague jonché de crottes et de flaques, et a été l'objet de trop de polémiques. Il estime que la deuxième phase réalisée représente déjà une amélioration considérable. Le revêtement semble résistant et perméable. Il note aussi que l'installation de mobilier urbain et de quelques arbres sur la pointe sud est un succès auprès du public, qui profite de ces installations pour se restaurer, jouer aux cartes et se reposer. L'AHJ manifeste son inquiétude face à la perspective de remettre en cause la suite de l'aménagement sur la pointe nord de la plaine. Concrètement, l'association est favorable à la poursuite du revêtement en gorrh de la zone centrale, à l'aménagement et aux installations permettant aux manifestations de se dérouler normalement. L'AHJ est aussi favorable à l'extension du mail périphérique en trois rangées, même si, à sa connaissance, ce n'était pas prévu à l'origine. L'AHJ trouve aussi que le concept de la nouvelle aire de glisse (*skate plaza*), creusée dans le sol, est une bonne idée.

Tout en réaffirmant que son association est clairement favorable au projet, M. Fioux tient à faire quelques remarques et suggestions. En premier lieu, l'AHJ estime que le revêtement en gorrh n'est pas adéquat pour la zone des jeux pour enfants. Elle suggère aussi d'ajouter des arbres dans la zone enfants, des tables et des bancs sur les pointes est-ouest de la plaine, à la frontière entre les arbres et le gorrh, soit à proximité respective de l'aire de jeux et du terrain de pétanque. L'association demande de prêter une attention particulière à l'éclairage de la zone centrale et le long du mail arborisé actuel. L'aménagement n'est pas terminé, mais la zone centrale fait penser à un trou noir, et les autres zones d'ombres sur la promenade annulaire n'invitent guère à la flânerie nocturne et suscitent des questions dans le public. L'association plaide pour une information claire et un abattage par étapes du mail périphérique. Tout abattre en une seule fois serait catastrophique, aussi bien du point de vue de la communication que du point de vue paysager. Enfin, l'AHJ demande de veiller aux conditions de plantation des nouveaux arbres, de sorte que les bonnes intentions figurant dans la proposition ne restent pas des vœux pieux.

Un commissaire libéral rappelle qu'il attend encore le chiffrage séparé des tronçons «témoins» du mail et qu'il ne peut donc encore voter.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre aurait aussi aimé consulter le club de pétanque afin de savoir si l'accord passé avec le magistrat Pagani a donné satisfaction.

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle qu'on ne sait toujours rien du *skate plaza* dont les commissaires n'ont jamais vu de plan et dont on attend encore des détails, pourtant promis par M^mc Charollais le 17 novembre.

S'agissant du temps consacré aux travaux sur cet objet, le commissaire radical fait remarquer au président que la commission était prête à voter la proposition PR-753 le 17 novembre dernier, mais que c'est en fait le magistrat qui a décidé

de présenter ce jour-là de nouvelles propositions, à la suite du vote sur le Musée d'ethnographie, dont l'étude retarde depuis lors la prise d'une décision.

Une commissaire d'A gauche toute! estime que la question des arbres n'a pas encore été résolue. Elle dit comprendre le facteur émotionnel invoqué par le représentant de l'AHJ mais voit mal comment l'abattage des arbres pourrait être réalisé par étapes sans affecter les travaux dans le sous-sol du mail.

Un commissaire libéral rappelle que M. Pagani avait clairement expliqué qu'il voulait éviter un référendum à l'approche des élections. Voilà qui explique le retard accumulé dans l'étude de cet objet. A cela s'ajoutent les problèmes liés au choix du gorrh du Beaujolais, au manque de poubelles, à l'éclairage défaillant, au revêtement différencié suivant les activités qui se déroulent sur la plaine. Il est conscient que cela fait longtemps que la plaine attend d'être réaménagée, il mais est cependant d'avis qu'il est encore possible d'améliorer le projet.

Le vote immédiat de la proposition PR-753 est refusé par 6 non (1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), 5 oui (3 Ve, 2 AGT) et 2 abstentions (S).

L'envoi d'une lettre aux usagers du terrain de pétanque, pour demander leur avis sur les aménagements proposés par la Ville, est approuvé par 6 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC), 5 non (3 Ve, 2 S) et 2 abstentions (AGT).

Séance du 9 mars 2011

Un document de l'Association cantonale genevoise de pétanque (ACGP) est remis aux commissaires dans lequel elle commente le résultat de ses démarches auprès de la Ville. Le revêtement des pistes, les éclairages resteront identiques à l'actuel, les dimensions des pistes de pétanque donnent satisfaction aux boulistes et la question des points d'eau et des prises électriques a également été résolue à leur satisfaction. La Ville a accepté de rapprocher du terrain de boules la buvette qui doit être implantée côté rue de l'Ecole-de-Médecine. Les questions relatives aux plantations proches du terrain de boules et à l'entourage du terrain par une clôture de sécurité sont encore en discussion. L'association avertit une nouvelle fois, dans sa conclusion, qu'un terrain de boules non clôturé peut représenter un danger pour les enfants et est aussi exposé aux déjections canines. L'ACGP affiche donc un bilan général de satisfaction quant aux résultats de ses démarches auprès des services municipaux.

Les commissaires ont également reçu un courrier du magistrat Maudet au sujet de l'entretien de la plaine. Celui-ci met fin à la polémique sur l'entretien courant de la plaine à l'issue des travaux d'aménagement. Il apparaît que le nettoyage a bien été prévu depuis le début, même si du point de vue financier les coûts doivent encore être intégrés dans le budget 2012 de la Ville.

Le président évoque enfin le communiqué de presse intitulé «Les marchés de Plainpalais veulent que les travaux continuent jusqu'au bout».

Le commissaire radical fait remarquer que la commission est toujours en attente des plans du bowl, dont le coût est estimé à environ 1,2 million de francs, pourtant promis en novembre. Il fait observer que tout ce que les commissaires connaissent du futur *skate plaza*, ce sont des images d'un bowl situé à Malmö, en Suède, dont s'inspire apparemment le concept genevois.

Un commissaire démocrate-chrétien estime que la question du *skate plaza* comporte des enjeux de sécurité. Cette installation aura aussi un effet sur la morphologie du lieu. Il importe que les commissaires disposent donc de plus d'informations. Son collègue rappelle qu'il est de coutume que la commission attende les réponses aux questions posées avant de voter sur un objet.

Une commissaire d'A gauche toute! rappelle avoir demandé des explications sur le *skate plaza*. M. Deuel, délégué à la jeunesse, avait alors répondu que le budget et l'espace avaient été fixés, et que les discussions techniques se poursuivaient avec les utilisateurs. Elle estime donc avoir reçu les précisions nécessaires.

Une commissaire socialiste rappelle qu'une motion sur le thème du *skate* et autres sports de rue avait été étudiée par la commission des sports et de la sécurité, dont le rapport avait mis en évidence la nécessité de disposer d'une installation adéquate pour sa pratique.

L'audition des usagers du *skate park* de la plaine de Plainpalais est refusée par 10 non (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 R, 1 L), 2 oui (DC) et 1 abstention (UDC).

La suspension de l'examen de la proposition PR-753 en attendant la remise des plans du *skate plaza* est refusée par 7 non (3 Ve, 2 S, 2 AGT), 5 oui (2 DC, 1 R, 1 L, 1 UDC) et 1 abstention (S).

Discussion et vote

Une commissaire d'A gauche toute! évoque les difficultés que rencontrent depuis des années les projets d'aménagement de la plaine de Plainpalais, qui ont donné lieu à des polémiques durables. A ce propos, la demande de l'association des habitants de procéder à un abattage progressif des arbres du mail piétonnier, afin de parer aux oppositions de type émotionnel, la laisse perplexe. Elle estime qu'il faut avoir le courage d'aller de l'avant et annonce que les commissaires de son groupe soutiendront les trois arrêtés amendés.

Un commissaire écologiste fait remarquer qu'une pétition de l'association Sauvons nos arbres! est déjà en route. Dès lors, il est préférable d'autoriser l'aménagement des allées «témoins» et de reporter à un autre moment l'aménagement

complet du mail périmétral. En conséquence, le groupe des Verts soutiendra les arrêtés I et III, mais il refusera l'arrêté II.

Le commissaire radical annonce qu'il refusera les trois arrêtés, non pas tant parce qu'il en veut au projet lui-même, mais parce qu'il estime que le Conseil municipal a été pris en otage. Le Conseil municipal doit en effet voter sur la poursuite de travaux qui ne correspondent plus du tout au projet voté en 2007. Le projet initial a été en effet complètement modifié par les services et les architectes, sans que les élus n'aient jamais été mis au courant. Il dénonce que, dans ce projet, tout le monde a été consulté sauf le Conseil municipal. En revanche, il rappelle que les demandes du Conseil municipal (triangle en herbe) ou de la commission (ancrages pour les chapiteaux de cirque) ont, elles, été superbement ignorées. Il déplore surtout que les commissaires aient dû travailler sur un projet qui évoluait sans cesse, au goût des propositions diverses ou des événements, ainsi que l'illustre l'exemple des arbres du mail, dans un premier temps dits tous malades, puis pouvant être transplantés ou, enfin, pouvant être laissés en l'état pour certains d'entre eux. Après le vote sur le Musée d'ethnographie, le projet a même été scindé, par peur d'un référendum. Il ne parlera pas du bowl, où le Conseil municipal va devoir voter un aménagement de près de 1,2 million de francs quasiment la tête dans le sac, puisque aucune ébauche de projet n'a été présentée. Enfin, il constate que la commission doit une fois de plus prendre position sur un objet qui n'est plus le même que celui qui lui a été renvoyé par le plénum. Il ne lui est donc pas possible de cautionner les méthodes et les procédures adoptées pour l'élaboration d'un projet qui, au final, avoisinera les 40 millions de francs, ce qui n'est pas un coût anecdotique.

Une commissaire socialiste dit sa satisfaction du résultat de l'aménagement de la partie sud de la plaine. La question des arbres reste néanmoins un sujet sensible des prochaines étapes du projet. La décision est donc difficile, mais le groupe socialiste approuvera majoritairement les arrêtés I et III.

Un commissaire démocrate-chrétien dit être sensible à la demande des marchés de Plainpalais, qui réclament l'achèvement des travaux. Le projet n'obtiendra pas pour autant les faveurs de son groupe, qui déplore un concept fondé sur l'aridité, qui se traduit par le manque criant de verdure sur une grande part de la plaine. Le manque de clarté sur le projet du bowl est aussi à déplorer. Il regrette également que les demandes exprimées par les membres de la commission aient été ignorées. Son groupe refusera donc la proposition PR-753.

Une commissaire libérale, se ralliant aux propos du commissaire radical, refusera par conséquent la proposition dans son ensemble.

Une commissaire socialiste, s'exprimant à titre personnel, déclare que la population attend depuis si longtemps que la plaine soit réaménagée qu'il faut

maintenant se décider à aller de l'avant, et que les travaux doivent être menés jusqu'au bout. Elle approuvera donc les trois arrêtés.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'avoue emprunté sur cet objet. D'un côté, il entend des plaintes au sujet du gorrh, jugé salissant et, pour sa part, il déplore aussi un manque de poubelles. La plaine suscite aussi des craintes en matière de sécurité, mais il observe que l'éclairage est en voie d'être amélioré. D'autre part, il observe l'engouement réel des jeunes pour les sports de rue et comprend qu'ils attendent la réalisation d'un nouveau bowl. Au final, malgré ces quelques hésitations et remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre approuvera la proposition PR-753 dans son ensemble.

(Note du rapporteur. Le nouvel intitulé de la proposition PR-753, tel que modifiée le 2 février 2011 par le département des constructions et de l'aménagement, est retranscrit ci-après pour la clarté de la compréhension des votes.)

Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 202 820 francs, soit:

- *un montant de 14 061 120 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, soit le complément de la surface centrale, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, ainsi que de deux secteurs «témoins» du mail périmétral;*
- *un montant de 11 406 985 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, soit la réalisation de l'allée du mail périmétral en complément des deux secteurs «témoins» prévus à l'arrêté I;*
- *un montant net de 734 715 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 828 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 858 540 francs.*

Arrivée au terme de ses travaux sur la proposition PR-753, la commission des travaux et des constructions vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 9 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 UDC), 4 non (2 DC, 1 R, 1 L) et aucune abstention, d'approuver l'arrêté I, modifié par le Conseil administratif le 2 février 2011.

Par 9 non (3 Ve, 2 S, 2 DC, 1 R, 1 L), 4 oui (2 AGT, 1 S, 1 UDC) et aucune abstention de refuser l'arrêté II, modifié par le Conseil administratif le 2 février 2011.

Par 9 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 UDC), 4 non (2 DC, 1 R, 1 L) et aucune abstention d'approuver l'arrêté III, modifié par le Conseil administratif le 2 février 2011.

ARRÊTÉ I modifié par le Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 14 061 120 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant 2 secteurs du mail périmétral.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 14 061 120 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ II modifié par le Conseil administratif (refusé)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 406 985 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué de l'allée périphérique du mail à l'exception des deux secteurs périmétraux prévus à l'arrêté I.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 406 985 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ III modifié par le Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

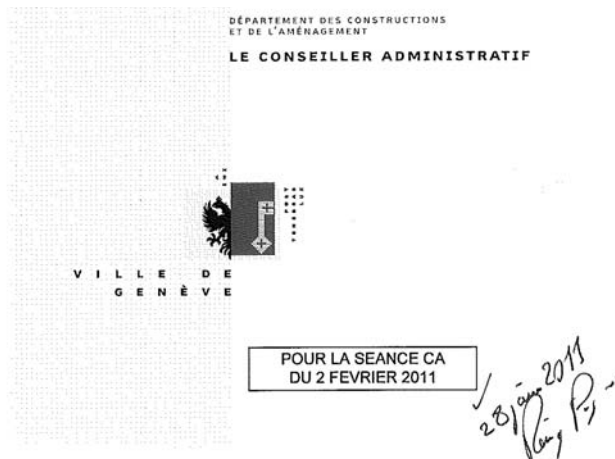
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 734 715 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 828 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 858 540 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 858 540 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexes ment.



Objet

Proposition d'amendement du Conseil administratif à la PR-753 du 2 février 2011

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La présente proposition d'amendement est établie pour les raisons suivantes :

La proposition PR 753 a été acceptée par le Conseil administratif le 11 novembre 2009. Elle prévoyait une réalisation des travaux de la Plaine de Plainpalais en étapes, qui avaient été conçues selon une logique à la fois technique et géographique, tout en tenant compte des besoins des usagers tant dans la partie centrale que dans l'allée périmétrale. Il en résultait trois arrêtés, correspondant aux différentes phases des travaux, soit :

- La partie nord, correspondant au complément de la surface centrale et à la réalisation des allées périmétrales de part et d'autre de cette partie centrale (arrêté 1)
- La partie sud, qui consistait à réaliser les 2 portions d'allée périmétrale de part et d'autre de la partie centrale déjà réalisée actuellement (arrêté 2)
- La réalisation du collecteur sur l'avenue de Mail (arrêté 3)

Cette proposition a été largement discutée par le Conseil municipal, plus particulièrement par les membres de la commission des travaux, qui se sont interrogés, notamment, sur le passage de la réalisation des travaux prévu. Il est ainsi apparu que les problématiques et enjeux liés à la réalisation du solde de la partie centrale varient considérablement par rapport à ceux liés à la réalisation du mail de l'allée périmétrale. Plus spécifiquement, la question du renouvellement des arbres ainsi que celle de l'équipement destiné aux marchés ont été soulevées, débattues et discutées. En conséquence, il a été demandé au Conseil administratif de proposer des solutions permettant de préserver la plus grande quantité possible des arbres existants, soit par leur maintien en place, soit par la transplantation de ceux le permettant à un autre endroit de la Ville.

Cette démarche a été faite par les services, qui ont pu ainsi finaliser, en accord avec la DGNP, une proposition répondant, au plus près des possibilités techniques, à cette demande. Il en résulte que le projet prévoit maintenant le maintien en place de 14 arbres témoins et la transplantation de 21 arbres.

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (après-midi)

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

En parallèle à cette démarche conservatrice, il a été demandé aux services d'étudier une nouvelle stratégie pour la planification en étapes répondant à l'objectif de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais le solde de la partie centrale, tant il est vrai que dans son état actuel, la réalisation à demi-achèvement de la Plaine de Plainpalais ne peut perdurer.

C'est ainsi que le Conseil administratif propose un nouveau phasage des travaux dont le principe permettrait de réaliser dans un premier temps le solde de la partie centrale ainsi que 2 tronçons « témoins » de l'allée périmétrale, puis, dans un second temps le solde de l'allée périmétrale. Le présent amendement propose donc une nouvelle répartition des coûts entre les différents arrêts tenant compte de cette stratégie, soit :

- La partie nord, comprenant le complément de la surface centrale ainsi que la réalisation de 2 sections « témoins » de l'allée périmétrale situées de part et d'autre de la partie nord (arrêté 1, nouvelle teneur)
- L'allée périmétrale sur tout le pourtour de la Plaine, à l'exception des 2 secteurs « témoins » réalisées lors de l'étape précédente (arrêté 2, nouvelle teneur)
- La réalisation des collecteurs sur l'avenue de Mail (arrêté 3, inchangé)

Cette modification de planification n'a pas d'incidence sur les coûts totaux de réalisation de l'ouvrage, dont les prix estimés sont restés globalement identiques, hors hausses, à ceux de la PR-753 dans sa version initiale. Le total net HT des 3 arrêts, nouvelle teneur est identique à celui figurant dans la PR initiale. Seul varie le montant de la TVA, qui a été adapté de 7,6% à 8%, du fait du changement de taux au 1.1.2011. (voir tableau récapitulatif ci-après)

Les travaux compris dans différents arrêts, selon la nouvelle planification, sont donc les suivants :

PHASE 3 (arrêté 1, nouvelle teneur) :

La troisième phase de l'aménagement de la Plaine de Plainpalais comprend la moitié Nord de la Plaine (partie centrale), à l'exception de la pointe Nord. Elle comprend également deux secteurs « témoins » du mail périmétral (selon les plans annexés). Au cours de cette phase, le revêtement de sol sera remplacé par du gorrh rouge du Beaujolais, dans la continuité des travaux déjà réalisés.

Une nouvelle aire de jeux pour enfants sera construite et l'emplacement pour une buvette saisonnière sera installée à proximité, entre les nouveaux jeux et le mail, ainsi que le nouveau bowl. En ce qui concerne la pratique de la pétanque, les terrains existants seront déplacés, en raison de l'élargissement du mail, ce en concertation avec les usagers qui ont été rencontrés.

Les deux secteurs « témoins » du mail ou promenade périmétrale intégrés dans cette étape seront entièrement réaménagés. Des nouveaux dispositifs permettront aux marchands d'être alimentés en électricité. De même, des nouveaux points d'eau seront mis à leur disposition.

PHASE 4 (arrêté 2, nouvelle teneur):

Cette phase comprend le réaménagement complet du mail, à l'exception des deux secteurs réalisés lors de la phase 3. Des nouveaux arbres seront plantés, des installations techniques (alimentation électrique à l'intention des marchands et des points d'eau) seront mises en place. Des nouveaux éléments de mobilier urbain (bancs, fontaines, épingles à vélos, nouveau système d'éclairage public seront mis en place).

Cette phase viendra ainsi achever l'aménagement de la plaine entre le carrefour des 23 cantons et la rue Harry-Marc.

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (après-midi)
Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

7183

ASSAINISSEMENT – COLLECTEUR DE L'AVENUE DU MAIL (arrêté 3, inchangé sauf TVA):

Les travaux prévus sur le collecteur de l'avenue du Mail (arrêté 3) restent inchangés. Seul varie le montant de la TVA, qui passe de 7,6% à 8%.

NOUVELLE RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX ENTRE LES PHASES 3 ET 4

Arrêté I : phase 3, complément de la zone centrale et secteurs « témoins » du mail périmétral

Libellé	Total arrondi
Génie civil	8 710 340
Installations électriques	1 079 600
Installations sanitaire	215 790
Espaces verts	414 820
Mobilier urbain	653 280
Edicules	570 000
Honoraires	513 500
Frais divers	76 000
Information et communication	40 000
Total HT	12 273 330
TVA 8% (arrondi)	981 870
Total TTC brut	13 255 200
Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)	530 210
Total TTC net	13 785 410
Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net} \times 12 \times 4\%}{2 \times 12}$	275 710
Total TTC arrêté I : Phase 3 – arrondi à	14 061 120

Arrêté II : phase 4, mail périmétral

Libellé	Total arrondi
Génie civil	6 937 640
Installations électriques	493 670
Installations sanitaire	142 440
Espaces verts	1 422 160
Mobilier urbain	411 240
Honoraires	400 000
Frais divers	84 500
Information et communication	65 000
Total HT	9 956 650
TVA 8% (arrondi)	796 535
Total TTC brut	10 753 185
Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)	430 130
Total TTC net	11 183 315
Intérêts intercalaires $\frac{\text{TTC net} \times 12 \times 4\%}{2 \times 12}$	223 670
Total TTC arrêté II : Phase 4 – arrondi à	11 406 985

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (après-midi)
Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

Arrêté III : Assainissement – Collecteur de l'avenue du Mail

Libellé	Total arrondi
Génie civil	722 870
Honoraires	41 500
Total HT	764 370
TVA 8% (arrondi)	61 150
Total TTC brut	825 520
Prestations du personnel en faveur des investissements (4%)	33 020
Total TTC net	858 540
A déduire :	
Subvention cantonale de 15% (arrondi) pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur + TVA = 822 462 francs)	123 828
Total TTC arrêté III : assainissement – Collecteur de l'avenue du Mail - arrondi à	734 715

RÉCAPITULATIF DES COÛTS

TABEAU COMPARATIF ENTRE LA PR-753 INITIALE ET LA PR-753 AMENDÉE

	PR-753 initiale				PR-753 amendée			
	Arrêté I	Arrêté II	Arrêté III	Total	Arrêté I	Arrêté II	Arrêté III	Total
Montants HT	14'106'070	8'123'910	764'370	22'994'350	12'273'330	9'956'650	764'370	22'994'350
TVA	1'072'062	617'418	58'095	1'747'575	981'870	796'535	61'150	1'839'555
Total TTC brut	15'178'132	8'741'328	822'465	24'741'925	13'255'200	10'753'185	825'520	24'833'905
Prestations du personnel et Intérêts Intercafé	922'832	531'474	32'900	1'487'206	805'920	653'800	33'020	1'492'740
Subvention Cantonale	—	—	-123'370	-123'370	—	—	-123'828	-123'828
Total TTC arrêté arrondi à	16'101'000	9'272'800	731'990	26'105'790	14'061'120	11'406'985	734'715	26'202'820

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (après-midi)
Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

7185

Charge financière

Pour l'arrêté I (14 061 120 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3.5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 989 355 francs.

Pour l'arrêté II (11 406 985 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3.5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 802 608 francs.

Pour l'arrêté III (734 715 francs), la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3.5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 51 695 francs.

PR 753 – ancien intitulé (pour rappel)

Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 105 790 francs, soit:

1. *un montant de 16 101 000 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant les allées périphériques de part et d'autre;*
2. *un montant de 9 272 800 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué uniquement de l'allée périphérique de la moitié sud, située entre le rond-point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons;*
3. *un montant net de 731 990 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 370 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 855 360 francs.*

PR-753 amendée – Nouvel Intitulé

Proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 202 820 francs, soit :

1. *un montant de 14 061 120 destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, soit le complément de la surface centrale , périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, ainsi que deux secteurs « témoins » du mail périmétral ;*
2. *un montant de 11 406 985 destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, soit la réalisation de l'allée du mail périmétral en complément des deux secteurs « témoins » prévus à l'arrêté 1 ;*
3. *un montant net de 734 715 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 828 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 858 540 francs.*

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants (nouvelle teneur) :

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (après-midi)
Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

Arrête

PROJET D'ARRETE I amendé

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 14 061 120 destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant deux secteurs du mail périmétral ;

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 14 061 120 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRETE II amendé

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 406 985 destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué de l'allée périphérique du mail à l'exception des deux secteurs périmétral prévus à l'arrêté 1

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 406 985 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRETE III amendé

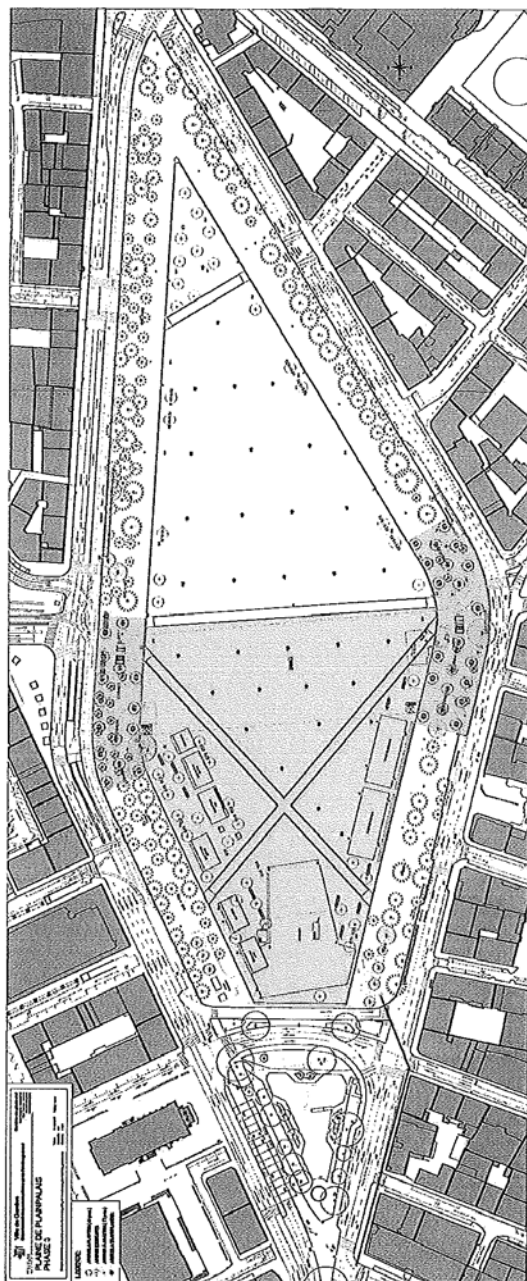
Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 734 715 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 123 828 francs, destiné à la construction et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 858 540 francs.

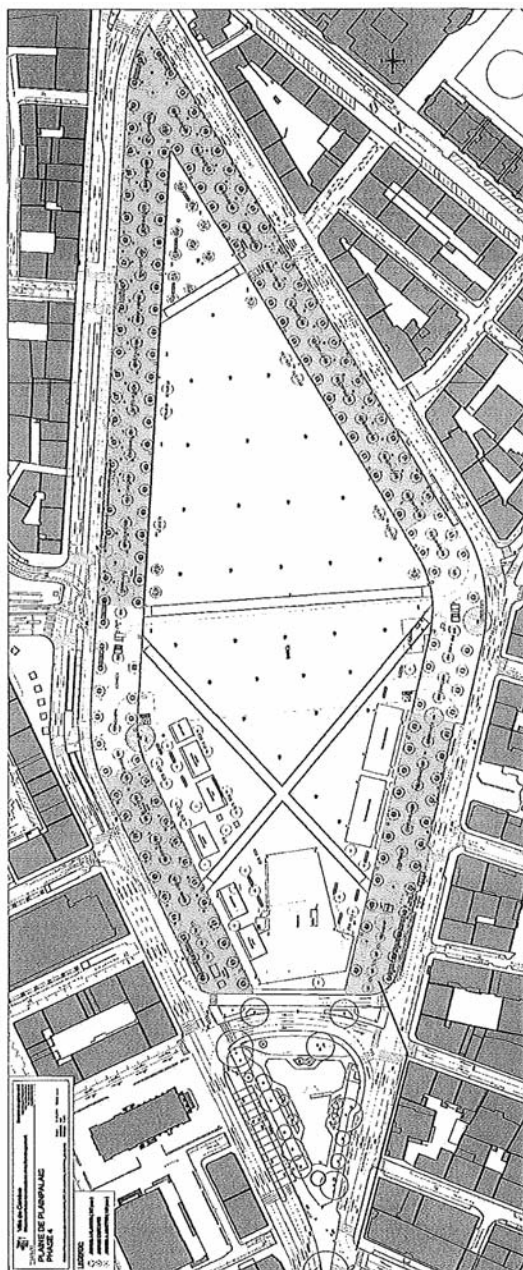
Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 858 540 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexes : plan schématique de toutes les phases de travaux futures







DÉPARTEMENT DE LA COHESION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SERVICE DES ESPACES VERTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT (SEVE)

PLAINE DE PLAINPALAIS

Etat sanitaire des arbres

- Résultats et conclusions -

1. Contexte et méthode

Dans le cadre du réaménagement de la Plaine de Plainpalais, le SEVE a réalisé un diagnostic des arbres présents sur la Plaine de Plainpalais, la Place du Cirque et la berme centrale de la Rue Harry-Marc. L'objectif est d'évaluer l'état sanitaire des arbres pour éclairer les prises de décisions dans le cadre du projet d'ensemble.

Les arbres ont fait l'objet de deux analyses visuelles, au printemps 2006 (Plaine strictement) et en septembre 2008 (Plaine, Place du Cirque et Rue Harry-Marc). Aucune investigation interne à l'arbre (sondage) ou analyse racinaire n'a été pratiquée.

Le présent document intègre les observations des deux diagnostics, mentionne les conclusions concernant l'état des arbres et indique les interventions envisagées à court terme sur les arbres pour raison sanitaire (maintien, élagage, abattage).

2. Résultats

Les cartes localisant les arbres visités et la liste détaillée des observations réalisées arbre par arbre sont présentées en Annexes I et II.

La carte ci-après propose une vue d'ensemble des résultats du diagnostic.

7190

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (après-midi)
Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

Carte générale état sanitaire – pdf joint, format A3

3. Synthèse concernant la PLACE DU CIRQUE et la RUE HARRY-MARC

28 arbres sont présents, représentant une diversité botanique de 10 genres d'arbres différents, les marronniers étant les plus représentés avec 32 % des effectifs.

L'état sanitaire des arbres est le suivant :

- 19 arbres en état sanitaire BON
- 9 arbres en état sanitaire CORRECT
- 0 arbre en état sanitaire MEDIOCRE
- 0 arbre en état sanitaire MAUVAIS

☛ Conclusion :

L'état du patrimoine arboré de la Place du Cirque et de la Rue Harry-Marc est globalement satisfaisant et présente une importante diversité botanique.

Les principales dépréciations sanitaires observées s'expliquent par les contraintes liées au sol : réfection de surfaces, piétinements, etc.

4. Synthèse sur les arbres de la PLAINE DE PLAINPALAIS

Sur 261 emplacements identifiés, 242 arbres sont présents et 19 arbres manquants.

Sur les 242 arbres présents, environ 50 arbres sont des jeunes plantations (moins de 10 ans).

La diversité botanique est de 6 genres d'arbres différents, dont :

- 70 % de marronniers
- 19 % de tilleuls
- 9 % d'ormes

L'état sanitaire des arbres est le suivant :

- **117 arbres en état sanitaire BON** soit 45 % des emplacements
- **94 arbres en état sanitaire CORRECT** soit 36 % des emplacements
- **29 arbres en état sanitaire MEDIOCRE** soit 11 % des emplacements
- **2 arbres en état sanitaire MAUVAIS** soit 1 % des emplacements
- et 19 arbres manquants soit 7 % des emplacements

☛ Conclusion :

Sur **261 emplacements, environ 19 % des arbres sont absents ou en état préoccupant** (médiocre à mauvais), ce qui constitue un pourcentage élevé.

L'abattage de 11 arbres devra prochainement être réalisé.

A ce constat s'ajoute une importante hétérogénéité en terme de classes d'âge des arbres, allant de plus jeunes plantations (environ 20 % d'arbres jeunes) à des arbres très âgés.

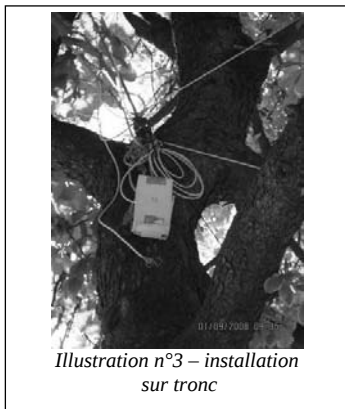
Au vu de ces éléments, le remplacement des arbres manquants ou l'opportunité de renouveler ceux en mauvais état doit se réfléchir globalement à l'échelle du site.

5. Les principales causes de dépréciations sanitaires

Les dépréciations sanitaires des arbres sont principalement liées aux phénomènes suivants :

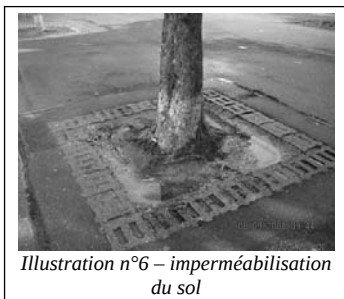
- **blessures conséquentes** sur troncs, collets et charpentières :
chocs de véhicules, utilisation des arbres comme support d'installations pérennes ou temporaires, etc.

cf. illustrations n°1 à 4



- **tassement du sol** au pied des arbres, lié aux usages multiples (stand, manifestations, circulation, etc) entraînant une imperméabilisation du sol

cf. illustration n°6



*Illustration n°6 – imperméabilisation
du sol*

☛ **Conclusion :**

Compte-tenu de ce constat il conviendra de :

Programmer à court terme les interventions de mise en sécurité des arbres identifiés

Réfléchir les renouvellements à l'échelle globale de la Plaine

Orienter les nouveaux aménagements vers une **meilleure protection des arbres** (espace à réserver autour des arbres, installation de protections physiques pérennes, etc.)

Proposer des **conditions de développement favorables aux arbres** (qualité des fosses de plantation, revêtements perméables, etc.)

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (après-midi)
Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE MAIRE

☒ dossier adm
☐ copies lettres
☒ copies notes
☒ Mme Charollais
☒ A. Nachaef
☐

VILLE DE
GENÈVE

NOTE à

Madame Maria PEREZ
Présidente de la commission des travaux
et construction
Secrétariat du Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 12 mars 2010

Objet

PR-753 « Plaine de Plainpalais »

Madame la présidente,
Chère Madame,

A l'issue de l'audition du 10 février 2010 par la commission des travaux et des constructions concernant la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, la commission s'est interrogée au sujet du phasage des travaux.

La décision qui a motivé notre Conseil à procéder par étapes est expliquée dans la proposition de crédit PR-419 du 8 juin 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à la réfection de la deuxième étape de la réfection de la plaine de Plainpalais.

En proposant une première phase de réalisation, très sectorielle, il était important de tester l'offre de service donnée aux utilisateurs professionnels et au public par rapport au choix de revêtement d'un minéral naturel concassé – le gorrh – choisi notamment pour sa capacité drainante.

Compte tenu de son usage et du programme d'occupation, la réfection de la plaine de Plainpalais ne peut avoir lieu en une fois. Il s'agit notamment de tenir compte des autorisations contractées, établies parfois d'une année à l'autre.

Pour cette raison, la deuxième étape de réfection, objet de la PR-419, prioritaire du point de vue de l'état de dégradation, concernait uniquement la zone sud de la partie centrale de manière à pouvoir à nouveau recevoir les cirques, quitte à les déplacer de quelques mètres.

Quant à la troisième étape, objet de la PR-753, elle concerne le solde de la partie centrale et l'entier de l'allée périmétrale. Là également, une organisation par phase des travaux sur le pourtour du site est prévue pour tenir compte des besoins et afin de permettre autant que possible le maintien des marchés aux puces et de détail.

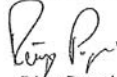
Ainsi qu'il l'a déjà été précisé à votre commission, à la suite de la délibération favorable du Conseil municipal sur la PR-419 le 9 mai 2007, un appel d'offre public a été lancé pour les

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

travaux de gros œuvre et de revêtement de surface portant sur la totalité du périmètre de la plaine. Il va de soi cependant que seuls les travaux portant sur la deuxième étape ont fait l'objet d'une commande ferme. Les travaux portant sur la troisième étape restent conditionnés à un vote favorable de votre Conseil sur la PR-753 et ne pourront être adjugés qu'à l'issue du délai référendaire.

J'espère ainsi avoir répondu à l'attente de votre commission et reste néanmoins à votre disposition pour toute précision ou complément d'information qui vous serait nécessaire.

Veillez agréer, Madame la présidente, chère Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Rémy Paganl

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (après-midi)
Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

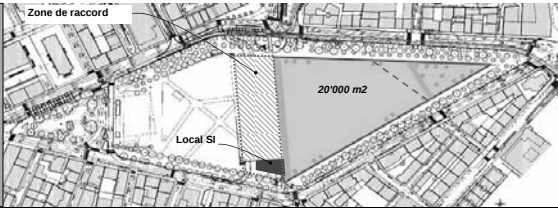
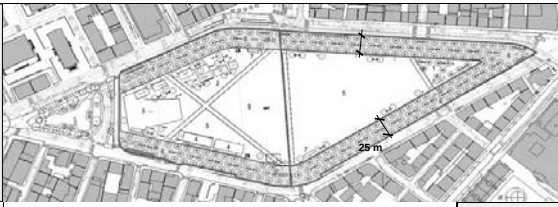
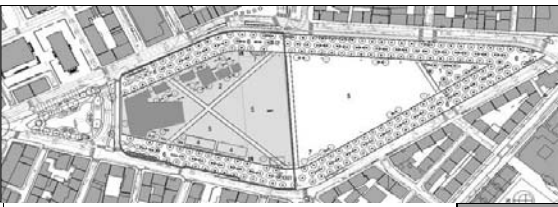
PLAINE DE PLAINPALAIS

PR- 419: Etapes votées		Surface
Adaptation PR-419 MONTANT VOTE		
	Aucune intervention sur le Mail - Aucun Mobilier urbain - Aucun arbres - 80% des terres réutilisées - Collecteur en système unitaire - EP - Local SI (100'000.-)	12'321'700.00
		35'000.00
Projet 2004		Surface
MAIL		
	Réfection partielle du Mail (30%) - Plantations d'arbres (60pce) - Edicules (3pce) - Mobilier urbain - EP - Equipements marchés	5'200'000.00
		9'000.00
Projet 2004		Surface
ZONE NORD		
	Jeux pour enfants - Amén. Pointe Nord - Street Plaza (250'000.-) - Gohrr - Eclairage public	8'400'000.00
		26'250.00
Remarques:		
_ Collecteur non prévu initialement		
_ Zone 4 de la PR-419 (étapes votées), sous évaluée car manque 1'300'000.-		
Coût total ~ :		26'000'000.00

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (après-midi) Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

7197

PLAINE DE PLAINPALAIS

PROJET ACTUEL			Surface
Réalisation PHASE 2 (2008 - 2010)			
	Gohrr + Réseau de drainage (séparatif) + Chambres de distribution + Local SI (700'000.-) + Cheminements + Plantations d'arbres (21pce) + Mobilier urbain + Mâts EP	12'321'700.00	28'400.00 m2
			(compris 8'400 m2, zone de raccord)
PR-753			Surface
MAIL			
	Plantations d'arbres (230) + Réfection du Mail (100%) + Mobilier urbain + Equipements marchés + EP	15'648'875.00	26'125.00 m2
PR-753			Surface
ZONE NORD			
	Gohrr + Cheminements + Jeux pour enfants + Street-plaza (1200'000.-) + Eclairage public + Réseaux de drainage séparatif + Chambres de distribution + Plantations d'arbres (25) + Edicules (3pce)	9'724'915.00	23'300.00 m2
Arrêté III: rénovation des collecteurs			
	Rénovation de collecteur + Construction de collecteur	732'000.00	160.00 m2
Coût total:		38'427'490.00	

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (après-midi)

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
ET DE LA SÉCURITÉ

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Monsieur Alexandre Wisard,
Président de la Commission des travaux et des
constructions du Conseil municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 28 février 2011

Gestion, entretien et nettoyage de la plaine de Plainpalais

Monsieur le Président,

Le Conseiller administratif
Pierre Maudet
pierre.maudet@ville-ge.ch

Me référant aux divers articles parus dans la presse concernant la plaine de Plainpalais, je souhaite préciser quelques points relatifs à ce dossier.

Ainsi que le mentionne la PR-419 du 8 juin 2005, le souci du nettoyage de la plaine a été intégré au départ de l'étude sur la 2^{ème} étape de réfection de cet espace.

Il est vrai que le budget prévisionnel d'exploitation figurant dans la PR a été sous-estimé mais, comme vous le savez, ces budgets sont mentionnés à titre purement indicatif dans les demandes de crédits d'investissement et, par ailleurs, le texte indique à juste titre que « les autres charges sont assurées dans le cadre du budget ordinaire ». Les rapports de majorité et de minorité, quant à eux, n'évoquent aucune préoccupation à cet égard.

A ce stade, mon département a été impliqué de manière marginale. En effet, l'entretien de l'ancienne plaine résultait d'une logique de territoire consistant à confier les pelouses au SEVE, la place de jeux au service des écoles (ECO), le skatepark à la Délégation à la jeunesse (DEJ), divers espaces au service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) et le bitume au service Voirie-ville propre (VVP).

Parallèlement à la réflexion relative à la plaine, l'administration a entrepris une étude visant à rationaliser l'entretien du mobilier urbain et des surfaces sur l'ensemble du territoire de la ville, en fonction d'une logique métier. Cette étude, encore en cours actuellement, a donné un éclairage nouveau à l'organisation de l'entretien de la plaine, VVP étant pressenti pour devenir le service compétent pour intervenir sur toute la surface, à l'exception des arbres et des végétaux.

C'est ainsi que VVP, à partir du printemps 2010, a été amené à élaborer un dispositif d'entretien et à le présenter au Conseil administratif en vue d'intégrer les coûts dans le projet de budget 2011.

Ce dispositif concerne la surface rénovée à ce jour.

Les options retenues ont été de considérer :

1. que les besoins à couvrir n'étaient en rien comparables avec ceux de l'ancienne plaine pour lesquels les services engageaient un minimum de moyens sans se coordonner,
2. qu'il convenait de distinguer les moyens nécessaires à la gestion de la plaine de ceux concernant l'entretien et le nettoyage.

La gestion

La gestion de la nouvelle plaine découle du nouveau concept retenu. Les besoins sont liés au fait que les prestations aux usagers et aux usagères sont fondamentalement différentes. Auparavant, la Ville louait des mètres carrés de bitume et les bénéficiaires les équipaient par leurs propres moyens. Aujourd'hui, il a été décidé d'offrir des mètres carrés équipés en fluide et en réseaux et de mettre en place une stratégie d'animation de la plaine.

Il s'agit donc de planifier, gérer, facturer, contrôler et coordonner, tant sur le plan administratif que technique, ce qui nécessite une fonction de gestionnaire de la plaine.

L'entretien et le nettoyage

Les services ont mis en évidence la nécessité de dissocier la maintenance technique appartenant au service du génie civil (GCI) du nettoyage (VVP). Concernant le nettoyage, il est apparu clairement qu'une équipe devait être rattachée à ce lieu et, si possible, disposer d'un dépôt sur place.

Saisi de ces questions en septembre 2010, le Conseil administratif a décidé de mettre en œuvre le dispositif de façon progressive et de le décliner en deux paliers :

1^{er} palier : dispositif adapté à l'état actuel de la plaine (budget 2011) :

- création d'1 poste de gestionnaire (SEEP)	CHF 90.000,--
- création de 2 postes pour VVP	CHF 160.000,--
- achat de matériel pour VVP	CHF 50.000,--
- mandats complémentaires à l'activité de VVP (Orangerie)	CHF 45.000,--
- mandat maintenance du ghorri (<i>entreprise Jacquet, mandatée par le GCI</i>)	CHF 150.000,--
	CHF 495.000,--

2^{ème} palier : dispositif adapté à l'état futur de la plaine au terme des travaux faisant l'objet de la PR-753 (budgets 2012 et/ou 2013) :

- création d'un 2 ^{ème} poste de gestionnaire	CHF 90.000,--
- création de 3 postes supplémentaires pour VVP	CHF 240.000,--
- achat de matériel pour VVP	CHF 34.000,--
	CHF 364.000,--

Le transfert de moyens à VVP par les services qui gèrent aujourd'hui des mandats sur la plaine (SAM, ECO, DEJ, SEVE) a également été prévu progressivement en fonction de l'avancement des travaux.

Ces données ont été clairement posées durant l'été 2010 en concertation entre les services concernés. Le Conseil administratif en a pris acte et a introduit les montants nécessaires pour 2011 dans le budget, au moment du correctif budgétaire.

Ce travail des services m'a permis, le 9 novembre 2010, lors de l'audition du Conseil administratif par la Commission des finances au sujet du projet de budget 2011, d'indiquer que les dépenses d'entretien de la plaine représentaient environ CHF 500.000,-- à intégrer dans le budget. Le procès-verbal en témoigne.

SÉANCE DU 23 MAI 2011 (après-midi)

Proposition: réfection de la plaine de Plainpalais

Lors de cette même séance, j'ai également insisté sur le fait que la nouvelle plaine de Plainpalais (« ce beau projet sur le plus grand espace public de la ville », pour reprendre vos paroles telles qu'elles ressortent d'un récent article d'un quotidien gratuit) devait faire l'objet d'un vrai concept d'entretien et qu'il ne fallait surtout pas reconduire le nettoyage aléatoire et morcelé effectué par cinq services différents qui prévalait par le passé.

En conclusion, je pense que la question de l'entretien de la plaine a été traitée correctement par l'administration, qui a étudié le dossier et fourni les données, par la Délégation du CA à l'aménagement, qui a porté le sujet à son ordre du jour de plusieurs séances en 2010, par le Conseil administratif, qui a intégré les montants nécessaires dans le budget 2011 et par le Conseil municipal, qui les a votés.

A mon avis, l'impression de manque d'anticipation qui ressort aujourd'hui dans les médias est imputable aux circonstances suivantes.

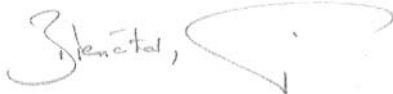
- Lors du dépôt de la PR-419, en 2005, les services travaillaient selon une logique différente et aucun département n'avait la vision d'ensemble des besoins. A cet égard, il est intéressant de noter que le projet d'entretien de la plaine de Plainpalais, tel qu'il est défini aujourd'hui, préfigure une répartition des tâches entre les services qui devrait prévaloir à l'avenir pour les espaces publics et espaces assimilés à des lieux publics.

Je précise que, pour la plaine, l'organisation de l'entretien en fonction des compétences métier ne prendra complètement effet qu'au moment où la réfection sera achevée. A ce jour, les surfaces non renouvelées sont toujours gérées en fonction des activités (jeux, skate, pétanque).

- Jusqu'au vote du budget 2011 (décembre 2010), mes services ne savaient pas de quels moyens ils disposeraient. Il faut dire à ce sujet que la charge menée contre mon département dans le débat budgétaire n'était pas faite pour les rassurer. Une fois ces moyens acquis, un inévitable temps d'inertie dû au délai référendaire, au processus d'engagement du personnel et à la commande du matériel nécessaire a pu donner le sentiment que la Ville de Genève n'avait pas organisé le dispositif d'entretien de la nouvelle plaine.

Pour ma part, et durant cette phase encore transitoire, j'ai demandé au service VVP de se montrer particulièrement attentif et réactif à l'état de la plaine pour ce qui concerne les surfaces qui lui sont attribuées.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Maudet

M. Guy Dossan, rapporteur (R). Il est évident que je reprendrai la parole plus tard comme représentant du groupe radical. En qualité de rapporteur, je voulais surtout remercier les membres de la commission, les deux présidents et les procès-verbalistes pour leur travail. Je crois que la commission a extrêmement bien travaillé sur cet objet, quel que soit le résultat obtenu. A la première séance, lorsque nous avons auditionné les auteurs du projet, il y avait plus d'auditionnés que de commissaires. Il nous a tout de même fallu douze séances pour arriver à une décision, pour démêler ce que nous pensions au départ être un objet assez simple. Mais, au fur et à mesure des auditions, nous faisons de nouvelles découvertes et des choses contraires à ce qui nous avait été dit nous apparaissaient – j'en parlerai plus tard comme représentant du groupe radical.

Nous nous sommes aperçus que ce projet se modifiait au fur et à mesure de son étude, ce qui était assez curieux. Depuis longtemps, nous n'avions pas connu une telle évolution. Qu'elle soit bonne ou mauvaise, cela dépend de ce que pensent les gens. Encore une fois, je remercie les commissaires; à mon avis, nous avons fait un excellent travail.

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, personnellement, je regrette qu'on traite de ce sujet maintenant, étant donné que ce rapport nous a été distribué lors de notre dernière séance et que nous n'avons pas pu tenir de caucus pour en discuter, ni de séance intergroupes. Il se trouve que nous sommes prêts à voter la proposition de la plaine de Plainpalais, car tout le monde pense qu'il faut la finir. Malgré tout, nous déposons les deux amendements suivants et nous ne voterons cette proposition qu'une fois ces deux amendements acceptés. Ils visent à diminuer le crédit de l'arrêté I:

Projets d'amendements

Diminution de 2 868 480 francs pour le gorrrh et de 2 740 000 francs pour les bancs d'essai.

Mesdames et Messieurs, il faut se souvenir qu'en 2007, lorsque nous avons voté un crédit pour réaliser la deuxième phase de la réfection de la plaine de Plainpalais, la partie centrale, nous devions avec cette première proposition de 12 millions de francs avoir réalisé toute la surface, qui était prévue en gorrrh. Mais le magistrat s'est rendu compte qu'il n'avait pas assez d'argent et, comme il a souvent dû venir devant ce Conseil pour demander des rallonges, il n'a plus osé le faire. Alors l'astuce qu'il a trouvée était de dire: ici, c'est la partie blanche qui

a été réalisée et voilà la partie qu'il reste à faire en gorrh, avec deux bancs d'essai prévus – je vous expliquerai pourquoi.

Mais le problème est qu'aujourd'hui toute cette partie en gorrh devrait être réalisée, ce qui n'est pas le cas! L'astuce était de dire: comme il n'y a pas assez d'argent, diminuons la surface de gorrh! Ainsi, nous élargirons le mail périphérique autour de la plaine de Plainpalais, qui est passé de 13 m à 26 m. Cet aménagement-là, on le vote deux fois et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes adressés à la Cour des comptes.

Aujourd'hui, pour terminer la partie centrale – il reste encore 17 600 m² de gorrh – on nous demande 2 868 480 francs! On a pu lire dans la presse qu'un journaliste a demandé au magistrat: «Monsieur Pagani, vous avez dépensé sans compter pour aménager la plaine de Plainpalais...» M. Pagani a eu l'outrecuidance de lui répondre: «15 francs le mètre carré, trouvez-vous cela cher?» Mais 17 600 m² à 15 francs le mètre carré, cela fait 264 000 francs! Pour 2 868 480 francs à 15 francs le mètre carré, cela fait 191 000 m²! C'est pratiquement trois fois la surface totale de la plaine de Plainpalais...

Mais M. Pagani dira que 15 francs le mètre carré, c'est pour de l'entretien. Même si c'est vrai, pour de l'entretien, c'est beaucoup trop cher et je vous en donne la preuve. A Neuchâtel, il y a aussi une surface d'environ 40 000 m² et, pour l'entretien de cette surface, ils n'ont pas eu besoin de prévoir plus d'un demi-poste à l'année. Ici, finalement, on a prévu six postes. On dépensera environ 600 000 francs par année pour entretenir la plaine de Plainpalais, qui ne donne pas satisfaction.

De plus, si j'en crois les utilisateurs et notamment ceux qui ont des caravanes, les forains, il paraît que sur les bords les écoulements d'eau ne sont pas adéquats, que l'eau ne remonte pas. La pente est dans le mauvais sens et il faudra sans doute un jour ouvrir pour corriger cela.

Maintenant, on se dit qu'on ne peut pas laisser la plaine de Plainpalais dans cet état et qu'il faut la terminer, ce que je comprends bien. Nous savons qu'à Lyon, à la place Bellecour, les deux tiers ont été goudronnés de la même couleur, un goudron rouge. Eh bien, faisons la même chose et mettons directement du goudron sur la partie restante! (*Protestations.*)

Pour les deux bancs d'essai qui vont être faits, c'est-à-dire couper les arbres ou transplanter ceux qui ne seront pas coupés de chaque côté sur 50 m environ, j'ai dû me battre pour obtenir une réponse en commission sur le coût que cela représentera. Le montant qui m'a été articulé est de 2,74 millions de francs. Mesdames et Messieurs, si vous allez chez le coiffeur et qu'il vous coupe les cheveux un peu trop courts d'un côté, ma foi, il faut faire pareil de l'autre côté. Seulement vos cheveux pousseront plus vite que les arbres que nous allons sacrifier... Au

départ, il était prévu de couper 210 arbres, mais pour finir c'est 180 arbres qui seront coupés et c'est la raison pour laquelle on a trouvé l'astuce de faire deux bancs d'essai de chaque côté. Car, comme pour la partie du goudron, il faudra bien finir l'aménagement... En l'occurrence tout cela ne s'est pas fait parce qu'il y avait des élections et par crainte d'un référendum. Voilà la vérité, et il faut le dire.

Je conclurai en disant qu'une première dépense de 12 millions de francs a été faite, mais que ce n'était pas suffisant et qu'une deuxième dépense est prévue pour un montant de 14 millions de francs. Puis une troisième étape est programmée, la couronne avec les arbres, pour un montant de 16 millions de francs, soit un total de 42 millions de francs. Comme nous sommes habitués à des dépassements d'environ 30%, nous arriverons à 54 millions de francs! Je ne serai plus dans ce Conseil au moment de la facture finale, mais vous repenserez à ce que je viens de dire, parce qu'on travaille ainsi, malheureusement...

De plus, la plaine de Plainpalais est un non-sens en termes d'aménagement. Tout le monde se plaint de la poussière, ce qui n'est pas approprié avec les activités déployées sur cette plaine. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas voter ce crédit sans que nos deux amendements soient acceptés.

M. Guy Dossan (R). Je ne parlerai pas du projet lui-même, qu'on l'aime ou pas, c'est personnel. Si on commence à en parler, comme il y a dans cette salle 80 architectes, urbanistes, spécialistes en tout, on n'en a pas fini et ce n'est pas notre travail... En revanche, j'insisterai sur la procédure utilisée pour nous faire avaler la pilule. Pour ma part, je pense qu'on a essayé de balader notre Conseil pour ce projet de la plaine de Plainpalais.

Lorsque nous avons auditionné les auteurs du projet, comme je l'ai déjà dit, il y avait plus de mandataires, de fonctionnaires et autres que de membres de la commission... Nous pensions que nous allions tout savoir après ces auditions, c'était fantastique! La proposition a été présentée au Conseil municipal, puis lors d'auditions, avec PowerPoint notamment, à la commission des travaux et des constructions. Lorsque nous avons discuté en commission, nous nous sommes aperçus que ce qui avait été dit n'était pas ce qu'on trouvait réellement. Par exemple, on nous a dit que tous les arbres étaient fichus, qu'ils allaient mourir et qu'il fallait les couper. Quelqu'un a eu la bonne idée de demander le rapport sanitaire des arbres et nous avons vu que ce n'était pas du tout cela. Donc un premier doute de la commission.

Ensuite, nous avons parlé du *street plaza*, devenu bowl, pour le *skate* et autres sports similaires. Lorsque j'ai demandé un plan, on m'a répondu qu'on ne pouvait pas nous en proposer. En revanche, on nous a montré ce qui avait été fait à

Malmö, en Suède. Ma réponse a été celle-ci: je ne me rappelais pas avoir été élu conseiller suédois de Malmö, mais conseiller municipal de la Ville de Genève. Par conséquent, pour quelque chose qui allait coûter 1,2 million de francs, je pensais quand même pouvoir consulter des plans. Plans que nous n'avons jamais eus, bien qu'une haut fonctionnaire de la Ville nous les ait promis...

Nous avons appris que des associations de quartier avaient été auditionnées et d'autres pas; nous-mêmes, nous avons été approchés par les boulistes, qui nous ont dit qu'ils n'avaient pas été auditionnés, tout au moins d'une manière claire. Il y a eu des séances publiques où, évidemment, tout le monde n'a pas été auditionné spécifiquement. En commission, nous avons commencé par un travail de déblaiement, fait de manière précise et, d'ailleurs, je pense que ce n'était pas un travail de notre commission.

Je parlerai maintenant de la procédure. Nous savons tous que M. Pagani a hérité ce projet de M. Ferrazino et qu'il a été voté en 2007 par notre Conseil municipal. Le projet que nous avons aujourd'hui est totalement différent de celui prévu en 2007. Jusque-là, pas de problème. Ce qui pose problème, c'est qu'en 2007, quand nous avons voté les 12 millions de francs, on nous avait dit que pour 26 millions de francs la plaine de Plainpalais serait toute faite. Aujourd'hui, on arrive à 40 millions de francs, le projet proposé est totalement différent et on nous dit qu'il faut maintenant finir la plaine de Plainpalais.

A aucun moment, durant les quatre ans de la première législature de M. Pagani, le Conseil municipal n'a été averti que le projet changeait complètement. Je peux comprendre qu'un projet ait été modifié, mais il aurait au moins fallu en informer le Conseil municipal, car c'est lui qui votera le crédit de plusieurs millions de francs! – ce que fera une majorité d'entre vous en tout cas. Tout le monde, paraît-il, a été consulté: les puciers, les maraîchers, les cirques et autres, sauf une seule entité: le Conseil municipal! Je trouve un peu fort de dire, au bout de quatre ans, que cela coûtera au final 40 millions de francs pour que la plaine soit terminée, alors que ce n'est pas du tout ce qui nous avait été présenté il y a quatre ans. C'est balader le Conseil municipal et surtout le prendre en otage, car si on ne vote pas ces crédits, la plaine de Plainpalais restera comme cela, mais ni les uns ni les autres nous ne souhaitons que la plaine reste en chantier. Mais nous n'avons pas le choix...

Puis la cerise sur le gâteau. Ce projet est traité ce soir à la suite de l'urgence acceptée le 18 mai 2011. Comme je l'ai dit la dernière fois, ce projet allait être voté par la commission des travaux et des constructions le 17 novembre 2010, et ce n'est pas nous qui avons tout à coup décidé de l'arrêter, mais le Conseil administratif qui a présenté des amendements. Il s'est rendu compte, en effet, après le vote du Musée d'ethnographie, que demander l'abattage d'environ 200 arbres créerait peut-être un problème. Il n'est pas besoin d'être bien malin

pour se rendre compte qu'abattre entre 180 et 200 arbres ne passerait pas tout seul... Alors, évidemment, on est venu nous présenter des amendements pour ne pas abattre trop d'arbres, mais surtout pour éviter un référendum!

Alors, Mesdames et Messieurs, soit ce projet est bon et le Conseil administratif va jusqu'au bout et on le vote, soit il n'est pas bon et, à ce moment-là, on le renvoie au Conseil administratif, ou on le retient jusqu'à ce qu'il soit vraiment abouti et susceptible d'être accepté par la population. S'il est vraiment bon, à mon avis, la population ne le refusera pas. Mais ce qu'on nous présente ce soir, en ayant modifié les amendements, en ayant attendu trois mois pour venir nous les présenter – comme l'a dit le préopinant libéral, pour que nous n'en discutons qu'après les élections – c'est se moquer de ce Conseil municipal et, cela, je ne peux pas l'accepter. Pour cette raison, le groupe radical, pour l'instant, refusera le crédit pour terminer les travaux de la plaine de Plainpalais.

M^{me} Salika Wenger (AGT). D'abord, je ferai un petit réajustement et j'aimerais, Madame la présidente, que vous le transmettiez à M. Dossan, qui prétend qu'on n'a rien présenté au Conseil municipal. Si c'était le cas, nous ne serions pas ici, nous ferions autre chose, alors que nous sommes en train de discuter un projet qui vous a été présenté et pour lequel M. Dossan a fait un rapport. Madame la présidente, dites à M. Dossan que le rapport qu'il a fait a à voir avec l'urgence, car il ne semble pas avoir très bien compris.

D'autre part, j'ai entendu dire que le mètre carré était très cher. D'abord, le monsieur libéral qui nous a donné ces chiffres, je ne sais pas d'où il les tire. De plus, est-ce un prix du mètre carré en surface, ou un prix avec les raccordements, avec tout le travail technique qui est fait au moment où on refait la surface? J'ai quand même l'impression que vos tarifs sont un peu anciens, à moins que vous ayez plus d'informations que nous, Monsieur Queloz.

M. Dossan dit que la commission des travaux et des constructions n'est pas là pour faire du travail technique. Alors que fait-elle? Pour avoir assisté à quelques séances de cette commission, je peux vous garantir que, comme l'a dit tout à l'heure le représentant radical, tout le monde a l'air de savoir tout sur tout. Il faut arrêter de dire n'importe quoi tout le temps!

Que vous ne vouliez pas de cette plaine, nous l'avons bien entendu. La première partie de cette plaine, dont tout le monde est en train de dire du mal, a été recouverte de gorrh. J'ai vécu pendant dix-huit ans dans un endroit où les espaces publics étaient recouverts de gorrh; et les enfants y jouent encore, même mes petits-enfants y ont joué, ma famille y vit encore et je vous garantis que personne ne s'est jamais plaint de ce matériau. Au contraire, il permettait d'avoir un espace public beaucoup plus gai que l'asphalte habituel.

On aurait pu faire une pelouse, un jardin; on aurait pu faire tout un tas de choses, sauf que ce n'est pas possible. Pour ce que j'en sais, je n'ai jamais entendu que les opposants à cette proposition soient arrivés avec un projet, je dirais alternatif, en disant: «Voilà, pour le même prix, nous pourrions faire ceci ou cela, ou même pour un petit peu moins cher... Nous avons d'autres solutions.»

La droite a eu l'attitude qu'elle a habituellement; elle a dit que c'était trop cher!, comme elle le dit à propos de tous les projets que nous présentons, affirmant que nous sommes dépensiers. Mais je ne pense pas que de ce côté de cette enceinte les dépenses soient superfétatoires. Nous faisons extrêmement attention à l'argent des contribuables, plus que certains. Comme d'habitude, la droite est radine, elle veut le beurre et l'argent du beurre, une superplace, un superespace, un superjardin qu'on pourrait retirer, sur lequel on pourrait mettre un cirque, un revêtement comme ceci ou comme cela.

Ce sont des prétextes pour refuser un bon projet qui, effectivement, n'est pas bon marché. Mais pourquoi le faire très bon marché si c'est pour le refaire dans dix ans? Là, nous avons quand même la garantie d'un travail qui sera bien fait. Mesdames et Messieurs, je ne comprends pas très bien quel est votre problème, parce que, sur tous les projets que nous avons présentés, nous avons entendu exactement le même discours: ce n'est pas la bonne technique, on n'y comprend rien, on ne nous a pas présenté les bons projets et... c'est trop cher! Quel que soit le projet présenté, pendant quatre ans – en tout cas pour moi qui ne siège ici que depuis quatre ans – je ne vous ai entendus dire que cela. Vous ne nous avez jamais fait de propositions. Maintenant, plutôt que de vous lever en disant que ce n'est pas un bon projet, faites-nous des propositions et nous nous réjouissons de voir le résultat!

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je prends la parole au nom du groupe socialiste et je commencerai par dire que nous n'avons pas l'intention, comme les personnes des bancs d'en face – pour une fois j'utilise cette expression – de faire un procès d'intention. Nous voulons simplement exprimer notre position, qui s'est faite un peu au gré du temps. Nous avons aussi eu des doutes, nous avons vu certains changements dans l'évolution de ce projet, mais quelque part c'était assez normal, il y avait encore une phase d'expérimentation. Je rappellerai quand même que les grandes options, par exemple, celle de remplacer l'herbe par du gorrh, avaient déjà été prises lors de la précédente législature. Il nous appartenait finalement de terminer un travail qui avait déjà été expérimenté et cela a été toutes ces phases d'affinage du projet dont nous avons pris connaissance au cours des onze séances que nous avons eues en commission sur ce sujet.

Quand je disais que nous avions eu des doutes, je dis également que nous n'en avons pas eu tellement sur la majeure partie de ce projet, qui est le centre de la plaine, la partie recouverte de gorrh et les nouveaux aménagements, mobiliers

urbains et autres, qui sont prévus sur cette même portion de territoire. Sur ces aspects-là, nous n'avons pas eu de doutes, nous avons été d'accord avec les propositions successives qui nous ont été faites. En revanche, les doutes sont quand même venus s'insinuer, en tout cas pour une partie d'entre nous, concernant la question de l'abattage des arbres. Il est vrai que les différents commissaires qui se sont succédé dans cette commission ont émis un certain nombre de doutes par rapport à ce sujet, parce que sur cette plaine, qui s'est constituée, je le rappelle, à partir du XVII^e siècle, son arborisation qui s'est augmentée au cours des siècles, à aucun moment il n'a été procédé à un abattage complet des 200 arbres qui subsistent sur le périmètre. Là, il y a eu un certain nombre de doutes qui ont été émis et qui sont encore présents.

C'est la raison pour laquelle en commission, et en ayant bien étudié tous les aspects de ce projet, nous avons finalement décidé de ne voter que le premier et le troisième arrêté et de laisser procéder à cet essai, puisque c'est cela la volonté qui est faite. On termine la plaine, on termine le gorrrh, on fait les emplacements de jeux pour les enfants, ceux pour les boulistes et ceux pour les *skaters*. Puis, concernant le mail arboré, c'est le plus gros changement de projet pendant cette législature, cela a été la volonté émise par les architectes et par les techniciens de supprimer complètement le mail et de le replanter entièrement. C'est cet aspect-là qui nous pose encore problème, donc on ne le vote pas, on le laisse pour la suite en fonction des essais qui seront faits à chacun des angles ouverts de ce grand losange que représente la plaine de Plainpalais.

Quant aux socialistes, je crois pouvoir dire que, ce soir, nous ne changerons pas d'avis par rapport à la position qui a été prise par les commissaires en commission. Tout bien pesé, nous voterons le premier et le troisième arrêté et nous refuserons l'arrêté II, comme nous l'avons fait en commission. Quant aux amendements libéraux, comme je ne les ai pas encore vus, je ne peux pas prendre position pour l'instant.

La présidente. Madame la conseillère municipale, vous avez raison, mais M. Queloz s'en est expliqué. Il s'agit de soustraire 2 868 480 francs pour le gorrrh et 2 740 000 francs pour le banc d'essai.

M. Bayram Bozkurt (Ve). Mesdames et Messieurs, dans cette enceinte, souvent quand les choses sont simples on les complique! Avec ce que j'ai entendu, et je pense que la population qui nous écoute le comprend aussi, nous savons qui bloque les projets et qui veut avancer avec les travaux dans cette ville.

Nous savons que sur la plaine ont lieu diverses activités comme les marchés, le marché aux puces, le cirque et d'autres, et que ceux-ci doivent attendre la fin

des travaux. C'est tellement long pour nous présenter une proposition, puis il faut faire le tour de la question en commission des travaux et des constructions avec tous les spécialistes, avant d'arriver enfin dans ce plénum avec un rapport... puis il faut débattre pour avoir envie de stopper les travaux... La population doit le comprendre.

En commission, la position de mon groupe, les Verts, était très claire. Nous voulons que les choses avancent dans les règles de l'art et, tout comme les socialistes, nous voterons l'arrêté I et l'arrêté III et nous refuserons l'arrêté II, car quelque part nous voulons que les choses avancent pour que les activités sur la plaine ne soient pas interrompues.

M. Georges Queloz (L). D'abord, Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Wenger que le monsieur libéral s'appelle Georges Queloz! M^{me} Wenger n'appartient pas à la commission des travaux et des constructions, pourtant elle connaît toutes les questions que j'ai posées... Puis pour répondre aux Verts – vous transmettez à M. Bozkurt, Madame la présidente – je trouve que c'est le monde à l'envers: il a fallu que les Verts donnent la majorité à la gauche traditionnelle pour abattre les arbres! Je me souviens d'un temps où, quand on décidait de couper un arbre, les Verts manifestaient et protégeaient l'arbre pour lui éviter la tronçonneuse. Maintenant, 185 arbres, cela ne leur fait pas peur!

Pour l'éclairage, nous n'avons pas résolu le problème et tout le monde aujourd'hui se plaint de l'éclairage insatisfaisant et inacceptable sur cette plaine. En ce qui concerne le tri des déchets, rien n'a été résolu, il y a quelques poubelles par-ci, par-là, et les plus grandes poubelles, ce sont les espèces de bancs en béton qu'on a mis autour des arbres. Je vous invite à vous y rendre, Mesdames et Messieurs, pour voir dans quel état c'est...

Pour les cirques, nous avons demandé de voir comment on pouvait fixer dans le sol des anneaux pris dans du béton. Rien n'a été fait faute de moyens, pourtant on nous avait dit oui, c'est une demande de la commission. Et il faut savoir qu'après le passage d'un cirque – par exemple le cirque Nock qui partira dans trois jours – il recevra une facture d'une entreprise privée qui devra nettoyer, parce qu'il faut être spécialisé. Pour cela, il faut déposer une garantie de 20 000 francs, qui s'additionne à la location qui est à peu près de 35 000 francs pour les dix-neuf jours passés sur la plaine de Plainpalais. Et c'est vous, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, qui demandez de soutenir les acteurs du spectacle et qui organisez des combats pour les intermittents – mais c'est un autre débat. Voyez les coûts que cela engendre en termes de frais de fonctionnement pour ceux qui veulent occuper la plaine de Plainpalais, et je dénonce cet état de fait.

Cette proposition est simplement mauvaise, il faut venir avec une proposition raisonnable. Bien sûr, c'était complètement farfelu de dire 15 francs le mètre carré, il n'empêche que cela a été dit et, comme par hasard, avant une échéance électorale. On ne peut pas dire n'importe quoi. A la place Sturm, on a dépensé 160 francs le mètre carré pour mettre du sable et, ici, si on divise 40 millions de francs par 70 000 m², on arrive à 571 francs le mètre carré. Quand vous faites des aménagements autour d'une maison, l'Etat accepte pour un montage financier entre 140 et 170 francs le mètre carré, y compris les arbres. Ici, sur une grande surface où les coûts devraient être plus faibles, c'est le contraire. Mesdames et Messieurs, je vous le dis, on paie trois fois et demie plus cher que si le privé avait eu la tâche de les rendre clés en main.

M^{me} Patricia Richard (R). Je ne vous parlerai pas de l'aspect technique, comme vient de le faire mon préopinant, mais notez tout de même que les amendements sont libéraux et radicaux! Je vous parlerai de l'utilisation actuelle de la partie qui a été refaite, ce fameux gorrh rouge pour lequel j'ai déjà adressé plusieurs questions au magistrat. Lors du départ du cirque Knie, malgré le nettoyage par une entreprise – qui leur a coûté la peau des fesses – le gorrh est resté avec de la paille et des excréments d'animaux pendant plus d'un mois.

Qu'en est-il actuellement de cette plaine? Quelques bancs ont été posés à l'extrémité, c'est superbe, mais que se passe-t-il quand les beaux jours arrivent? Des personnes viennent pique-niquer la nuit sur ces bancs, elles boivent un peu trop, elles cassent des bouteilles, elles mangent, elles jettent les papiers à côté des poubelles et, si c'est le week-end, personne ne vient nettoyer. Nettoyer le vomi sur le gorrh, Mesdames et Messieurs, je ne sais pas comment on fait, mais les traces restent.

Les autres problèmes des marchands qui souhaitent que cette plaine soit refaite ne concernent pas le milieu de la plaine, mais les bords. Il y a quarante ans, tous les marchés de Genève étaient équipés en eau potable; aujourd'hui, sur la plaine de Plainpalais, nous avons à peine deux fontaines, qui ont un tout petit débit d'eau et, dans ce projet de douze fontaines, on ne parle même pas du système pour l'eau. Et qu'en est-il des toilettes? J'ai vu dans l'arrêté I que deux édicules avec des toilettes saisonnières seraient installés. Aujourd'hui, nous avons des toilettes payantes, côté *GHI*, et des toilettes publiques dans le parking. Souvent ces toilettes dans le parking ne sont pas ouvertes aux heures indiquées et les marchands doivent téléphoner pour qu'on les leur ouvre. Et que se passe-t-il la journée? Des personnes sans domicile fixe viennent y faire leurs ablutions. Ce qui fait que même pas vingt minutes après le nettoyage des toilettes, il y a des cheveux et des poils partout, c'est tout mouillé, c'est absolument infect.

Il y a quelques années, des toilettes avaient été offertes – je ne me souviens plus par quel syndicat – mais elles ont disparu et n’ont jamais été remplacées. Il y aura donc deux nouveaux édicules pour des toilettes saisonnières, mais – excusez-moi! – je trouve cela léger en sachant que les marchés sont de plus en plus visités. Nous devons conseiller aux visiteurs d’aller dans un restaurant boire un café pour utiliser les toilettes, qui sont dans un état acceptable. Le problème des toilettes ouvertes toute l’année n’est toujours pas résolu avec cette proposition, puisque je n’ai pas vu des toilettes permanentes supplémentaires.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

M. Guy Dossan (R). Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Wenger – heureusement, je sais que je ne suis pas complètement débile – que je n’ai jamais dit, en aucun cas, que nous n’avions pas été saisis d’un objet; mais je sais qu’interpréter les propos des gens est une spécialité de la préopinante d’A gauche toute! Je défie M^{me} Wenger de nous dire quand ce Conseil municipal a été averti, entre le vote de 2007 et le moment du dépôt de cette proposition, que le projet avait totalement changé. Il n’y a jamais eu d’information en séance plénière ni une simple information à la commission des travaux et des constructions. Ce qui veut bien dire que, au moment où le projet a été déposé, nous sommes tombés de haut lorsque nous nous sommes aperçus qu’entre 2007 et 2010 ce n’était plus du tout le même projet que celui que nous avons voté en 2007.

Je pense aussi que ce n’est pas le travail d’une commission de faire des recherches détaillées sur une proposition, car mis à part quelques spécialistes de la construction – je suis ingénieur, mais je n’en parle pas trop en commission – il n’y a pas de spécialistes du bâtiment, des routes et des infrastructures...

Une voix. M. de Kalbermatten...

M. Guy Dossan. J’avais oublié M. de Kalbermatten. Ce n’est donc pas le travail des commissaires de fouiller, mais c’est ce que nous avons dû faire pour débusquer quelques petits objets qui nous avaient été cachés, peut-être involontairement, ou qui avaient volontairement été camouflés. Je vous rappelle que non seulement nous n’avons pas été avertis de toutes ces modifications, mais que les deux seules recommandations que le Conseil municipal avait faites sur le projet voté en 2007 ont été superbement ignorées. Nous avons demandé d’étudier la possibilité d’installer des ancrages fixes, comme dans d’autres villes, mais cela

n'a pas pu être fait. Nous avons aussi demandé un espace vert au bout de la plaine, cela a été totalement ignoré, puisqu'on y a mis des arbres. Vu d'avion, cela fait un espace vert, mais je ne pense pas que c'est ce que le Conseil municipal avait voté.

Puis j'admire quand j'entends le représentant des Verts dire qu'on sait quels sont ceux qui bloquent les travaux. Mesdames et Messieurs, si ce projet était tellement bien, nous irions devant la population avec le projet complet tel qu'il est proposé. Comme je vous l'ai déjà dit, je ne me suis pas occupé du projet lui-même – sinon nous sommes tous architectes ou urbanistes dans cette enceinte – j'ai simplement parlé de procédures, mais si ce projet est si bien, allons devant la population!

Je vous rappelle que si vous votez le projet tel que modifié par le Conseil administratif en février, la plaine de Plainpalais ne sera pas finie du tout et vous n'aurez rien fait de mieux que ce qui existe maintenant. Un bout de la plaine sera achevé, peut-être les jeux, on aura deux zones «témoins», mais tout le pourtour de la plaine ne sera pas fait et il faudra revoter les millions, puisque la majorité de la commission a voté contre le crédit du mail. Vous avez peur d'un référendum, mais vous l'aurez peut-être. Quand il faudra voter les travaux du mail, avec l'abattage des arbres dont vous avez peur, vous allez vous retrouver avec le même problème, puisqu'il faudra en abattre tout autant; simplement, au lieu de les abattre en une fois, vous aurez essayé de calmer la population avec deux zones «témoins».

Mesdames et Messieurs, si vraiment vous avez du courage, allez devant la population avec le projet complet de la plaine de Plainpalais! Puis, Monsieur Bozkurt – vous transmettez, Madame la présidente – ne venez pas nous dire que c'est la droite qui bloque les travaux car, avec ce que vous venez de faire là, vous allez bloquer les travaux et les faire durer encore plus longtemps que si vous y aviez été d'un seul coup!

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). D'abord, je précise que je ne fais pas partie de la commission des travaux et des constructions. Tout à l'heure, pour le groupe socialiste, M^{me} Brunier a eu l'occasion d'exprimer en quoi le projet avait évolué et, pour répondre à M. Dossan – vous transmettez, Madame la présidente – elle a montré qu'il n'avait pas été totalement modifié, comme cela a été dit, ce qui n'est pas tout à fait exact.

J'interviens aussi pour dire que, lorsqu'on nous présente un projet d'espace public, le groupe socialiste plaiderait pour un peu d'enthousiasme. On réclame toujours des projets d'espaces publics, des concours pour nos places, mais, quand ils arrivent, on rechigne... Et quand enfin un projet est proposé et qu'il faut le mettre en œuvre, là c'est la catastrophe. Contrairement à ce qu'a dit M. Dossan,

je pense que chacun, chacune a une solution et s'improvise technicien, urbaniste, architecte, connaît une place, aurait fait autrement, bref, tout ce qui fait qu'il est extrêmement dur dans ce canton de construire et de développer des projets d'espaces publics...

Il s'agit ici non seulement d'un vote pour un projet concret, mais surtout d'une adhésion au fait de faire quelque chose dans cette ville. Au fond, nous saluons la volonté des magistrats qui se sont succédé, car nous savons combien il est difficile de porter des projets. Madame la présidente, par notre vote, nous aimerions aussi donner une adhésion et dire que nous devrions manifester de l'enthousiasme quand il y a des projets. Sinon, nous avons une attitude tellement négative que nous encourageons nos citoyens et nos citoyennes à s'opposer systématiquement, comme si, finalement, tout ce que l'on proposait finissait dans la banalité.

J'aimerais, Madame la présidente, ajouter encore deux éléments. Le premier pour dire que nous refuserons les deux amendements proposés par les groupes libéral et radical. Le second pour dire que les architectes qui ont travaillé sur ce projet ont développé des espaces publics dans d'autres villes, lesquels ont été reconnus, comme à Zurich. Nombre de commissaires vont visiter ces espaces publics et s'exclament d'admiration. Mais, quand on fait des projets à Genève, cela ne va jamais... Encore une fois, j'espère que, comme le groupe socialiste, des personnes diront que ce qui est important, central, c'est une adhésion à un projet pour faire quelque chose dans cette ville.

M. Jacques Baud (HP). J'avais rêvé que ma plaine de Plainpalais retrouve sa verdure d'antan. Au lieu de cela, on l'a transformée en étendue de jus de carottes... Bon, c'est plus propre, plus moderne, mais je trouve cela d'une tristesse absolue. Donc je m'abstiendrai.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Messieurs-Dames, et particulièrement Messieurs-Dames de la droite, quand on hérite, on prend tout avant de commencer à trier, à dire qu'on prend ceci, qu'on ne garde pas cela. Cet objet, qui est un gros projet, a été un des nœuds de la précédente législature et le souhait du magistrat actuel était qu'il ne soit pas le nœud de l'actuelle législature, et qu'on ne le retrouve pas à la prochaine législature.

Pour ma part, je pense qu'il n'y a pas véritablement d'urgence et qu'on pourrait encore traiter cet objet à la prochaine législature. Mais le problème est d'être passé de 26 millions de francs en 2007 à 40 millions actuellement et, si on attend encore la prochaine législature, il y a fort à parier qu'il y aura encore des aug-

mentations et qu'on arrivera à 45, voire 50 millions de francs! Je ne vois donc pas l'intérêt de prolonger le délai pour exécuter ces travaux, alors que tout a été ficelé pour le mieux.

Pourquoi M. Pagani est-il arrivé en commission avec un projet modifié, comme vous le lui avez reproché? Parce que les travaux de la commission ont pris beaucoup de temps, que beaucoup de personnes ont été auditionnées et que nous avons constaté ensuite que nous n'avions pas les réponses adéquates à toutes nos questions. Nous avons donc auditionné à nouveau plusieurs personnes et différents services, et M. Pagani a réagi au mieux en modifiant le projet, afin qu'il ne soit pas refusé et que cela ne donne pas lieu à une nouvelle proposition. C'est pourquoi, pour ma part, je voterai tous les arrêtés avec les amendements. Il y aura peut-être la liberté de vote dans mon groupe et certains collègues ne voteront pas le deuxième arrêté.

Comme c'est un dossier important de la législature précédente et de l'actuelle et que des questions d'esthétique ont été évoquées – des goûts et des couleurs... – ce qui pose problème est l'abattage des arbres. A ce sujet, nous avons aussi auditionné les habitants de la Jonction, les associations de quartier, et ils nous ont fait savoir qu'ils n'étaient pas contre le projet de la plaine de Plainpalais mais un peu inquiets dans un premier temps. Puis quand ils ont pris connaissance du projet, ils ont abondé dans le sens de la réalisation d'une nouvelle plaine. Simplement, ils se sont dit que si tous les arbres étaient abattus une question émotionnelle entrerait en ligne de compte et ils n'ont donc pas souhaité l'abattage de tous les arbres en même temps. C'est pourquoi le magistrat a proposé deux allées «témoins» – vous pouvez trouver tous les prétextes, élections et autres – afin que la population puisse voir à quoi ressemble la nouvelle configuration des arbres, et d'aller de l'avant en essayant de sauver des arbres et en agrandissant le réservoir des bacs des arbres pour le reste du périmètre de la plaine de Plainpalais.

Comme je l'ai dit, je voterai tous les arrêtés et les amendements. On peut tronçonner le reste des travaux sur la plaine de Plainpalais, cela ne nous évitera pas de possibles référendums au niveau de la population concernant les arbres, et je pense qu'il vaut mieux voter tout en bloc. Cela dit, les habitants nous ont quand même laissé entendre que si on votait les crédits séparément et qu'on faisait les travaux en plusieurs phases, ils accepteraient la transformation et les changements d'arbres. Pour ne pas avoir encore plus d'augmentations à la prochaine législature, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter rapidement cet objet.

M^{me} Patricia Richard (R). Les chaussettes m'en tombent... (*remarques et rires*) à défaut des bretelles! J'apprends, d'après M^{me} Arlotti, que pour la nouvelle législature, dans quinze jours, le prix des travaux de la plaine augmentera de

8 millions de francs! Mais où va-t-on? Entre nous, cela me fait un peu sourire, parce que le groupe du magistrat qui a fait un peu le forcing pour que le rapport de mon collègue Guy Dossan soit délivré au Secrétariat du Conseil municipal il y a environ deux semaines – on demande à notre secrétariat d'imprimer un rapport de 48 pages en urgence – c'est quand même le groupe qui est censé défendre les travailleurs. Pourtant, c'est lui qui demande à notre personnel municipal de faire des heures supplémentaires, d'imprimer en catastrophe le rapport... (*Protestations.*)

Soyons un peu réalistes, Mesdames et Messieurs! Si on dit que les groupes de droite sont toujours en train de refuser les projets parce qu'ils sont trop chers, il faut reconnaître que cela fait environ quinze jours, et je suis bien placée pour le savoir, voire même un mois que l'Alternative fait le forcing pour faire passer les propositions de son magistrat et téléphone tous les jours au secrétariat pour savoir si des rapports sont arrivés afin d'en demander l'urgence.

Mis à part cela, d'ici à une quinzaine de jours, le coût de la plaine de Plainpalais augmentera de plusieurs millions de francs. Cela, je ne crois pas que ça puisse exister. Dans le privé, si on fait attendre un petit peu, c'est pour avoir des appels d'offres et pour choisir la moins chère tout en étant la meilleure et, comme l'a dit mon collègue M. Georges Queloz, ça arrive.

D'autres choses encore me chiffonnent un peu. Actuellement, les architectes discutent toujours avec les utilisateurs des marchés, leur demandent ce qui serait le mieux pour ceci, pour cela... Or, si nous votons ce soir, nous votons un projet, des arrêtés qui ont été chiffrés et, théoriquement, des plans vont avec. Cela me laisse à penser, puisque les architectes sont toujours en train d'en parler avec les utilisateurs, que de toute façon, au final, nous n'aurons absolument pas ce qui aura été voté par la commission des travaux et des constructions et par ce plénum. Encore une fois, on ne nous respecte pas.

Puis, Mesdames et Messieurs, on parle actuellement beaucoup de réchauffement climatique. Les Verts sont les premiers à s'en préoccuper, et ils ont tout à fait raison; cette année, il fait déjà plus chaud que prévu. Je suis tous les dimanches sur la plaine de Plainpalais, de 8 h à 18 h environ, et quand on se trouve sur la partie du gorrrh, on a très chaud, horriblement chaud! Or une des demandes de ce Conseil municipal était de mettre de l'herbe; mais nous allons encore voter du gorrrh, ce qui, au niveau du réchauffement climatique, n'est vraiment pas approprié.

C'est tout ce que j'avais envie de dire, mais je sais que mes collègues ont encore beaucoup de choses à exprimer.

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

M. Guy Dossan (R). On ne peut quand même pas laisser dire n'importe quoi...

M. Pascal Holenweg (S). Eh bien, c'est fait! (*Rires.*)

M. Guy Dossan. Que le magistrat ait hérité ce projet de son prédécesseur, nous sommes tous d'accord. Mais depuis quatre ans on nous rebat les oreilles sur la communication et la concertation, alors où sont-elles avec ce Conseil municipal? C'est juste cela qui me dérange. Le projet a évolué, mais c'est zéro pour la communication et la concertation avec le Conseil municipal. Vous me direz que, par la presse, nous avons aussi appris que nous n'avions pas de budget; il n'y avait donc pas de raison qu'on nous avertisse que le projet de la plaine de Plainpalais avait changé.

Puis il y a quelque chose que je ne peux pas laisser dire et je vais, là, défendre la commission. J'entends M^{me} Arlotti dire que la commission a traîné, mais pourquoi avons-nous traîné? Parce que nous avons eu des doutes; or, si nous n'en avions pas eu, ce serait allé plus vite. Quand nous avons débusqué l'histoire des arbres et d'autres choses, nous avons commencé à mettre le nez un peu partout et cela a duré un certain temps. Mais je vous rappelle aussi, comme je l'ai déjà dit, qu'au mois de novembre la commission était prête à voter, mais que les travaux ont été bloqués pendant trois mois, car les amendements ne sont arrivés qu'à la fin février. Il ne faut donc pas dire que la commission n'a pas fait son travail, qu'elle a traîné, et il n'est pas correct de dire cela de la commission, dont vous faites partie, Madame Arlotti!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Dans ce parlement, on ne tire, en tout cas du côté d'A gauche toute!, aucune leçon de l'histoire. A gauche toute! nous prend toujours en otages. Ce groupe arrive avec des motions, des résolutions, des propositions en urgence qui nous mettent toujours dans l'embarras et qui contribuent à faire de ce cénacle une foire d'empoigne dont les conclusions sont pratiquement nulles.

Tout à l'heure, sur les bancs d'A gauche toute!, j'ai entendu quelqu'un dire: «On fait de la politique.» Pour A gauche toute!, qu'est-ce que faire de la politique? C'est faire le forcing, c'est nous rentrer dedans, c'est nous imposer des idées, c'est, comme vous l'avez fait magistralement à la séance du budget, faire le grand cinéma. Grand bien vous fasse! Nous, nous ne voyons pas la politique de cette manière. Pour nous, la politique, c'est aussi de la négociation, mais à aucun moment vous n'avez essayé de négocier.

Mesdames et Messieurs de la gauche, vous qui prétendez être les représentants du peuple, avez-vous imaginé ce que c'est que de rester sur cette plaine de Plainpalais? Avez-vous essayé d'aller, avec vos enfants, votre femme ou votre mari, y passer ne serait-ce qu'une demi-journée? (*Remarque de M^{me} Casares.*) Puisque vous souriez et que vous me narguez, Madame Casares, je vous invite demain à vous y rendre avec vos enfants, et vous verrez combien de temps vous tiendrez.

La plaine de Plainpalais n'a pas été faite pour la population genevoise. Cette plaine telle qu'elle est conçue par les magistrats de gauche est une plaine pour le cirque. Vous symbolisez très bien ce cirque, mais, de grâce, sachons, à certains moments, raison garder et nous mettre d'accord! Vous nous avez empêchés de nous réunir en caucus et vous vous êtes empêchés vous-mêmes de venir négocier, mais, Mesdames et Messieurs, vous ne pouvez pas prendre la population en otage de cette façon.

Nous refusons d'aller nous faire griller sur la plaine de Plainpalais avec le concept qui est le vôtre. Le Parti démocrate-chrétien dit non – et vivement – à ce projet qui est un mauvais projet, avec un gorh qui ne nous convient absolument pas!

M. Gilbert Schreyer (UDC). Nous, l'Union démocratique du centre, nous étions prêts à accepter cette proposition. Mais, après cette demande d'urgence, nous allons changer de tactique. Nous voterons non aux trois arrêtés, car, après réflexion, nous avons trouvé que ce projet n'était pas si bien étudié que cela.

A chaque fois que la commission a émis un doute, une solution a été trouvée, mais elle n'était jamais chiffrée; c'était toujours compris dans la somme globale des travaux. Il y avait donc une part de réserve pour pouvoir accepter ce surplus de demandes. C'est un peu gênant pour des gens qui font ces demandes, car ils ne savent pas combien cela coûtera.

Il y avait aussi un problème avec l'éclairage. A l'Union démocratique du centre, nous aimons la sécurité et les habitants de la Jonction, de l'association dont je fais partie, trouvaient l'éclairage pas assez lumineux; il est vrai qu'on ne se sent pas en sécurité dans des lieux peu éclairés. Là, Monsieur Pagani, je crois que vous avez fait un petit effort dans l'éclairage de l'allée centrale, mais cette demande n'a pas été chiffrée. Il y a eu la proposition de mettre une baraque pour les joueurs de pétanque et un accord a pu être trouvé. Cela veut dire que le projet n'était pas étudié et c'est la commission qui a demandé d'entendre l'Association cantonale genevoise de pétanque.

Mais c'est la demande d'urgence qui nous a surtout fait changer d'avis. Sans cette urgence, notre groupe vous aurait tranquillement suivis. Enfin, je remercie

tout de même M. Dossan pour son très bon rapport; il s'est appliqué à le rédiger et vous lui faites un coup bas. Alors nous refuserons cette proposition.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Je reprends la parole à la suite de certains propos que j'ai entendus. Madame la présidente, vous transmettez à M. Lathion que le groupe A gauche toute! n'a jamais eu l'intention de rentrer dans M. Lathion... (*Exclamations.*) En revanche, lorsque M. Lathion dit que le groupe A gauche toute! symbolise le cirque – je crois savoir que M. Lathion va au cirque – c'est lui qui rentre dans A gauche toute! sans gêne!

Cela dit, j'interviens parce que j'ai entendu deux choses. Quand j'ai cité à la louche un chiffre totalement improbable pour dire que si on ne vote pas aujourd'hui, alors que la proposition se monte déjà à 40 millions de francs depuis le début des travaux, cela coûtera plus cher, je ne sais pas, Madame Richard – vous transmettez, Madame la présidente – d'où vous sortez votre montant de 8 millions de francs. Je pense que c'est une interprétation de votre part, comme de la part de M. Dossan, car je n'ai jamais dit que la commission traînait. Je suis dans cette commission et je vois bien le déroulement des travaux.

Ce que je constate, c'est que nous sommes quand même élus pour voter des crédits, et on ne va pas se reprocher parmi de faire de la politique pour voter ces crédits. En revanche, je ne peux pas loucher le fait qu'il y a des projets éminemment plus politiques que d'autres. Nous avons voté sans trop de peine les 8 millions de francs pour réaménager la rue de Saint-Jean, cela ne me dérange pas du tout, surtout que j'en profiterai, étant donné que j'habite à côté, mais c'est un chiffre conséquent.

La plaine de Plainpalais recoupe d'autres enjeux, comme vous le savez, et tout à coup on vient y déverser de l'émotionnel. Je vous demande juste de rester concrets, de rester politiques. Il y aura un changement de législature et vous serez légèrement majoritaires, mais n'oubliez pas que nous avons beaucoup d'objets dans cette commission et que nous essayons tous de travailler au mieux.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, ce soir, il y a une préoccupation qui n'est pas celle d'un grand nombre, c'est-à-dire les coûts. C'est peut-être parce que la plupart d'entre nous n'y connaissent rien, ne sont pas capables de dire quel est le prix du mètre carré d'un carrelage, de la peinture, le prix d'une porte, d'une fenêtre. Le rôle de conseiller municipal est de se préoccuper de ce que l'on fait avec l'argent du contribuable, de le dépenser à bon escient et de savoir si, pour le montant de 40 millions de francs, on peut faire plus de choses. On m'accusait tout à l'heure d'être contre tout, mais je suis surtout contre les

mauvais projets. J'en ai fait la démonstration avec le Musée d'ethnographie, et ensuite j'ai soutenu un bon projet. Quand un projet est bon et au juste prix, on peut le soutenir. Après, c'est un choix politique.

La première chose est de savoir si c'est le rôle de la collectivité que je représente d'entreprendre certains travaux et, si c'est le cas, de savoir si c'est à la commune de le faire, ou au Canton, ou encore en partenariat. La deuxième chose est de savoir quel est l'intérêt de la collectivité d'investir dans ce domaine, puis la troisième chose est de hiérarchiser, de savoir s'il s'agit d'une priorité. Là, pour la plaine de Plainpalais, oui, c'est une priorité, mais cela ne veut pas dire qu'il faut faire n'importe quoi. Il faut ensuite se préoccuper de savoir si c'est un projet bien conçu, s'il sera viable suivant l'endroit. Il faut se poser ces questions et le financement, les coûts de fonctionnement viennent après. J'espère que ces préoccupations sont celles de la gauche comme de la droite, parce que notre objectif à tous est de défendre l'intérêt général – si vous avez quelque chose à rajouter, vous me le direz.

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, les projets que vous nous avez réalisés, c'est bien. Mais je ne vous parlerai pas de la couverture des voies CFF à Saint-Jean – vous n'étiez pas nés – c'est magnifique, un chef-d'œuvre; je ne vous parlerai pas de l'aménagement de la place Cornavin ni de la place des Nations. Qu'est-ce que vous avez réussi, et à quel prix?

A l'intention des Verts, défenseurs de la classe ouvrière, je leur dis qu'ils n'ont pas beaucoup de réflexion. J'en veux pour preuve le nombre de mètres cubes de gorrh qu'on aura transportés avec des camions, et les conditions pour concasser ces cailloux; je pense qu'il vaut mieux ne pas en avoir un aperçu... Je terminerai en vous disant qu'un jour le service d'hygiène interdira sur cette place tout débit de boissons et de nourriture.

M^{me} Patricia Richard (R). Madame la présidente, j'aimerais que vous transmettiez à M^{me} Arlotti qu'elle a dit dans sa première intervention que s'il n'était pas voté rapidement ce projet pourrait coûter 45 à 50 millions de francs, d'où mon chiffre de 8 millions pris à la louche entre deux.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs, ce soir, cet objet sera voté dans un sens ou dans un autre. D'ores et déjà, nous pouvons vous annoncer que nous avons saisi la Cour des comptes, car sur la gestion de ce dossier, depuis le début de cette affaire il y a quatre ans, nous avons constaté que le Conseil municipal a, selon nous, systématiquement été courbé par le Conseil administratif.

Nous ne sommes pas du tout satisfaits de la tournure des débats à la commission des travaux et des constructions, c'est pourquoi nous avons souhaité saisir une instance supérieure, qui a plus de moyens que les simples conseillers municipaux pour nous expliquer pourquoi la Ville de Genève va dépenser 40 millions de francs sur cette plaine. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, il faudra que vous vous rendiez compte une bonne fois de ce que représentent 40 millions de francs. Combien de contribuables doivent payer des impôts, et pendant combien d'années, pour arriver à un montant pareil pour une réalisation aussi faible?

C'est pourquoi, quel que soit le résultat du vote de ce soir, la Cour des comptes commencera son enquête pour essayer de comprendre comment fonctionne cette administration et comment fonctionne le département de Rémy Pagani. Je vous rappelle juste le nombre de dépassements au cours de la précédente législature, et on peut déjà supposer les nombreux dépassements à l'avenir, y compris sur cet objet.

Nous avons souhaité que ce Conseil municipal ait une fois une vraie information sur ce sujet. En tout état de cause, nous refuserons ce soir cet objet et nous espérons que la lumière sera faite sur le fonctionnement de ce département.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, d'abord, je dirai à M. Fiumelli que je n'ai aucun problème et que je trouve un peu au ras des pâquerettes son attaque laissant entendre que j'aurais caché un certain nombre de procédures et «chindé», il n'en a jamais été question. D'ailleurs, certains d'entre vous relevaient à quel point nous étions transparents et que je m'étais fait un honneur de respecter les procédures. Je n'ai aucun problème, j'attends la Cour des comptes; d'ailleurs je l'ai invitée, mais elle n'est pas encore venue à ce jour... (*M. Fiumelli discute.*) Après les attaques que vous avez distillées contre moi, Monsieur Fiumelli, j'aimerais que vous ayez au moins l'honnêteté et la civilité de m'écouter. Comme M. Queloz l'a dit, ce dossier ne m'appartient pas, je n'ai été que le relais, mais, effectivement, j'en ai la responsabilité.

Mesdames et Messieurs, vous avez voté une enveloppe qui ne correspondait pas à ce que nous entendions faire et j'ai dû, pour ne pas dépenser un centime de plus, réduire le périmètre de cet aménagement. La Cour des comptes et vous, si vous le voulez, vous pouvez obtenir les explications nécessaires – vous en avez déjà obtenues – et il n'y a rien à redire du point de vue financier, puisque j'ai fait avec l'argent que vous aviez voté durant la précédente législature, dont je n'avais aucune maîtrise.

Cela étant dit, la Cour des comptes fera son travail convenablement et j'espère que vous me direz, au moins par honnêteté, après avoir pris connaissance du travail de la Cour des comptes, si oui ou non j'ai quelque chose à me reprocher. Mais

si la Cour des comptes reconnaît que je n'ai rien à me reprocher, j'espère, Monsieur Fiumelli, que vous viendrez ici, devant ce parlement, dire que vous vous étiez trompé en affirmant ce que vous venez de prétendre.

J'en viens maintenant au fond. Mesdames et Messieurs, qui aujourd'hui utilise la pelouse, parce qu'il y a encore de l'herbe sur cette malheureuse plaine de Plainpalais, qui utilise encore ce *no man's land*? Plus personne, parce que vous avancez sur l'herbe qui est, d'une part, complètement retournée, car des camions passent dessus et, d'autre part, des excréments la jonchent de manière systématique. Si vous voulez qu'on continue à entretenir ce cloaque, parce que, visiblement, c'est ce que certains ont envie de faire, c'est votre responsabilité. Moi, je prends mes responsabilités et je dis qu'aujourd'hui la moins mauvaise solution est d'y mettre ce gorrh. Nous en avons fait l'expérience, il est tout à fait adapté à l'utilisation intensive de cette plaine de Plainpalais.

Je vous propose non seulement de mettre ce gorrh, Monsieur Queloz, mais que vous retiriez l'amendement. Je m'engage alors de manière formelle à tenir les budgets que je vous ai présentés. Contrairement à d'autres de mes prédécesseurs, je m'engage formellement à tenir le budget que vous me voterez. D'autant plus qu'il s'agit de faire rapidement un certain nombre de dépenses, notamment au niveau des collecteurs, sinon nous risquons d'avoir de sérieux ennuis. Il y a déjà un certain nombre de caves inondées, mais si nous voulons continuer à mal entretenir notre réseau de collecteurs, poursuivons comme cela!

Puis il y a aussi un véritable problème sur la question des pourtours. Les puciers, les antiquaires et les marchands réclament des toilettes, des fontaines, des bancs, une large allée, tout cela ne pourra être fait que si nous proposons deux allées «témoins». En ce qui concerne les arbres, je suis désolé de vous le dire, mais c'est une réalité, et M. Tornare l'a relevé, 30% des marronniers, au mois de juillet, sont jaunes – allez les voir au mois de juillet, Mesdames et Messieurs! Il s'agit donc de les remplacer au fur et à mesure. J'ai bien compris votre message: faire en sorte que ces arbres soient déplacés, pour ceux qui sont encore jeunes, ou remplacés au fur et à mesure. Je n'allongerai pas sur cette problématique.

Je terminerai sur une question. Mesdames et Messieurs: qu'est-ce que le bien commun? Est-ce ne pas faire droit aux habitants qui le réclament? Vous avez auditionné l'association des habitants et ils ont dit que ce projet leur convient. Est-ce ne pas faire droit aux associations de forains, d'antiquaires et de puciers? Ces associations ont dit que ce projet leur convient. Qu'est-ce que le bien commun? Est-ce faire droit en définitive au statu quo? Je ne pense pas que ce soit là le bien commun, d'autant plus sur cette plaine.

Juste pour la petite histoire, je vous rappelle que 570 francs le mètre carré – là, je suis d'accord avec M. Queloz – c'est le prix qu'il nous faudra dépenser; il est

tout à fait aux normes du point de vue européen. En plus, je pense que la plaine de Plainpalais a droit, comme le parc des Bastions, au nombre de jardiniers nécessaires pour son entretien. En conséquence de quoi, je vous invite à voter ce projet pour passer l'épaule sur cette affaire et aller de l'avant.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs, c'est fou ce que le réchauffement climatique avance à grands pas... M. Tornare nous disait, il y a trois mois, que les arbres devenaient jaunes à partir de la fin du mois d'août. C'est vrai, j'ai pu l'observer, c'est sous mes fenêtres et c'est lorsque le cirque Knie arrive. Mais vous savez que les vendanges sont aussi avancées de trois semaines depuis quelques années, ce n'est donc pas uniquement sur la plaine de Plainpalais, à cause du trafic. On nous a dit aussi que ces arbres seront malades dans neuf ans...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Les vendanges ne sont pas une maladie.

M. Georges Queloz. Monsieur Tornare, vous avez parlé de la maladie des arbres. Je regrette, c'est ce genre d'arguments trompeurs qui créent ce malaise et il est inadmissible d'entendre ces argumentations qui ne tiennent pas la route de la part d'un magistrat!

Deuxième débat

La présidente. Nous passons aux votes. A l'arrêté I, le premier amendement, déposé par M. Queloz et M^{me} Richard, demande de supprimer 2 868 480 francs pour le gorrrh.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 31 oui contre 27 non (1 abstention).

La présidente. Le deuxième amendement à l'arrêté I, déposé par les mêmes personnes, demande de supprimer 2 740 000 francs pour le banc d'essai.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 32 oui contre 28 non (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I modifié par le Conseil administratif et amendé par le plénum est accepté par 36 oui contre 20 non (2 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II modifié par le Conseil administratif est refusé par 52 non contre 8 oui (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III modifié par le Conseil administratif est refusé par 31 non contre 30 oui (1 abstention).

L'arrêté I est ainsi conçu:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 452 640 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant 2 secteurs du mail périmétral.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 452 640 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Madame la présidente, je demande un troisième débat.

La présidente. Etes-vous suivie, Madame Brunier? (*Plus du tiers des conseillers présents lèvent la main.*) Le troisième débat aura lieu à 20 h 30.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous transmettre une requête de la part de M. Tornare. Nous avions prévu de voter deux objets urgents, mais vu l'heure je vous propose de traiter le rapport PA-97 A, inscrit à notre ordre du jour, ce d'autant que ce point-là a été accepté à l'unanimité de la commission, d'une part, et que c'est la dernière séance où M. Tornare pourra s'exprimer sur un de ses dossiers, d'autre part. Y a-t-il des oppositions virulentes? Il n'y en a pas. Je vous propose donc de traiter cet objet.

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet d'arrêté du 12 mai 2009 de M^{mes} Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Jean-Louis Fazio, Jacques Hämmerli et Alpha Dramé: «Pour l'ouverture d'un crédit d'étude de 600 000 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à la crèche de Châteaubriand afin de répondre à la demande en places de crèche du quartier» (PA-97 A)¹.

Rapport de M. Pascal Rubeli.

Séance du 10 mars 2010

La présidente souhaite la bienvenue à M^{me} Christiane Olivier, conseillère municipale, qui est auditionnée au nom des signataires du projet d'arrêté PA-97.

M^{me} Olivier transmet les regrets de M. Jacques Hämmerli, qui est retenu ailleurs. Quant à M. Jean-Louis Fazio, qui a démissionné du Conseil municipal à la suite de son élection au Grand Conseil, il l'a priée de le représenter à l'audition. M^{me} Olivier explique que le constat du manque persistant de places de crèche et la fermeture programmée de la crèche du Lac sont à l'origine du projet d'arrêté PA-97. Actuellement, 271 dossiers de demande sont en attente dans le secteur Sécheron-Pâquis, ce qui établit la moyenne de satisfaction à 39%, et non à 45% comme indiqué dans le projet d'arrêté, alors que le taux de satisfaction est proche de 50% dans d'autres quartiers de la Ville. La crèche du Lac, qui accueille actuellement 112 enfants, fermera en 2011. Or la crèche du Foyer Sécheron (PR-636), toute proche, qui ouvrira un mois après, ne pourra en accueillir que 88. L'ouver-

¹ «Mémoire 166^e année»: Développé, 6931.

ture annoncée d'une crèche de 40 places dans les locaux de la police municipale de la rue Rothschild, permettra, c'est vrai, de dépasser le nombre de places perdues à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais le problème restera entier, car aux nombreux dossiers actuellement en attente viendront s'ajouter ceux des habitants qui afflueront dans le nouveau quartier du Foyer Sécheron. D'où la proposition de surélever la crèche Carfagni-Châteaubriand. M^{me} Olivier explique qu'actuellement cet établissement offre 75 places, dont un certain nombre en crèche de dépannage. Si on ajoute un étage, on pourrait offrir jusqu'à 49 places supplémentaires. Ce projet paraît d'autant plus pertinent que le toit plat actuel, qui devait servir de terrasse, est parfois squatté et connaît aussi des problèmes d'étanchéité, ce qui a été confirmé, respectivement, par la Délégation à la petite enfance et le Service des bâtiments. S'agissant du coût annoncé du crédit d'étude à 600 000 francs, M^{me} Olivier explique qu'il a été calculé par le Service d'architecture, qui estime aussi le coût de la surélévation à 5 millions de francs. A titre personnel, M^{me} Olivier trouve ce montant étonnant car, à sa connaissance, la construction elle-même avait coûté 5,2 millions de francs. Pour plus de détails, elle renvoie les commissaires à la proposition de construction de la crèche (PR-239).

Un commissaire démocrate-chrétien tient, d'abord, à souligner combien le Parti démocrate-chrétien est sensible à la question du manque de places de crèche. A ce propos, il rappelle qu'il a signé une motion sur ce sujet, dont M. Fazio était aussi signataire. Il s'interroge sur le sens de ce projet d'arrêté et demande pourquoi, plutôt, ne pas attendre la réponse du Conseil administratif à la motion. A ce sujet, il croit savoir que le conseiller administratif Manuel Tornare, responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, se montre mitigé à l'égard des crèches trop grandes, qu'il appelle des «usines à bébés». Il demande aussi pourquoi ce projet d'arrêté est renvoyé à la commission des travaux plutôt qu'à la commission sociale et de la jeunesse. Il estime que cette instance est mieux armée pour traiter cette question. M^{me} Olivier répond qu'une motion a le défaut de ne pas être contraignante, alors que ce projet d'arrêté répond à une urgence avérée: 2011, c'est pour bientôt et il faut décider que faire des enfants de la crèche du Lac. Si les signataires du projet d'arrêté ne se sont pas adressés à M. Tornare, c'est parce que ce projet ne relève pas du domaine de la gestion des crèches mais de celui des travaux, qui est de la compétence du département des constructions et de l'aménagement et non pas du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Si le projet d'arrêté n'a pas été renvoyé à la commission sociale et de la jeunesse, c'est que le problème du manque de crèches est connu et qu'il n'y a pas de débat à avoir sur ce problème. S'agissant des «usines à bébés», M^{me} Olivier sait que la capacité maximale admise à Genève varie de 100 à 112 enfants. Or l'augmentation de la jauge de Carfagni-Châteaubriand à 114 enfants a été bien accueillie par la Délégation à la petite enfance.

Ce commissaire demande pourquoi, plutôt qu'un projet d'arrêté pour le seul secteur de Sécheron-Pâquis, ne pas faire un grand projet d'arrêté pour l'ensemble de la Ville, visant le taux de satisfaction de 100%. En effet, il y a d'autres quartiers dans le besoin. Personnellement, il habite les Eaux-Vives, où le manque de places se fait aussi sentir. Il n'y a pas de raison pour que Sécheron-Pâquis bénéficie d'accointances avec les services municipaux. Ce commissaire demande pardon pour le ton expressément provocateur de ses questions. M^{me} Olivier tient à faire savoir qu'elle n'est pas davantage concernée que l'orateur par le secteur de Sécheron-Pâquis. Personnellement, elle habite la Vieille-Ville. S'agissant des accointances mentionnées par le commissaire démocrate-chrétien dans son interpellation, M^{me} Olivier répond que ce n'est pas le projet d'arrêté que soutient la Délégation à la petite enfance, mais le principe d'augmenter la jauge à 114 places, ce qui n'est pas la même chose. Sur le fond, M^{me} Olivier ne doute pas qu'un grand projet d'arrêté comme celui proposé par l'orateur serait signé par tous les conseillers municipaux, mais pour qu'il soit viable, encore faudrait-il qu'il repose sur du concret, qu'il y ait des terrains, des locaux et du personnel. Or, le projet d'arrêté PA-97 est non seulement viable, mais il répond également à une urgence évidente.

Une commissaire libérale est d'avis que si le Service d'architecture avance le montant de 5 millions de francs, c'est qu'il a sûrement dû mener une véritable étude de faisabilité. M^{me} Olivier partage ce sentiment. D'après elle, l'étude a dû être faite pour anticiper les éventuels problèmes que pourrait poser le rehaussement du bâtiment de la crèche, en raison de sa proximité du périmètre du plan de site de la rade. Elle donne une rapide lecture du courriel de M. José Borella, adjoint de direction au Service d'architecture, qui présente l'estimation sommaire de la surélévation de la crèche et de l'augmentation de la capacité actuelle de 60 places de plus. Pour davantage de précisions, elle recommande de demander l'audition du Service d'architecture. Sur demande de la présidente, M^{me} Olivier fera parvenir une copie de ce message à la commission. Le commissaire radical s'étonne du nombre de 60 places mentionné dans l'estimation du Service d'architecture. M^{me} Olivier confirme cette donnée mais explique que c'est le BPE qui n'en autorise que 45-49 de plus.

Un commissaire radical comprend les raisons qui fondent le projet d'arrêté PA-97. Il trouve, par la même occasion, regrettable de ne pas agrandir la crèche du Foyer Sécheron. M^{me} Olivier souscrit à ce sentiment. Elle déplore qu'il soit si difficile de modifier un plan d'aménagement. Elle explique que, suite à l'échec du financement de l'établissement médico-social qui devait abriter la cuisine commune de cet établissement et de la crèche, des tentatives infructueuses ont été faites pour sauver au moins la cuisine. Pour le reste, s'agissant de la capacité générale des crèches, elle déplore le manque de conscience et de vision à long terme. A son avis, il faudrait s'organiser pour prescrire des crèches à 100 places et pour préconiser une planification des crèches inspirée de celle des écoles.

Une commissaire socialiste croit savoir que le bâtiment de la crèche a aussi une certaine valeur architecturale, ce qui complique un peu la perspective de son rehaussement. En revanche, elle reconnaît que si cela se faisait, la crèche agrandie bénéficierait de la même équipe administrative et de la même cuisine, ce qui représenterait une économie. M^{me} Olivier acquiesce sur ce point. Sur l'autre point, elle comprend les réserves sur la valeur architecturale du bâtiment. Elle suppose que le Service d'architecture mandaterait, pour concevoir la surélévation, les mêmes architectes qui ont conçu le bâtiment d'origine; elle estime toutefois qu'il serait opportun de procéder à une pesée d'intérêts qui permettrait de mesurer l'importance des différents enjeux.

La présidente remercie M^{me} Christiane Olivier de sa participation à l'audition et lui donne congé.

La commission entame la discussion sur le projet d'arrêté PA-97.

Un commissaire démocrate-chrétien propose l'audition de MM. les conseillers administratifs Manuel Tornare, responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et Rémy Pagani, responsable du département des constructions et de l'aménagement, si possible sans être accompagnés de délégations importantes de fonctionnaires.

Un commissaire Vert propose que M. Pagani soit accompagné du Service d'architecture.

Un commissaire radical souhaiterait que la commission soit renseignée sur la politique du nombre de places dans les crèches pratiquée dans d'autres villes, dans les alentours de Genève. La présidente prendra les renseignements nécessaires. Une commissaire socialiste suggère que le départ de M^{me} de Tassigny et son remplacement à la Délégation à la petite enfance par M^{me} Francine Koch augure peut-être d'une nouvelle pratique en la matière. La présidente croit savoir que le conseiller administratif Tornare, qu'elle a entendu dans une manifestation publique, est attaché au principe d'un seuil de 90 places. Pour une commissaire socialiste, le problème du nombre de bébés et d'enfants dans les crèches est aussi lié à d'autres facteurs. Elle se souvient que l'agrandissement de la crèche du Foyer Sécheron avait été étudié, mais il aurait alors fallu lui affecter des étages supplémentaires, ce qui aurait posé des problèmes d'encadrement et d'organisation et aurait entraîné des coûts à l'avenant.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre préférerait d'abord entendre le magistrat en charge du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, dans le but de connaître les besoins en places de crèche dans le secteur Sécheron-Pâquis. C'est pourquoi il n'est pas favorable à une audition simultanée des deux magistrats.

Un commissaire démocrate-chrétien se demande si la crèche Carfagni-Châteaubriand est classée. Une commissaire socialiste répond qu'elle est beaucoup

trop récente, mais il est vrai que la proximité du plan de site de la rade, voire la proximité d'un bâtiment classé dans le quartier, peut poser problème à sa surélévation. A ce sujet, il faudrait peut-être aussi compter sur l'opposition d'une partie des habitants.

La présidente soumet à l'approbation des membres de la commission des travaux et des constructions l'audition des conseillers administratifs Manuel Tornare et Rémy Pagani ainsi que du Service d'architecture.

Par 10 oui (2 AGT, 2 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L) et 1 abstention (UDC), l'audition des conseillers administratifs Manuel Tornare et Rémy Pagani ainsi que du Service d'architecture est approuvée à la majorité des commissaires présents. Avec l'accord de la commission, la présidente invitera aussi à l'audition la Délégation à la petite enfance.

Séance du 14 avril 2010

Poursuivant l'étude du projet d'arrêté PA-97, commencée le 10 mars 2010, la commission auditionne M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, et M^{me} Isis Payeras Socratidis, cheffe du Service d'architecture, à qui se joignent M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M^{me} Francine Koch, déléguée à la petite enfance, et M. José Borella, adjoint de direction au Service d'architecture, à qui la présidente souhaite la bienvenue.

En introduction, M. Tornare rappelle que la crèche du Lac, située dans le périmètre du siège de l'OMC, pose, depuis plusieurs années, des problèmes de sécurité. C'est pourquoi, en accord avec le comité de cette institution, il a été décidé d'abandonner ce site et de trouver des places de substitution à proximité. C'est à cet impératif que répondent, d'une part, la crèche de la société Serono, qui a été financée à parts égales par la famille Bertarelli et la Ville de Genève, et la crèche du Foyer Sécheron. Malheureusement, les capacités réunies de ces deux établissements ne compenseront pas les 120 places perdues à la crèche de l'OMC. M. Tornare signale que le taux de satisfaction de la demande en places de crèche, dans cette partie de la Ville, est estimé à 50%, ce qui est en dessous de la moyenne. Dès lors, dans le cadre de la recherche de lieux où offrir de nouvelles places d'accueil, son département voit d'un bon œil l'étude d'un projet de surélévation de l'espace de vie infantine de Carfagni-Châteaubriand. Sous réserve de l'avis des instances de préservation des sites et du patrimoine, le magistrat est d'avis qu'une telle construction s'intégrerait bien dans le paysage de la rade. M. Tornare explique aussi que la crèche de Châteaubriand est subventionnée à hauteur de 40% par la Fondation Joseph-Carfagni, qui a pour objectif de per-

mettre l'accès aux crèches des enfants issus de familles de classes populaires. Il mentionne le rôle de l'ancienne magistrate Madeleine Rossi, qui avait convaincu la fondation de soutenir la crèche de Châteaubriand. Or cette fondation envisage maintenant de se retirer, parce qu'elle juge que l'établissement est désormais fréquenté surtout par des personnes issues des couches moyennes supérieures. Afin de ne pas perdre cette ressource, M. Tornare caresse l'idée de créer une maison de la famille, qui aurait pour but de venir en aide à des parents dans le besoin. Des institutions semblables existent, par exemple, en Italie et en Suède. Les enfants peuvent y être accueillis dans des horaires élargis, voire la nuit. Ce projet permettrait de répondre à des besoins qui ont parfois aussi été exprimés par des élus municipaux, et de correspondre aux critères de la fondation. Il précise que le Conseil administratif est acquis à cette idée, même si le lieu de son implantation est encore indéfini.

Présentant un bref diaporama sur une modélisation de la surélévation de la crèche de Carfagni-Châteaubriand, M^{me} Payeras Socratidis informe la commission que le Service d'architecture estime la surélévation possible. Reste à concevoir le programme des locaux et à réaliser l'étude. Elle rappelle que le projet d'arrêté PA-97 propose de consacrer la somme de 600 000 francs pour cela. Aux 75 places actuelles pourraient alors s'ajouter 70 nouvelles places. Le programme des locaux pourrait alors prévoir une crèche permanente de 125 places et une crèche de dépannage de 20 places, ou une maison de la famille, comme celle présentée par M. Tornare. Le vote du crédit d'étude permettrait ensuite de présenter une proposition comprenant une demande de crédit pour la réalisation et une requête en autorisation de construire. Elle prévient que les enfants devront alors être replacés, parce qu'ils ne sauraient rester au rez-de-chaussée pendant la réalisation des travaux au-dessus de leurs têtes.

M^{me} Koch explique que les crèches de dépannage permettent aux parents de placer leurs bambins pendant quelques mois. A Genève, il existe actuellement deux crèches de ce type. La première est à Champel, l'autre à Châteaubriand, mais cette dernière ne peut pas accueillir les bébés.

Un commissaire radical suppose que si la surélévation de Carfagni-Châteaubriand est jugée possible, c'est que les fondations d'origine permettent de soutenir un deuxième niveau. Pourquoi, alors, ne pas avoir construit directement deux niveaux lorsque l'édifice a été réalisé? Ce commissaire souhaiterait aussi savoir si le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a changé sa politique sur la capacité d'accueil des crèches. En effet, une crèche de presque 150 places représente un saut surprenant par rapport à une politique qui se dit opposée aux «usines à bébés», suivant laquelle la Ville a refusé jusqu'à présent de dépasser 90 places. M. Tornare répond que le Conseil administratif avait envisagé, dès le départ, la possibilité de construire l'institution de Châteaubriand sur deux niveaux. Ce sont des raisons pécuniaires qui ont empêché de

réaliser le bâtiment sous cette forme. S'agissant des «usines à bébés», M^{me} Koch explique que la crèche permanente, de 125 places, et la crèche de dépannage, de 20 places, sont deux institutions différentes, ceci pour éviter, précisément, que le lieu devienne une «usine à bébés». M. Tornare tient à réaffirmer qu'il reste opposé aux crèches de 450 places, telles que les avaient proposées, en son temps, les élus radicaux.

Une commissaire socialiste croit savoir que la crèche de Carfagni-Châteaubriand a une valeur architecturale. Elle demande si l'architecte a un droit de regard sur l'évolution de son bâtiment. M^{mes} Payeras Socratidis et Charollais répondent que le bâtiment est lauréat de la Distinction romande d'architecture. Non seulement son concepteur est au courant de l'idée de la surélévation, mais c'est à lui qu'a été confiée l'étude de faisabilité. La réalisation de l'ouvrage serait probablement confiée aussi au même concepteur.

Un commissaire démocrate-chrétien demande pourquoi ce projet est présenté sous forme de projet d'arrêté par des membres du Conseil municipal plutôt que sous forme de proposition par le Conseil administratif. M. Pagani rappelle que le Conseil administratif avait réussi à convaincre les membres du Conseil municipal de se contenter d'une crèche au Foyer Sécheron avec moins de places, en échange de l'étude de la surélévation de Carfagni-Châteaubriand. MM. Tornare et Pagani félicitent les élus du Conseil municipal d'avoir pris les devants.

Un autre commissaire démocrate-chrétien observe que la maison de la famille, évoquée par le magistrat Tornare, n'est pas mentionnée dans la présentation sur la faisabilité du projet. M. Tornare rappelle qu'il s'agit seulement d'une étude. Son contenu n'est pas encore décidé. Il reconnaît certes, à titre personnel, qu'il verrait bien cette institution à Carfagni-Châteaubriand, mais cela ne changerait pas l'affectation du bâtiment, qui restera dédié à la petite enfance. Pour ce commissaire démocrate-chrétien, la maison de la famille recouvre un concept plus large. Il demande quelle surface devrait être consacrée à des bureaux dans une maison de la famille. M^{me} Koch imagine une halte-jeux, couplée à la crèche de dépannage, qui accueillerait les enfants pendant une ou deux heures. L'institution comprendrait aussi un guichet d'information sur la petite enfance et un(e) assistant(e) social(e) pour répondre aux problèmes urgents. M. Tornare estime que la maison de la famille répondrait aux besoins d'un quartier populaire comme les Pâquis.

Pour un commissaire socialiste, le projet de maison de la famille n'est pas clair. Il souhaite savoir combien de places de crèche, sur les 125+20, pourraient être perdues si on installe à Carfagni-Châteaubriand une maison de la famille. M. Tornare répond qu'aucune place de crèche ne serait perdue. Ce commissaire, qui habite les Pâquis, évoque le nombre important de demandes de places de crèche dans ce quartier. Les demandes vont encore augmenter dès que les logements du Foyer Sécheron commenceront à être occupés. Dans ce contexte, si on

installe la maison de la famille à la crèche de Carfagni-Châteaubriand, il faudrait garantir qu'il n'y aura pas de perte de places de crèche.

Ce même commissaire déplore le manque de collaboration entre la Ville et les organisations internationales pour trouver des lieux où installer des crèches. Il s'avoue effaré d'apprendre que de grandes institutions comme le BIT, l'UIT, l'OMPI, l'OMC n'en sont pas dotées. M. Tornare rejette l'idée qu'il n'y ait pas de collaboration. Il rappelle les réunions qu'il a eues, en 2009, avec les responsables de plusieurs organisations internationales, où ces questions ont été abordées. Il rappelle en outre que la crèche des Morillons a été réalisée en partenariat avec le CICR. Elle n'a coûté que 2,5 millions de francs à la Ville et il serait même envisageable de l'agrandir. Cela étant dit, M. Tornare estime que le rôle de la municipalité est de satisfaire la demande des habitants des quartiers et non pas les fonctionnaires internationaux, à hauts revenus, qui vivent en dehors du territoire de la Ville. Le commissaire précise son propos: il souhaiterait que la Ville collabore plus souvent avec les institutions internationales afin de libérer, dans les crèches de la Ville, les places occupées par les fonctionnaires internationaux, même à hauts revenus, qui résident sur le territoire de la Ville. Il demande s'il serait possible de négocier d'autres partenariats pour des crèches, avec des organisations internationales, par exemple avec l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement (IUHEID), pour qui des logements sont actuellement en construction. M. Tornare répond favorablement, mais il avertit que les frais doivent être partagés équitablement.

Revenant à Carfagni-Châteaubriand, M. Pagani dit souhaiter seulement que la volonté exprimée par le Conseil municipal dans le projet d'arrêté PA-97 soit satisfaite. Son département est prêt à s'engager, mais il souhaiterait que le programme ne change pas en cours de route. Ainsi, s'agissant de la maison de la famille, il invite M. Tornare à clarifier son concept.

Un commissaire socialiste rappelle que dans le PA-97, il est question d'agrandir une crèche. A son avis, parler de la maison de la famille est prématuré. Une commissaire socialiste partage ce point de vue.

M^{me} Koch informe la présidente que la future crèche de la rue Rothschild disposera de 40 places.

La présidente se fait l'écho de certains parents qui déplorent que des familles aisées soient davantage favorisées dans l'attribution des places de crèche que les familles à revenus modestes. Elle se demande si des critères de rentabilité sont pris en compte dans l'attribution des places. Elle souhaiterait savoir si les choix sont faits pas le Bureau d'information petite enfance (BIPE) ou par les crèches elles-mêmes. M^{me} Koch répond que le choix est fait par les crèches, dont les directions ne connaissent pas les niveau de revenu des parents au moment où elles étudient les demandes. M. Tornare précise que la mise en place du BIPE, il

y a cinq ans, a tout de même coïncidé avec l'apparition de critères d'admission. Depuis lors, les crèches de la Ville sont accessibles, d'abord aux communiers, et ensuite, s'il reste des places, aux foyers qui paient des impôts sur la Ville de Genève. Les parents sans rapport financier avec la Ville ne peuvent plus accéder aux crèches subventionnées par la municipalité. Le BIPE permet aux parents de s'informer sur la disponibilité en places de crèche sans devoir s'astreindre au parcours du combattant à travers la ville, et permet à la Ville de pratiquer une politique de proximité pour que les enfants soient accueillis aussi près que possible de leur quartier de résidence. M. Tornare ajoute que la municipalisation des crèches permettrait de piloter tout cela.

La présidente remercie les personnes auditionnées, MM. Rémy Pagani, Manuel Tornare et José Borella, et M^{mes} Isabelle Charollais, Francine Koch et Isis Payeras Socratidis, et leur donne congé.

Une commissaire d'A gauche toute! annonce que les commissaires de son groupe soutiendront l'approbation du projet d'arrêté PA-97. Elle note, ainsi que l'a révélé une question lors de l'audition du jour, que la construction aurait pu avoir deux niveaux dès le départ, si seulement on avait accepté de la financer.

Un commissaire socialiste annonce que les commissaires de son groupe, conscients du besoin de crèches dans le quartier, voteront favorablement le projet d'arrêté PA-97. Il ajoute que les commissaires socialistes, qui souhaitent des places de crèche, seront attentifs à l'affectation du deuxième niveau.

Un commissaire radical votera favorablement le projet d'arrêté PA-97. Il observe qu'en accroissant la jauge de la crèche de Carfagni-Châteaubriand, le Conseil administratif rend possible une progression de la capacité des crèches qui paraissait hors de portée, il y a seulement un an, et ce commissaire de rappeler les discussions autour de la crèche du Foyer Sécheron. Personnellement, il juge positivement cette évolution. D'autre part, il déplore que le Conseil administratif, craignant que les élus trouvent la facture trop chère, se montre timoré en présentant ses propositions. Le Conseil administratif sait pourtant que si le projet est bon, il a toutes les chances d'obtenir le consentement du Conseil municipal.

Un commissaire démocrate-chrétien juge étonnante la manière de présenter les demandes de crédit. Il a noté que M. Tornare a présenté un projet de maison de la famille à Carfagni-Châteaubriand, pour le retirer immédiatement après que les commissaires socialistes eurent montré leurs réserves. Il tient à rappeler que la maison de la famille fait partie du programme de législature du Parti démocrate-chrétien. Il prend note que les commissaires socialistes souhaitent rester vigilants sur l'affectation des locaux de l'institution. De son côté, le Parti démocrate-chrétien veillera à ce que les socialistes restent vigilants. Ce commissaire démocrate-chrétien approuvera le projet d'arrêté PA-97 parce que les besoins sont réels en la matière, mais il reste sceptique sur la présentation du projet.

Un commissaire Vert annonce que son groupe approuve le projet d'arrêté PA-97, qui répond à une nécessité avérée. Les crèches constituent des encouragements au rajeunissement de la population que les Verts appellent de leurs vœux.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre annonce que les commissaires de son groupe approuvent le projet d'arrêté PA-97.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions le projet d'arrêté PA-97.

Le projet d'arrêté PA-97 est adopté à l'unanimité des commissaires présents. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

M. Pascal Rubeli, rapporteur (UDC). Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je vous prie d'excuser le temps que j'ai mis à rendre ce rapport. Il était prévu oral et il a enfin été rendu sous forme écrite. Je tiens à confirmer ici que la commission était d'accord à l'unanimité pour voter ce projet d'arrêté.

Premier débat

M^{me} Christiane Olivier (S). C'est avec une énorme satisfaction que nous voyons arriver ce rapport après une année! Mais enfin, nous n'allons pas faire la fine bouche étant donné qu'il s'agit d'un projet dont nous étions les signataires et qui vise à augmenter la capacité d'accueil dans un secteur assez défavorisé en matière de places de crèche. Pourquoi cette demande avait-elle été déposée à la commission des travaux et des constructions?

En résumé, après la disparition de la crèche du Lac, qui compte actuellement 112 places, une partie des enfants seront accueillis par la nouvelle crèche de Sécheron, mais celle-ci ne peut en accueillir que 88. Il y aura donc un manque de 24 places, sans compter les besoins des nouveaux habitants du périmètre de Sécheron, où nous avons construit 93 logements. La surélévation prévue devrait combler ce manque. Cette surélévation sera faite dans les normes, je tiens à le souligner. La crèche de Châteaubriand a reçu un prix pour son architecture et le département a repris le même architecte, afin que la surélévation ne dénature pas le bâtiment tel qu'il avait été conçu.

Avec ce niveau supplémentaire, il y aura 49 nouvelles places à la crèche de Châteaubriand et le nombre total de places s'élèvera à 110, ce qui soulagera ce quartier qui connaît un des plus forts taux d'insatisfaction. Je ne vais pas abreuver ce plénum de chiffres, je ferai juste référence à l'excellente brochure sur la petite enfance qui nous a été remise par le département. A la page 19 figurent les taux de satisfaction et tous les renseignements dont nous aurions besoin.

Pour finir, je souligne que ce projet a été voté à l'unanimité en commission. J'en suis extrêmement satisfaite et j'espère que le plénum fera de même ce soir. Je vous remercie!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, au mois de septembre, j'avais donné une conférence de presse au nom du Conseil administratif pour annoncer les créations de places de crèche dans un avenir immédiat. J'avais annoncé, au nom du Conseil administratif, que 382 places sortiraient de terre dans les mois à venir. Sachant qu'on compte 1,5 à 1,8 enfant par place, c'est considérable.

J'avais aussi annoncé la publication de cette plaquette citée par Christiane Olivier. Vous reconnaîtrez sans doute qu'elle est extrêmement bien faite et instructive. Elle mentionne tous les chiffres et nous la publions régulièrement tous les trois ans, depuis 1995. C'est un document essentiel pour les conseillères municipales et les conseillers municipaux.

J'aimerais brièvement rappeler ici qu'au mois de septembre 2011 ma successeuse Esther Alder pourra inaugurer une crèche de 60 places à la rue du Cendrier, qui s'appellera – nous donnons chaque fois des noms de femmes – la crèche Isabelle-Eberhardt. Grâce à l'extension de la crèche Le Gazouillis, à la rue Lamartine, 50 places seront créées. Le rapport est à l'ordre du jour de votre Conseil municipal ce soir. La crèche Ella-Maillart, au boulevard de la Cluse-rue Cingria, comptera 93 places, et le rapport est aussi devant votre Conseil aujourd'hui. La crèche de la rue Barthélemy-Menn, que nous avons baptisée crèche Jeanne-Hersch, offrira 84 places.

Enfin, nous construisons une crèche dans les anciens locaux du Service d'assistance et de protection de la population, à la rue Rothschild. Elle offrira 40 places et s'appellera la crèche Marie-Durand. Pour ceux qui ne le savent pas, notamment ceux qui ne sont pas calvinistes, je rappelle que Marie Durand fut une résistante protestante il y a trois cents ans en France. Elle fut emprisonnée durant près de trente-huit ans à Aigues-Mortes, où elle aurait gravé sur la pierre le mot «résister». Il y a quelques années, lors des promotions citoyennes, nous avons invité Lucie Aubrac, cette grande héroïne de la Résistance française, également protestante, qui avait dit, devant un millier de jeunes, que Marie Durand était son modèle en politique.

Donc, à ces places s'ajouteront celles de la crèche de Châteaubriand. Nous avons renoncé, à votre demande, à la maison de la famille. Comme l'a dit Christiane Olivier, dans le quartier, la crèche du Lac – présidée par M^{me} Hämmerli – disparaîtra, pour des questions de sécurité, à la demande de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). C'est peut-être regrettable, mais le fait est qu'il fallait

trouver d'autres places ailleurs. Il est vrai que le différentiel, jusqu'à aujourd'hui, était négatif. Il ne le sera plus grâce à vous. Dans le quartier, on construit et on prévoit beaucoup d'immeubles en ce moment et, par rapport au taux de satisfaction de 68% pour l'ensemble de la Ville, il y avait déficit.

En conclusion, je suis fier, après douze ans, de pouvoir dire que, si nous continuons avec les 600 places prévues dans un deuxième temps, d'ici à 2014-2016 l'accès aux institutions de la petite enfance deviendra – comme dans les pays sociaux-démocrates du nord de l'Europe qui sont mes modèles en politique – non pas une obligation, mais un droit. Genève offrira une place pour chacun et chacune, cela aussi grâce à vous qui votez les budgets, et je vous en remercie.

M. Guy Dossan (R). Il est évident que le groupe radical votera cette proposition, que nous trouvons très bonne. Je constate que les mentalités évoluent... En effet, pendant des années, on nous a dit qu'on ne pouvait pas construire des crèches trop grandes, parce qu'on craignait de faire des «usines à bébés». Au moment où nous avons parlé de la crèche de Sécheron et où nous avons demandé qu'on prévoie plus de places, c'est ce qu'on nous avait répondu. Or, ici, tout d'un coup, il est possible d'agrandir la crèche de Châteaubriand. J'apprécie cette évolution des mentalités, parce qu'il est évident que nous avons besoin de places de crèche. Si nous pouvons augmenter quelque peu le nombre de places dans chaque construction, cela arrangera la situation. En conclusion, il y a une seule chose que je trouve un peu dommage: puisqu'on peut maintenant rehausser la crèche de Châteaubriand, pourquoi ne pas l'avoir fait dès le début?

M. Alain de Kalbermatten (DC). Tout comme mon collègue Guy Dossan, je suis bien sûr étonné qu'on arrive à prévoir 114 places dans une crèche. Le magistrat Tornare nous a souvent dit qu'il fallait absolument éviter les «usines à bébés» et là, on y arrive... C'est la première remarque.

La deuxième remarque a trait au coût. La construction de la crèche de Châteaubriand a coûté 5,2 millions de francs et, ici, on nous présente une surélévation qui est plus ou moins au même prix que la crèche. Cet étage supplémentaire coûte extrêmement cher.

J'ai une troisième remarque: en lien avec le taux de satisfaction pour le placement des enfants, j'encourage la prochaine magistrate à travailler sur les autres modes de garde, comme la garde à la maison, et à ne pas tout cibler sur les crèches. Celles-ci coûtent extrêmement cher à la collectivité et il y a d'autres modes de garde qui fonctionnent. Malheureusement, cela n'a pas marché avec le magistrat Tornare, mais cela marchera peut-être avec M^{me} Alder!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Dossan, je vous réponds: c'est le Parti radical qui, il y a huit ans, par l'intermédiaire de M. Maudet alors candidat au Conseil municipal, avait proposé une crèche aux Halles de l'Île pour 400 enfants. Mon excellente collaboratrice de l'époque, M^{me} de Tassigny, radicale, et moi-même, nous avons répondu qu'il n'était pas possible de mettre 400 enfants ensemble, que c'était pathogène. Le jour où un enfant a une bronchite ou une rougeole, toute la crèche peut en effet être malade.

A Châteaubriand, si vous relisez bien nos explications, vous verrez qu'il s'agit de deux structures différentes, Monsieur Dossan, à savoir une halte-jeux et crèche de dépannage de 22 à 27 places supplémentaires au rez-de-chaussée, et une crèche au premier étage. Ce sont donc des structures totalement différentes. Voilà pour contrer ce que vous venez d'affirmer.

Monsieur de Kalbermatten, le Conseil administratif, respectivement les cinq magistrats sont tous favorables aux trois modes de garde qui sont privilégiés par la Ville de Genève et qui l'avaient aussi été par M. Rossetti, c'est-à-dire jardins d'enfants, garderies ou haltes-garderies et crèches. Pourquoi? Sans revenir sur toutes les explications, je dirai que, dans les institutions, il y a le regard d'un personnel qualifié, un regard permanent. Il faut savoir qu'avec les mamans de jour, c'est plus délicat; souvent, on vous l'a dit, le poste de télévision remplace l'appui pédagogique.

Ce n'est donc pas un mode de garde qui a été souhaité par le Conseil administratif de la Ville de Genève. D'ailleurs, d'autres communes ne l'ont pas souhaité, puisque, lors de l'assemblée de l'Association des communes genevoises (ACG), la proposition faite par la commission de la famille, présidée par la maire de Carouge, Jeannine de Haller, avait été refusée.

Cela dit, je précise, en tant que député, qu'en février dernier le Grand Conseil a voté une loi sur les mamans de jour, une loi certes très édulcorée par la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport à laquelle j'appartiens, mais une loi que vous devrez, vous Conseil municipal, mettre en application à partir du mois de septembre. Que M^{me} Alder soit pour ou contre, elle ne pourra pas, pas plus que le Conseil administratif, être dans l'illégalité. Comme toutes les autres communes, la Ville de Genève devra appliquer la nouvelle loi sur les mamans de jour.

Nous avons fait avancer le dossier, je l'ai fait avancer en tant que vice-président de l'ACG, puisque les mamans de jour bénéficieront d'un meilleur salaire, d'un meilleur encadrement, et aussi d'un filet social bien meilleur qu'auparavant – ce qui correspond à mes convictions de socialiste.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (46 oui et 1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de cinq de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 600 000 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à la crèche de Châteaubriand, permettant d'accueillir des places de crèche, afin de répondre à la demande du quartier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en cinq annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	7122
2. Communications du bureau du Conseil municipal	7122
3. Questions orales	7127
4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 26 105 790 francs, soit:	
– un montant de 16 101 000 francs destiné à la troisième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre entre la rue Harry-Marc et le centre de la plaine, à la hauteur du rond-point de Plainpalais, comprenant les allées périphériques de part et d'autre;	
– un montant de 9 272 800 francs destiné à la quatrième phase de réfection de la plaine de Plainpalais, périmètre constitué unique- ment de l'allée périphérique de la moitié sud, située entre le rond- point de Plainpalais, la rue de l'Ecole-de-Médecine et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons;	
– un montant net de 731 990 francs, déduction faite de la participa- tion de l'Etat de Genève de 123 370 francs, destiné à la construc- tion et rénovation du réseau de collecteurs situé sur l'avenue du Mail, soit un montant brut de 855 360 francs (PR-753 A)	7129
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet d'arrêté du 12 mai 2009 de M ^{mes} Christiane Oli- vier, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Jean-Louis Fazio, Jacques Hämmerli et Alpha Dramé: «Pour l'ouverture d'un crédit d'étude de 600 000 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à la crèche de Châteaubriand afin de répondre à la demande en places de crèche du quartier» (PA-97 A)	7223
6. Propositions des conseillers municipaux	7236
7. Interpellations	7237

8. Questions écrites	7237
--------------------------------	------

La mémorialiste:
Marguerite Conus